

REPUBLIQUE TUNISIENNE

MINISTERE DU COMMERCE ET DE DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

**LE PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE DE
LA MISSION COMMERCE ET
DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS
POUR L'ANNEE 2022**

Sommaire

Chapitre premier : Présentation générale de la mission

- 1- Présentation de la stratégie de la mission
- 2- Présentation des programmes de la mission
- 3- Budget et cadre des dépenses à Moyen terme de la mission

Chapitre deux : Présentation des programmes de la mission

Premièrement : le programme commerce intérieur

- 1- Présentation du programme et de sa stratégie
- 2- Objectifs et indicateurs de performance du programme
- 3- Cadre des dépenses à moyen terme du programme 2022-2024

Deuxièmes : le programme commerce extérieur

- 1- Présentation du programme et de sa stratégie
- 2- Objectifs et indicateurs de performance du programme
- 3- Cadre des dépenses à moyen terme du programme 2022-2024

Troisièmes : le programme pilotage et appui

- 1- Présentation du programme et de sa stratégie
- 2- Objectifs et indicateurs de performance du programme
- 3- Cadre des dépenses du programme à moyen terme 2022-2024

Annexes :

- 1- Fiches indicateurs de performance des programmes
- 2- Fiches des acteurs publics intervenants aux programmes de la mission.

Chapitre1 : présentation générale de la mission commerce et développement des exportations

1. Présentation de la stratégie de la mission

Partant du souci de la mission commerce et développement des exportations de jouer son rôle pivot dans le développement du secteur du commerce en contribuant à développer et à renforcer une économie nationale diversifiée et compétitive en partenariat avec le secteur privé pour élever le niveau de vie des citoyens, la mission a mis à jour son plan stratégique dans le but de fournir une feuille de route complète pour garantir l'efficacité du secteur du commerce et le mettre au service du développement ainsi qu'à renforcer son intégration dans l'économie mondiale conformément à l'intérêt national et à améliorer l'image de la Tunisie dans la communauté internationale des affaires.

Le plan stratégique du ministère du commerce et du développement des exportations, pour la période à venir, est principalement basé sur les objectifs de développement durable, il s'agit essentiellement de promouvoir la croissance économique du secteur commercial, la réalisation de l'égalité des sexes, la rationalisation de la consommation, la maîtrise des prix, la préservation du pouvoir d'achat du citoyen ainsi que l'activation du principe de partenariat pour atteindre ces objectifs.

A ceci s'ajoute ce qui a été annoncé dans le plan de développement conformément au principe d'internationalisation de l'entreprise et son encouragement à s'implanter à l'étranger, à développer la compétitivité du produit national et à promouvoir la coopération économique en renforçant les relations bilatérales, en soutenant l'effort d'exportation et en s'intégrant dans l'économie mondiale à travers le renforcement de la carte des partenaires internationaux avec de nouveaux accords, comme le projet de l'accord d'échange avec la Mauritanie ainsi que les négociations pour conclure des accords préférentiels avec le Pakistan et l'Indonésie (selon une liste de produits) et les négociations commerciales avec l'Iran afin d'améliorer les préférences tarifaires dans le cadre de l'accord actuel ainsi que les accords conclus depuis les années 90s avec l'union européenne et certains pays arabes comme le Maroc, la Libye, la Jordanie et l'Algérie, en plus de la récente adhésion au COMESA.

- **Amélioration de la croissance économique du secteur commercial :**
 - Encourager l'investissement dans le secteur commercial via : la simplification des procédures administratives et l'accompagnement de l'investisseur dans les différentes étapes du lancement du projet, à travers la modification du décret n°2018-417 du 11 mai 2018 relatif à la publication de la liste exclusive des activités économiques soumises à autorisation et de la liste des autorisations administratives requises pour la réalisation des projets, les dispositions y afférentes et leur

simplification, en plus de s'engager dans le projet de numérisation de diverses procédures administratives en partenariat avec les ministères concernés et diverses structures intervenants ainsi que l'encouragement des investissements étrangers,

- Soutenir les entreprises et formuler un programme de développement des exportations à travers la réalisation d'une étude stratégique pour le développement des exportations à l'horizon 2030, la numérisation de toutes les procédures liées au commerce extérieur et doter le dossier de facilitation des échanges d'une structure organisationnelle spécifique,
- Instaurer un organisme moderne de défense commerciale pour protéger les entreprises contre les pratiques illégales lors de l'importation et les représenter et défendre leurs intérêts lors de l'exportation, en plus de l'instauration d'un système d'alerte précoce qui permet d'offrir le maximum de possibilités de protection contre l'intensification des importations, en particulier pour les produits qui ont un analogue fabriqué localement et la préparation d'un manuel de procédures numérique et le lancement d'un portail interactif pour le dépôt des requêtes en faveur des opérateurs économiques.
- **Rationalisation de la consommation, maîtrise des prix et préservation du pouvoir d'achat du citoyen** : à travers la préparation d'une vision de réforme radicale pour le passage total au cours des trois prochaines années du système de compensation des produits au système de compensation des revenus ainsi que poursuite du programme de mise à niveau des circuits de distribution et la révision des cadres législatifs réglementaires du secteur commercial, les politiques de stockage stratégiques, et l'initiation d'une étude sur la réalité du pouvoir d'achat en Tunisie, ainsi que les recherches liées aux problématiques de consommation.
- **Promouvoir l'égalité entre les sexes** : en promouvant la présence des femmes dans le secteur commercial ceci en renforçant l'autonomisation économique des femmes au niveau des programmes stratégiques pour la mission commerce et développement des exportations.
- **Mette en œuvre le principe de partenariat avec les différentes parties prenantes** : en travaillant en partenariat avec la profession et les ministères de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime, de l'Industrie de l'Energie et des Mines pour asseoir des piliers solides et pérennes des filières de production et répondre aux besoins du marché en s'appuyant sur la production nationale.

Le diagnostic du secteur du commerce a conduit à relever les défis suivants tant au niveau du commerce intérieur qu'au niveau du commerce extérieur et du commerce électronique, que la mission commerce et développement des exportations dans sa stratégie et ses objectifs vise à relever et à trouver des solutions pratiques pour les surmonter et limiter leurs effets tels que :

- La détérioration du pouvoir d'achat des citoyens en raison de la hausse des prix du aux effets de l'inflation, la hausse des matières premières importées, de la baisse de la valeur du dinar et de la hausse de la masse salariale depuis 2010 avec une baisse de la productivité, en plus de la crise économique que connaît le pays après la révolution, qui s'est aggravée par la pandémie de Corona,
- Le phénomène croissant du commerce parallèle et la détérioration de la situation des circuits de distribution,
- Le rythme des transformations profondes et des évolutions rapides que connaît le secteur commercial en rapport avec les procédés et les techniques de production, de consommation et de distribution aux niveaux local et international,
- Le rapport entre la continuité de l'approvisionnement et l'abondance de la production, devenue, ces dernières années, fluctuant en raison de son lien avec les facteurs climatiques et principalement de l'abondance de l'eau d'irrigation, devenue rare,
- L'incapacité d'introduire des réformes compte tenu de l'instabilité de la situation politique et sociale, tel que la réforme du système de compensation,
- Le retard de la Tunisie de fournir les données relatives au commerce extérieur, l'accès aux bases de données mondiales, logistiques et les problèmes liés à la poursuite de la libéralisation du commerce extérieur,
- Les capacités compétitives limitées de la plupart des entreprises exportatrices, qui sont pour la plupart des petites et moyennes entreprises,
- L'intensification du déficit de la balance commerciale liée au changement qui a caractérisé l'activité d'une grande partie des entreprises qui sont passées d'entreprises manufacturières à des entreprises importatrices en raison de leur incapacité à concurrencer les produits importés et en raison de l'absence de mesures nécessaires pour les protéger au préalable,
- Des difficultés au niveau du financement des projets et des activités relevant du programme du commerce extérieur, compte tenu du coût élevé de certains projets, tels que la numérisation, les bases de données, les applications informatiques et les logiciels, qui déterminent dans une large proportion l'efficacité de la décision et la crédibilité des analyses réalisées, compte tenu des moyens financiers limités et de la difficulté de détecter des ressources alternatives dans le cadre

des programmes d'assistance technique ou de coopération internationale avec des bailleurs de fonds,

- Certaines législations telles que la réglementation de change et de devises avec les évolutions mondiales dans le domaine, ce qui a contribué de manière importante et significative à entraver les possibilités de développement des échanges commerciaux pour de nombreuses entreprises exportatrices malgré leur capacité à fournir des marchés dans de nombreux pays, notamment dans le cadre du commerce électronique.

Quant au diagnostic des différences entre les femmes et les hommes dans le domaine, selon le rapport 2015 sur les différences de genre (Rapport Profil National Genre), la Tunisie se classe 127ème sur 145 pays en termes d'égalité des sexes, 133ème dans le domaine de la participation économique et les opportunités de l'emploi et 69e dans le domaine de la participation politique.

L'étude réalisée en 2014, par le ministère, relative à la réalité et les perspectives d'emploi et d'investissement dans le secteur commercial montre qu'il existe une disparité entre les sexes au niveau de l'emploi dans le secteur, puisque le pourcentage d'hommes employés représente 83% de l'emploi total dans ce secteur.

L'une des causes les plus importantes de la disparité entre les sexes est le manque de financement et l'incapacité des femmes à bénéficier des privilèges approuvés dans le cadre des programmes nationaux d'appui et d'assistance à la création d'entreprises, en plus de l'orientation des femmes cheffes d'entreprises vers le marché local.

Dans ce contexte, et compte tenu des problèmes et priorités énoncés ci-dessus, une stratégie pour la mission commerce et développement des exportations a été élaborée et comme suit :

- **Au niveau du commerce intérieur :**

- Assurer un marché équilibré et transparent et renforcer la protection des consommateurs, notamment en assurant la continuité de l'approvisionnement du pays en produits sensibles, en contribuant à préserver le pouvoir d'achat du consommateur, en mettant en œuvre la politique de compensation de produits de base et en veillant à ce qu'elle soit orientée vers leurs vrais bénéficiaires, tout en contribuant au maintien d'un climat des affaires qui stimule l'initiative visant à réduire les pratiques anticoncurrentielles et illégales ainsi qu'à renforcer le dispositif de protection et de sensibilisation des consommateurs,
- Contribuer à favoriser la croissance économique, à mettre à niveau les circuits de distribution et développer le tissu commercial et artisanal, notamment en poursuivant la modernisation du commerce de distribution, en réhabilitant les circuits et en travaillant sur le développement et la modernisation du petit commerce, en l'aidant à suivre les évolutions et à améliorer ses performances.

- **Au niveau du commerce extérieur :**

La stratégie de la mission commerce et développement des exportations dans ce domaine repose sur l'approfondissement des éléments de l'intégration économique et commerciale du pays dans son environnement mondial et régional. Cela se fait dans un cadre clair soutenu par un ensemble de législations, de réglementations et de réformes structurelles tout en préservant la spécificité du tissu industriel local et le développement de la compétitivité du produit national et en lui apportant des incitations et des encouragements qui lui garantissent un niveau minimum de capacités de promotion au niveau des anciens et des nouveaux marchés d'exportation.

- **Au niveau du e-commerce :**

La stratégie de la mission commerce et développement des exportations dans le domaine du commerce électronique, en particulier, s'articule autour de la facilitation de l'intégration du tissu économique national dans l'économie numérique mondialisée en offrant un environnement approprié pour la conduite des activités commerciales en ligne et l'augmentation du nombre de sites marchands et de services, ainsi que le renforcement des tendances de l'économie numérique via le développement de contenus numériques pour les entreprises et les opérateurs économiques en relation avec la pratique de l'activité de commerce intérieur et extérieur.

Dans le cadre des efforts pour atteindre les objectifs de développement durable et conformément à la consécration explicite, de l'approche de l'égalité des chances entre les sexes et les différentes catégories de la société, dans l'article 18 de la nouvelle loi organique du budget n ° 15 du 13 février 2019 qui stipule que « le responsable de programme veille à la préparation du budget suivant des objectifs et des indicateurs garantissant l'équité et l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et d'une manière générale entre les différentes catégories sociales, sans discrimination, et qui feront l'objet d'une évaluation sur cette base ».

Considérant que le budget sensible à l'égalité des sexes et les différentes catégories sociales est un outil permettant l'emploi et l'utilisation des crédits budgétaires afin de promouvoir l'égalité entre les sexes et les différentes catégories de la société et le développement intégré, la mission commerce et de développement des exportations a cherché à formuler des objectifs et des indicateurs sensibles au genre.

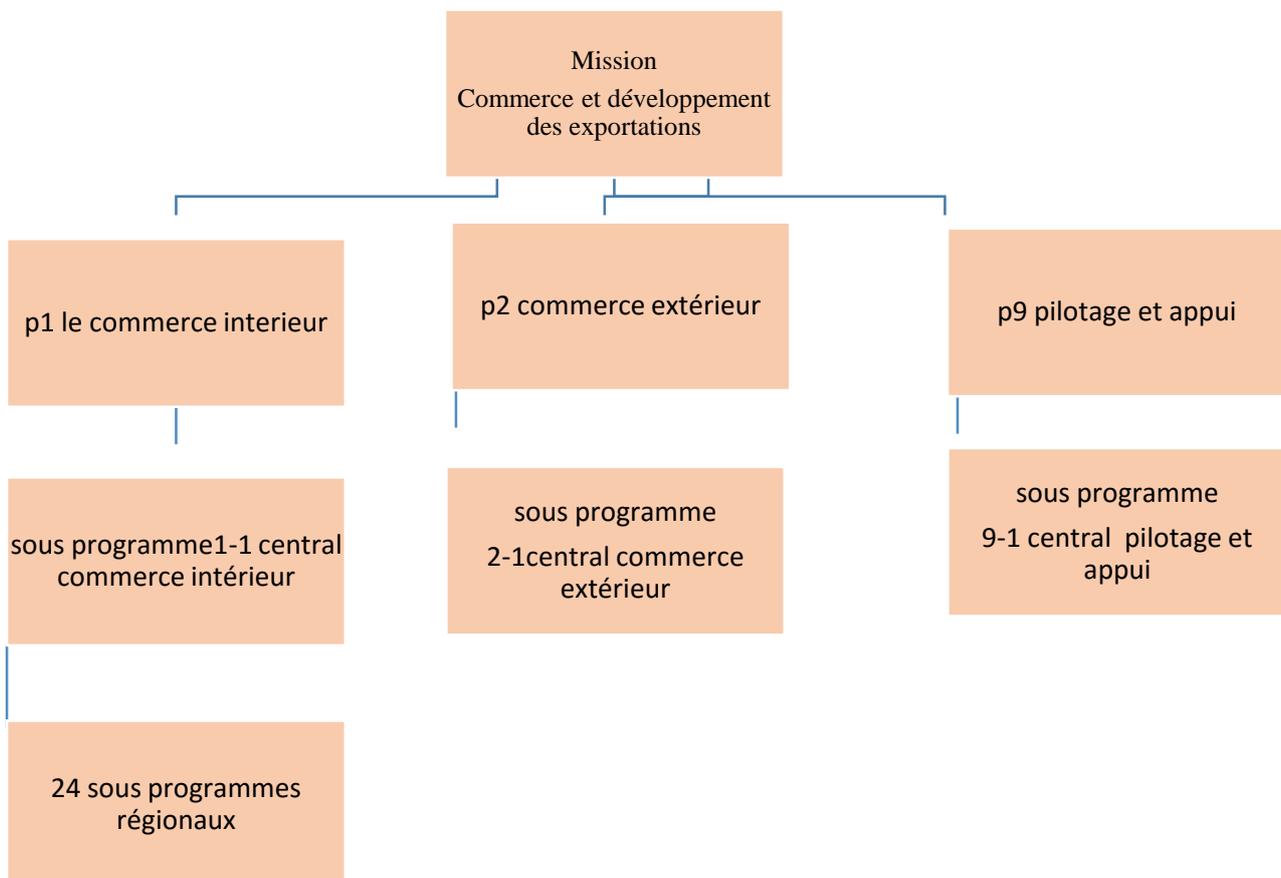
L'intégration de l'approche d'égalité des chances entre les sexes et les différentes catégories de la société au sein du budget de la mission du commerce et développement des exportations, découle principalement de l'implication et du soutien de l'État tunisien à cette approche, qui s'est concrétisée dans plusieurs textes (la constitution - les conventions - les lois...) afin de réduire les écarts entre les sexes et parvenir à l'autonomisation économique des femmes dans le secteur commercial.

2-Présentation des programmes de mission :

Selon la méthodologie de la gestion du budget par objectifs et dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques liées au commerce et développement des exportations, ces politiques publiques de la mission se déclinent en deux programmes opérationnels :

- **Programme 1 : Commerce intérieur**, qui est divisé en un sous-programme central commerce intérieur, et 24 sous-programmes régionaux commerce intérieur.
- **Programme 2: Commerce extérieur**, qui est composé d'un seul sous-programme central commerce extérieur.
- **le programme 9 : pilotage et appui**, qui est également divisé en un seul sous-programme : **pilotage et appui**

STRUCTURE DE LA MISSION SELON LES PROGRAMMES ET LES SOUS PROGRAMMES



3- Budget et programmation des dépenses de la mission à moyen terme :

A- Etat d'évolution du budget de la mission commerce et développement des exportations pour l'année 2022 :

Tableau N°1
Répartition du budget de la mission commerce et développement des exportations par programme et par nature des dépenses

Unité : mille dinar

Section/programme	Crédit de paiement	Rémunération	gestion	intervention	investissement	Opé. financières	total	% du budget de la mission
MISSION								
	2022	49412	12123	3911087	11878	0	3984500	
	2021	517300	11770	2340789	4811	0	2409100	
	Taux d'évolution (%) (2021/2022)	-4,48	3	67.08	146,9		65.39	
	Taux/budget mission	1,26	0,31	98,12	0,30		100	
Programme								
Programme Commerce intérieur	2022	31086	6530	3777382	733	0	3815731	95.76
	2021	34868	6500	2204804	812	0	2246984	
	Taux d'évolution (%)	-10.85	0.46	71.33	-9,7	-	69,82	
Programme Commerce extérieur	2022	11551	2761	133620	1691	0	149623	3.76
	2021	11181	2712	135907	1254	0	151054	
	Taux d'évolution (%)	3.3	1,81	-1.68	34,85	-	-0,95	
Programme Pilotage et appui	2022	6775	2832	85	9454	0	19146	0.48
	2021	5681	2558	78	2745	0	11062	
	Taux d'évolution (%)	19.25	10,71	8.97	244,4	-	73,08	

*Sans compter les ressources propres des établissements publics

Conformément à la loi organique du budget n°15 de 2019 et aux directives de la circulaire du président du gouvernement n°12 du 11 juin 2021, un projet du budget de la mission commerce et développement des exportations pour l'année 2022 a été élaboré selon le découpage programmatique. Le total des crédits a été fixé à 3984,5 Million D contre 2409,1 Million D prévus par la loi de finances pour l'année 2021, soit un taux d'évolution de 65,39% (+ 1575,4 Million D).

Les prévisions des crédits proposés pour la compensation des produits de base s'élèvent à 94,64% des prévisions totales des dépenses de la mission pour l'année 2022, puisqu'il a été proposé d'allouer des fonds dans la limite de 3771 Million D pour subventionner les produits de base au cours de l'année 2022, contre 2.200 Million D de crédits prévus dans la loi de finances pour l'année 2021, soit une augmentation d'environ 71,40%.

Les céréales représentent 80,22% des dépenses totales de compensation des produits de base, dans une limite de 3025 Million D, suivies par l'huile végétale à hauteur de 480 Million D (12,73%), le lait (demi-écrémé) à hauteur de 160 Million D (4,24 %), et la pâte alimentaire et couscous à hauteur de 86 Million D (2,28%), puis le sucre à hauteur de 10 Million D (0,26%), et enfin papier scolaire à hauteur de 10 Million D (0,26%).

Sans tenir compte des dépenses de compensation des produits de base, le budget de la mission commerce et développement des exportations pour l'année 2022 est estimé à 213,5 Million D contre 209,1 Million D prévu dans la loi de finances rectificative pour l'année 2021 (sans compter les dépenses des produits de base), soit une hausse de 2,1% (4,4 Million D).

Les crédits de rémunération représentent environ 23,14% du total des dépenses estimées pour la mission commerce et développement des exportations (sans compter les dépenses de compensation de produits de base), soit 49,412 Million D, en revanche ils ont connu une baisse de 4,48% par rapport à l'année 2021 (51,730 Million D), tandis que le pourcentage des crédits affectés aux dépenses de gestion n'excède pas 5,67% (12,123 Million D) des dépenses totales (sans compter les dépenses de compensation de produits de base), qui ont connu une augmentation de 3% par rapport à l'année 2021 (11,770 Million D). Quant aux dépenses d'intervention publique, elles ont connu une baisse de 0,5% (140,087 Million D) par rapport au budget 2021 (140,789 Million D) qui représente 44,4% des dépenses totales pour la mission commerce et développement des exportations (sans compter les dépenses de compensation des produits de base),

Les crédits affectés à l'investissement ont connu une augmentation de 7,067 Million D (146,9%). Par conséquent, les crédits ayant été alloués sont à hauteur de 11,878 Million D pour l'année 2022, contre 4,811 Million inscrits dans la loi de finances pour l'année 2021.

En référence à l'évolution du budget de la mission commerce et développement des exportations selon les programmes, le programme commerce intérieur représente 95,76% (93,27% en 2021) des prévisions totales du budget de la mission pour l'année 2022. Cela est dû au volume des dépenses d'intervention publique principalement représenté dans la compensation des produits de base (3771 Million D, qui représente environ 94,64% du total des dépenses estimées pour la mission commerce et développement des exportations pour l'année 2022), tandis que les crédits proposés pour le programme commerce extérieur représentent environ 3,76% (6,27% au cours de l'année 2021) des dépenses totales du budget

de la mission pour l'année 2022, suivi du programme pilotage et appui avec un pourcentage de 0,48% (0,46% au cours de 2021).

Sans compter les dépenses de compensation des produits de base (3771 Million D), le budget de la mission commerce et développement des exportations est réparti entre ses programmes selon les proportions suivantes :

- **Programme commerce extérieur** : 70,08 % (72,24 % durant l'année 2021),
- **Programme commerce intérieur** : 20,95 (22,47 % durant l'année 2021),
- **Programme pilotage et appui** : 8,97% (5,29 durant l'année 2021).

B- Répartition du budget de la mission commerce et développement des exportations pour l'année 2022 par programmes et activités :

Tableau 2 :
Répartition du budget de la mission commerce et développement des exportations pour l'année 2022 par programmes et activités (c. d'engagement)

Unité : mille dinar			
Désignation	LF 2021	LF 2022	Taux d'évolution % 2021/2022
Programme1 : commerce intérieur			
- Activité1 : organisation des circuits de distribution et contrôle du marché-central	17009	16419	-3,47
- Activité2 : compensation des produits de base	2200336	3771406	71,40
- Activité3 : contrôle et régulation de l'aspect concurrentiel des marchés	2165	2212	2,17
- Activité4 : Sensibilisation et développement de la culture de consommation	788	877	11,29
- Activité5 : organisation des circuits de distribution et contrôle du marché-régional	26039	24396	-6,3
Programme1 : commerce extérieur			
- Activité2 : coopération économique et les échanges commerciaux	112081	110790	-1,15
- Activité3 : subvention au profit du centre de promotion des exportations au titre de développement des exportations	40015	38771	-3,11
Programme9 : pilotage et appui			
- Activité1 : pilotage	3269	3407	4,22
- Activité2 : logistique	6471	14510	124,23
- Activité3 : commerce électronique et économie immatérielle	322	335	4,04
Total	2408495	3983123	65,38

Tableau n°3
Répartition du budget de la mission commerce et développement des exportations pour
l'année 2022
(paiement) unité : mille dinar

Désignation	LF 2021	LF2022	Taux D'évolution 2021/2022
Programme1 : commerce intérieur			
- Activité1 : organisation des circuits de distribution et contrôle du marché-central	17656	16840	-4,62
- Activité2 : compensation des produits de base	2200336	3771406	71,40
- Activité3 : contrôle et régulation de l'aspect concurrentiel des marchés	2165	2212	2,17
- Activité4 : sensibilisation et développement de la culture de consommation	788	877	11,29
- Activité5 : organisation des circuits de distribution et contrôle du marché-régional	26039	24396	-6,3
Programme1 : commerce extérieur			
- Activité2 : coopération économique et les échanges commerciaux	111039	110852	-0,17
- Activité3 : subvention au profit du centre de promotion des exportations au titre de développement des exportations	40015	38771	-3,11
Programme9 : pilotage et appui			
- Activité1 : pilotage	3269	3407	4,22
- Activité2 : logistique	7471	15404	106,18
- Activité3 : commerce électronique et économie immatérielle	322	335	4,04
Total	2409100	3984500	65,39

C- Cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024)

Tableau N°4 :
Cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024)
Répartition par nature de la dépense (paiement)

désignation	unité : mille dinar				
	Réalisation 2020	LF 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Dépenses de rémunération	45619	51730	49412	51259	53279
Dépenses de gestion	8662	11770	12123	14158	16571
Dépenses d'intervention	2502069	2340789	3911087	3407412	2407990
Dépenses d'investissement	2331	4811	11878	2991	4785
Dépenses des opérations financières	0	0	0	0	0
Total sans compter les ressources des établissements	2558681	2409100	3984500	3475820	2482625
Total y compris les ressources des établissements	2558681	2409100	3984500	3475820	2482625

Tableau n°5
Cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024)
Répartition par programme (paiement)

unité : mille dinar

désignation	Réalisation 2020	LF 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Programme1 :commerce intérieur	2455041	2246984	3815731	3288149	2286667
Programme1 :commerce extérieur	94809	151054	149623	175167	180370
Programme9 : pilotage et appui	8831	11062	19146	12504	15588
Total	2558681	2409100	3984500	3475820	2482625

Les prévisions du budget de la mission commerce et développement des exportations à moyen terme sont d'environ 2482,625 Million D en 2024, soit un écart négatif de 1501,875 Million D par rapport aux prévisions de 2022 et un écart de 73,525 Million D par rapport à la loi de finances rectificative pour l'année 2021.

Il est à noter que cette baisse est le résultat d'une baisse de la valeur estimée des interventions pour l'année 2024 (de l'ordre de 1503 Million D) par rapport aux estimations pour l'année 2022, dans le cadre des orientations du gouvernement visant à rationaliser les dépenses de compensation de produits de base dans le but d'alléger la pression sur les finances publiques. Le ministère cherche, à travers une vision de réforme du système de compensation, à orienter davantage la subvention vers ses bénéficiaires pour les trois prochaines années, en migrant du système de compensation des prix au système de compensation des revenus.

A cet égard, et dans la poursuite de l'atteinte des objectifs fixés à moyen terme, des travaux ont été menés pour déterminer le plafond des crédits dans les différentes classes afin d'atteindre l'efficacité et l'efficacité requises :

- **Au niveau des dépenses de rémunération** : un taux de croissance annuel de 3,8% a été retenu, compte tenu de la poursuite de la mise en œuvre des projets de conventions conclues avec la partie sociale, notamment en ce qui concerne le projet de révision des statuts des agents du corps de contrôle économique, en veillant à fournir les fonds nécessaires pour répondre aux besoins réels en terme de rémunération et à ne pas enregistrer un manque ou des reliquats importantes.

- **Au niveau des dépenses de gestion** : un taux de croissance annuel d'environ 17% a été déterminé, considérant que des crédits ont été programmés pour régulariser les dettes envers les entreprises nationales au cours des années 2021, 2022 et 2023, dans un effort de pression sur les dépenses et prendre des mesures pour prévenir l'inflation des dépenses des opérations au niveau de la gestion des services de la mission en dehors du cadre de la hausse des prix de certains produits et du taux de change du dinar.

A ceci s'ajoute la mise en place d'un programme intégré de restructuration plus poussée de l'exploitation des équipements, matériels et immeubles en mettant l'accent sur le volet maintenance dans le cadre de l'approche normative comptable qui sera adoptée à court terme.

- **Au niveau des dépenses d'intervention** : Les prévisions des dépenses d'interventions pour l'année 2024 connaîtront une baisse d'environ 38,43% par rapport aux prévisions de 2022 et d'environ 29,33% par rapport à celles de 2023. Les besoins réels des crédits de compensation ont été estimés à environ 3245 Million D en 2023 et à environ 2239 Million D en 2024 (3771 Million D en 2022).

- **Au niveau des dépenses d'investissement** : la mission envisage au cours de la période à venir de poursuivre la mise en œuvre de sa politique d'investissement dans le domaine des infrastructures (bâtiments administratifs) et dans le domaine de la mise à niveau des circuits de distribution (études) et dans le cadre du troisième projet de développement des exportations. Ainsi, l'année 2022 verra le lancement de la réalisation de nouveaux projets de bâtiments, et la réalisation de la partie programmée sera achevée au début de l'année 2024, pour un coût total estimé à 7,3 Million D.

Quant à la mise à niveau des circuits de distribution, si l'année 2021 a connu un certain retard dans les procédures de contractualisation avec les bureaux d'études, les années à venir seront un nouveau départ pour mettre en œuvre les paiements y afférents et stimuler le processus de passage aux prochaines études programmées dans le cadre de la diversification du tissu commercial. Il convient également de noter que des crédits ont été programmés pour le projet de développement des exportations pour l'année 2023 dans le cadre de la liquidation des dépenses réalisées le cas échéant, étant donné que les échéances du projet expirent en 2022.

Par ailleurs, les crédits y afférents ont été estimés avec précision afin d'assurer la pleine exécution de la programmation annuelle des dépenses, notamment dans la classe investissement qui connaît habituellement des variations dans le niveau d'exécution.

***Chapitre2 :
présentation des
programmes de la
mission commerce et
développement des
exportations***

Programme commerce intérieur

Responsable du programme

« Mme Karima Hammami » directrice générale de la qualité, du commerce intérieur, des métiers et des services.

Elle a pris ses fonctions à partir du 04 octobre 2018.

1- Présentation et stratégie du programme:

1-1-La stratégie du programme commerce intérieur

La stratégie du programme commerce intérieur s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale du commerce qui vise la performance du secteur, le soutien de son rôle comme levier de développement, l'intégration dans l'économie mondiale, l'amélioration de l'image de la Tunisie dans la communauté internationale des affaires, ainsi que l'atteinte des objectifs nationaux relatifs au développement durable en particulier, l'objectif 2 relatif à l'élimination de la faim, la garantie de la sécurité alimentaire, l'amélioration de l'alimentation et la promotion de l'agriculture durable et l'objectif 12 : Etablir les modes de consommation et de production durable.

Le diagnostic du secteur a conduit à ce qui suit :

Les défis

- La détérioration du pouvoir d'achat du citoyen suite à l'inflation, la hausse des prix des matières premières importées, la dépréciation du dinar, l'augmentation de la masse salariale, la baisse de la productivité et la crise économique post révolution approfondie par la pandémie du coronavirus,
- La dépendance de la régularité de l'approvisionnement du niveau de la production qui varie en fonction des facteurs climatiques en particulier la rareté des eaux d'irrigation.

Les points forts

- La constitution et la bonne gestion des stocks de régulation stratégiques en vue de garantir la régularité de l'approvisionnement,
- La maîtrise des mécanismes d'importation et d'exportation des produits agricoles et alimentaires,
- La couverture géographique du territoire tunisien pour assurer l'équilibre du marché, la loyauté et la transparence des transactions économiques et la protection du consommateur,
- La bonne gestion des produits alimentaires subventionnés pour ne pas dépasser le plafond déterminé de ces quantités.

Les points faibles

- La discordance entre les changements profonds et les évolutions rapides que connaît le secteur du commerce et les techniques de productions, de consommation et de distribution à l'échelle nationale et internationale,
- L'incapacité de mettre en œuvre des réformes vue l'instabilité socio-politique telle que la réforme du système de compensation,
- L'impact direct d'autres secteurs (l'agriculture, l'industrie, l'énergie...) sur le commerce intérieur,
- L'aggravation du phénomène du commerce parallèle et la détérioration de la situation des circuits de distribution.

Les axes stratégiques

- Développer les mécanismes et les méthodes d'intervention à priori, anticiper les divers changements et évolutions pour assurer un marché équilibré et équitable et renforcer la protection du consommateur. Ainsi que la coordination davantage avec les divers intervenants publics et privés notamment les organisations professionnelles et développer la culture de la concurrence pour qu'elle soit un catalyseur de développement économique et moderniser les structures de contrôle et la révision la politique de compensation,
- Réviser le cadre législatif et réglementaire pour être conforme aux changements relatifs à l'organisation des activités commerciales et la simplification des procédures afin de contribuer au développement de la croissance économique, la mise à niveau des circuits de distribution et le développement du tissu commercial et artisanal.

La stratégie du programme

La stratégie du programme commerce intérieur consiste, en général, à assurer le fonctionnement normal du marché à travers la mise en œuvre des mécanismes efficaces qui permettent la régularité de l'approvisionnement, le contrôle de la transparence des transactions commerciales, le respect des prix et des marges bénéficiaires fixés, la rationalisation de la compensation des produits de base et son orientation vers leurs vrais bénéficiaires. D'autant plus, contribuer à la croissance économique, la mise à niveau les circuits de distribution et le développement du tissu commercial et artisanal.

1-2- La cartographie du programme commerce intérieur

Cette carte se compose de 25 sous-programmes, 28 unités opérationnelles et 6 opérateurs publics.



2-Les objectifs et les indicateurs de performance du programme:

2-1-Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme:

Le programme commerce intérieur renferme trois objectifs stratégiques et six indicateurs de mesure de performance :

objectifs	Indicateur de performance
L'objectif 1-1-1 promouvoir la régulation du marché et la protection des droits économiques du consommateur	<p>L'indicateur 1-1-1-1: Nombre de jours de pénurie d'approvisionnement pendant les périodes de déficit de production</p> <p>L'indicateur 1-1-1-2: Taux de couverture du marché par le corps du contrôle économique</p> <p>L'indicateur 1-1-1-3: L'évolution du nombre des bénéficiaires directement des activités de sensibilisation et d'éducation des consommateurs</p>
L'objectif 1-1-2: Améliorer la gestion des dépenses de compensation et sa stricte orientation vers leurs bénéficiaires	L'indicateur 1-1-2-1: Les quantités consommées des produits compensés
L'objectif 1-1-3: Renforcer et développement du tissu commercial et la mise à niveau des circuits de distribution	<p>L'indicateur 1-1-3-1: L'évolution annuelle du nombre des artisans inscrits dans le registre national des artisans</p> <p>L'indicateur 1-1-3-2: Pourcentage des femmes artisans inscrites annuellement au registre national des artisans</p>

L'objectif 1-1-1 : promouvoir la régulation du marché et la protection des droits économiques du consommateur

Cet objectif porte sur:

- La garantie de la régularité de l'approvisionnement du marché en matières sensibles en renforçant les mécanismes de contrôle et en maîtrisant la programmation des pointes de consommation par l'exploitation de la production nationale, le soutien de la politique des stocks régulateurs et le recours ponctuel à l'importation,
- Faire face aux pratique anticoncurrentielles en améliorant la compétitivité des entreprises et des produits nationaux et en soutenant les pouvoirs de la concurrence en matière de suivi et de contrôle des pratiques anticoncurrentielles,

- Le renforcement de l'efficacité du travail du corps de contrôle économique et sa présence sur le marché,
- La promotion du soutien de la protection du consommateur et sa sécurité sanitaire par une loi relative au contrôle de la sécurité des produits et la mise en œuvre de nouveaux principes tels que l'information, les mesures correctives et l'alerte précoce susceptibles de garantir la sécurité des produits et la protection de la santé du consommateur,
- La contribution au maintien du pouvoir d'achat du consommateur en maîtrisant les prix par la rationalisation de la hausse des prix des produits encadrés et le suivi des augmentations illégales des prix,
- La réalisation des programmes et des projets annuels permettant la mise en œuvre d'un système de consommation responsable et durable et d'un plan de communication efficace qui comprend des thèmes scientifiques, techniques et juridiques en lien avec la consommation et l'usage de nouvelles technologies pour cibler les consommateurs potentiels.

L'atteinte de cet objectif est mesurée par trois indicateurs

L'indicateur 1-1-1-1: Nombre de jours de punerie d'approvisionnement pendant les périodes de déficit de production

Cet indicateur permet de suivre l'état de l'approvisionnement du marché, ce qui permet d'anticiper l'enregistrement de pénuries et d'intervenir immédiatement pour réguler le marché,

En effet, les statistiques élaborées durant ces trois dernières années montrent 30 jours de pénuries. la réduction de ce nombre à 22 jours en 2024 et la régularité de l'approvisionnement nécessitent les mesures suivantes :

- ✓ Fournir les stocks stratégiques et régulateurs pour satisfaire les besoins de consommation,
- ✓ Coordonner avec le ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime et les groupements professionnels pour reconstituer des stocks régulateurs,
- ✓ Coordonner avec les groupements professionnels et les directions régionales du commerce et de développement des exportations pour suivre la reconstitution des stocks régulateurs,
- ✓ Les comités techniques comprenant les différentes directions et structures concernées élaborent un programme de distribution de stocks,
- ✓ Prendre les mesures nécessaires pour fournir les quantités manquantes en cas de sous production nationale.

L'indicateur de performance	L'unité	Les réalisations	2021	Les estimations		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1-1-1-1: Nombre de jours de sous-approvisionnement pendant les périodes de déficit de production	Nombre	30	28	26	24	22

Indicateur 1-1-1-2: Taux de couverture du marché par le corps du contrôle économique

Cet indicateur permet de mesurer l'efficacité de l'intervention pour lutter contre les pratiques anticoncurrentielles, assurer la transparence des transactions commerciales et protéger la santé et la sécurité du consommateur et ce, en couvrant la majorité des circuits de distribution et de production.

En effet cet indicateur évoluera de 14% en 2024 suite à :

- ✓ La mise en place d'un programme de contrôle commun avec les structures de contrôle des ministères de l'intérieur, de l'agriculture des ressources hydraulique et de la pêche maritime et de la santé pour former le nombre d'équipes nécessaires pour couvrir le marché,
- ✓ La poursuite des travaux du programme national de contrôle de la qualité et de répression des fraudes sur la diversité de ses opérations sur le plan sectoriel et géographique,
- ✓ L'accès électronique aux bases des données d'autres structures (le registre national des entreprises, les recettes des finances...) afin d'avoir connaissance des entreprises créées ou fermées et la création de base de données propre au ministère.

L'indicateur de performance	L'unité	Les réalisations	2021	Les estimations		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1-1-1-2: Taux de couverture du marché par le corps du contrôle économique	Pourcentage	61	65	68	70	75

Indicateur 1-1-1-3: Évolution du nombre des bénéficiaires direct des activités de sensibilisation et d'éducation des consommateurs

Cet indicateur mesure l'évolution du nombre des catégories des ménages ainsi que le nombre des classes d'âge visées par les activités directes de sensibilisation et d'éducation des consommateurs. En effet cet indicateur atteindra 2046 en 2024 grâce aux :

- ✓ L'adéquation des méthodes de communication avec les différentes circonstances, faire notamment des activités à distance durant la crise sanitaire liée à l'épidémie du corona virus,
- ✓ Faire des visites sur terrain dans les régions intérieures du pays,
- ✓ Elaborer un modèle quantitatif permettant de déterminer le nombre des bénéficiaires des interventions des cadres de l'institut dans les médias.

L'indicateur de performance	L'unité	Les réalisations		Les estimations		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1-1-1-3: L'évolution du nombre des bénéficiaires direct des activités de sensibilisation et d'éducation à la consommation	Nombre	124	243	1030	1860	2046

2-1-2 L'objectif 1-1-2: Améliorer la gestion des dépenses de compensation et son orientation vers les bénéficiaires :

Cet objectif consiste à bien gérer les dépenses de compensation des produits de base en poursuivant l'organisation et le contrôle des circuits de distribution de ces produits et en développant le contrôle commun afin de maintenir les quotas annuels des produits compensés.

L'indicateur 1-1-2-1: Les quantités consommées des produits compensés

Cet indicateur permet de mesurer relativement la maîtrise des quantités de la farine et de l'huile végétale compensées en vue de maintenir les plafonds fixés à 6,5 millions de quintaux pour la farine et 174 milles tonnes pour l'huile végétale.

L'indicateur de performance	L'unité	Les réalisations	2021	Les prévisions			
		2020		2022	2023	2024	
L'objectif 1-1-2: Améliorer la gestion des dépenses de compensation et son orientation vers leurs bénéficiaires	La farine	Millions de quintaux	6,324	6,5	6,5	6,5	6,5
	L'huile végétale	Mlle tonnes	141,143	174	174	174	174

2-1-3 L'objectif 1-1-3: Renforcer et développer le tissu commercial

Cet objectif consiste à poursuivre :

- ✓ La mise à niveau des circuits de distribution des produits de l'agriculture et de la pêche dont le but est d'améliorer leur qualité et d'assurer la transparence des transactions,
- ✓ Le renforcement du tissu commercial en facilitant les procédures administratives afin d'inciter la prise d'initiatives pour faire des activités commerciales notamment modernes telles que la création de grandes surfaces,
- ✓ Développement davantage du tissu commercial.
- ✓

L'indicateur 1-1-3-1: L'évolution annuelle du nombre des artisans inscrits dans le registre national des artisans

Cet indicateur permet de suivre l'évolution annuelle du nombre des artisans inscrits dans le registre national des artisans. En 2020, ce nombre était de l'ordre de 346 artisans et des efforts seront fournis pour atteindre 1020 en 2024.

L'indicateur de performance	L'unité	réalisations	2021	prévisions		
		2020		2022	2023	2024
L'indicateur 1-1-3-1: L'évolution annuelle du nombre des artisans inscrits dans le registre national des artisans	Pourcentage	346	570	720	870	1020

L'indicateur 1-1-3-2: Pourcentage des femmes artisanes inscrites annuellement au registre national des artisans

Cet indicateur mesure la création annuelle de petits projets par les femmes artisans en calculant le nombre d'inscriptions dans le registre national des artisans, ce nombre atteindra 60% en 2024.

L'indicateur de performance	L'unité	réalisation		prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
L'indicateur 1-1-3-2: Pourcentage des femmes artisanes inscrites annuellement au registre national des artisans	Pourcentage	52%	54%	56%	58%	60%

L'indicateur 1-1-3-3: Le taux de couverture des zones municipales en espaces commerciaux modernes

Cet indicateur permet de suivre le développement du tissu commercial en calculant le taux de couverture des zones municipales en espaces commerciaux modernes.

L'indicateur de performance	L'unité	réalisations	2021	Previsions		
		2020		2022	2023	2024
L'indicateur 1-1-3-3: Le taux de couverture des zones municipales en espaces commerciaux modernes	Pourcentage	166,28	169	172	175	180

Le taux de couverture des zones municipales en espaces commerciaux modernes a enregistré des écarts entre les régions et a atteint 166,28 en 2020.

Le ministère du commerce et de développement des exportations encourage ce mode de commerce moderne en stimulant la concurrence entre les différentes enseignes et leur diversification. En effet, les autorités veulent que le taux de couverture des zones municipales en espaces commerciaux modernes atteigne 200%, en d'autres termes, au moins deux espaces commerciaux par municipalité afin de diversifier l'offre, exercer une pression sur les prix des différents biens de consommation pour maintenir le pouvoir d'achat du citoyen et soutenir l'investissement et la création d'emploi dans les régions.

L'indicateur 1-1-3-4: Le taux d'avancement de la réalisation des études et des projets portant sur le programme de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche

Cet indicateur permet de suivre les études et les projets portant sur le programme de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche, en effet ce processus de mise à niveau nécessite une étude sur la possibilité de mener à bien le projet.

Cet indicateur atteindra 100% en 2023, délai légal pour la réalisation de ces études.

L'indicateur de performance	L'unité	réalisations		prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
L'indicateur 1-1-3-4: Le taux d'avancement de la réalisation des études et des projets portant sur le programme de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche	Pourcentage	-	28,75	68,12	100	-

2-2 Présentation des activités du programme de commerce intérieur

Tableau n°6

Les activités et des interventions du programme commerce intérieur

Les objectifs	Prévisions des indicateurs pour l'année 2022	Les activités	Prévisions des crédits alloués pour les activités	Les interventions
L'objectif 1-1-1- : Promouvoir la régulation du marché et la protection des droits économiques du consommateur	Indicateur 1-1-1-1: Nombre de jours de sous-appvisionnement pendant les périodes de déficit de production	Organiser les circuits de distribution et contrôler le marché (central)	16 840 milles dinars	-Prévoir et planifier l'approvisionnement, -Fournir les stocks stratégiques et régulateurs nécessaires pour maîtriser les pointes de consommation, -Elaborer un programme de promotion des exportations et entreprendre les importations si nécessaires, - Coordonner avec le ministère de l'agriculture et les groupements professionnels

				<p>pour reconstituer des stocks régulateurs,</p> <ul style="list-style-type: none"> -Coordonner avec les groupements professionnels et les directions régionales du commerce et de développement des exportations pour suivre la reconstitution des stocks régulateurs, -La constitution des comités techniques comprenant les différentes directions et structures concernées pour l'élaboration d'un programme de distribution de stocks, -Prendre les mesures nécessaires pour fournir les quantités manquantes en cas de sous production nationale.
	Indicateur 1-1-1-2: Taux de couverture du marché par le corps du contrôle économique (68%)	Contrôler et réguler la concurrence des marchés.	2212 Mille dinars	<ul style="list-style-type: none"> -Intensifier les campagnes nationales, régionales et locales, -Impliquer les agents de l'administration dans les activités de contrôle, -Augmenter la durée de la présence des agents de contrôle et définir à l'avance la durée au sein des ordres de mission -Elargir les domaines de travail du contrôle aux secteurs des services, -Intensifier la surveillance des sites web, -Valoriser le potentiel humain à travers le redéploiement, -Organiser au profit du réseau de la concurrence des séances de formation sur la concurrence au centre de formation du ministère, -Appuyer la recherche dans le domaine des pratiques anticoncurrentielles dans le cadre de la revue fonctionnelle, -Suivre la mise en œuvre des décisions du conseil de la concurrence,

	L'indicateur 1-1-1- 3:Evolution du nombre des bénéficiaires direct des activités de sensibilisation et d'éducation à la consommation (1030)	Développement de la culture de consommation	877 milles dinars	-Intensifier les activités de sensibilisation et d'éducation des consommateurs.
--	--	---	----------------------	---

<p>L'objectif 1.1-2 : Gérer les dépenses de la compensation et assurer un meilleur ciblage des bénéficiaires</p>	<p>L'indicateur 1.2.1 : Les quantités consommées des produits alimentaires compensées : *La farine : 6,5 millions de quintaux, *L'huile végétale : 174 milles tonnes.</p>	<p>compensation des produits de base</p>	<p>3 771 406 milles dinars</p>	<p>– Poursuivre la mise en œuvre de l'arrêté du ministre du commerce du 22 juin 2016 relatif à la fabrication, la fourniture et la vente du pain, et visant la réduction de l'usage illégal de la farine par la prise des mesures suivantes :</p> <p>*L'application du système des quotas de la farine subventionnée PS</p> <p>Consacrées à chaque boulangerie en prenant en considération les besoins de la région et le nombre des ouvriers,</p> <ul style="list-style-type: none"> - La consommation du grand pain seulement par les ménages et l'interdiction de son usage professionnel ainsi que les marchés publics ayant pour objectif de le fournir, - permettre aux points de vente de pain communément appelés « points chauds » d'utiliser la farine PS-7 pour produire et vendre du pain, L'interdiction de l'utilisation de la farine PS pour produire du pain congelé ou semi-cuit. <p>* Interdiction du conditionnement et de la vente de l'huile soja non subventionnée dans des bouteilles en plastique,</p> <ul style="list-style-type: none"> -La réalisation du projet de réforme du système de compensation des produits alimentaires de base, qui vise à remplacer le système de soutien des prix par le système de soutien des revenus.
---	--	--	--------------------------------	---

				<p>Dans ce cadre, un comité national et des groupes de travail ont été créés pour mettre en œuvre cette réforme en :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Identifiant les bénéficiaires et déterminant les critères de leur sélection et les méthodes de calcul de la subvention directe, – Précisant les modalités d'enregistrement, de publicité et de contestation et mise en place d'une base de données sécurisée, - Ajustant les modes de règlement des décaissements de la subvention et sa périodicité. - Déterminer le mode de décaissement de la subvention et sa périodicité.
L'objectif 1-1-3: Le renforcement et le développement du tissu commercial	L'indicateur 1-1-3-1: L'évolution annuelle du nombre des artisans inscrits dans le répertoire national des artisans (720)	Organiser les circuits de distribution et contrôler le marché (régional)	24396 milles dinars	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner avec les recettes des finances pour obtenir le reçu d'enregistrement lors de l'obtention de la carte d'identification fiscale, - Coordonner avec le centre national du registre des entreprises afin d'obtenir le reçu d'enregistrement lors de l'obtention du registre de l'entreprise, - Les directions régionales du commerce doivent faire l'enregistrement des entreprises au registre national des entreprises.
	L'indicateur 1-1-3-2: Pourcentage des femmes artisanales inscrites annuellement au répertoire national des artisans (56%)			
	L'indicateur 1-1-3-3: Le taux de couverture des			

	zones municipales en espaces commerciaux modernes (172%)			-Préparer un modèle de suivi de la création de grandes et moyennes surfaces commerciales et qui sera rempli annuellement par les directions régionales du commerce, -Préparer un modèle de suivi de la création de grandes et moyennes surfaces commerciales et qui sera rempli annuellement par les opérateurs publiques.
	L'indicateur 1-1-3-4: Le taux d'avancement de la réalisation des études et des projets portant sur le programme de réhabilitation des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche (68,12%)			-En 2022, l'unité assurera la supervision technique des collectivités locales concernées par les projets afin de réaliser les études dans les meilleurs délais pour permettre l'avancement des projets

2-3- Contribution des opérateurs publics dans la performance du programme

La contribution des opérateurs publics du programme commerce intérieur dans la réalisation des objectifs stratégiques se répartit en contribution directe et contribution indirecte :

- **L'Office Tunisien du Commerce** : participe directement à l'objectif stratégique relatif à la régulation du marché et la protection des droits économiques des consommateurs en :
 - ✓ La participation à la régularité de l'approvisionnement du marché local par des biens de consommation dont les prix varient sur le marché mondial (le café vert, le sucre, le thé, le riz),
 - ✓ La création des stocks de réserves nécessaires pour ces biens dans les différentes régions pour assurer l'approvisionnement continu du marché,
 - ✓ L'importation de certains produits d'une manière circonstancielle afin de réguler les circuits de distribution sur instruction du pouvoir de tutelle.

L'office national du commerce contribue à la réalisation de l'objectif stratégique relatif au renforcement et à la modernisation du tissu commercial et artisanal ainsi qu'à la mise à niveau des circuits de distribution en finançant la réalisation du projet de la zone commerciale et logistique à Ben Guerdène.

- **Société Ellouhoum** : participe à l'atteinte de l'objectif relatif à la régulation du marché et la protection des droits économiques du consommateur en fournissant les viandes à des prix préférentiels pour maintenir le pouvoir d'achat du consommateur. En effet, cette société intervient durant les consommations de pointe (mois de ramadan et Aid aladha) pour maîtriser la hausse des prix, la spéculation d'une part et les différentes opérations de la commercialisation des viandes rouges d'autre part.

- **Société Tunisienne de Marchés de Gros (SOTUMAG)** : participe à l'atteinte de l'objectif relatif à la régulation du marché et la protection des droits économiques du consommateur en assurant la régularité de l'approvisionnement et en fournissant l'offre au même endroit pour appliquer la règle de l'offre et la demande et maintenir la transparence des transactions commerciales. SOTUMAG joue un rôle important dans la régulation du marché notamment pendant les périodes de déficit de production et de pointe de consommation.

- **L'agence nationale de la métrologie** : contribue directement à l'atteinte de l'objectif relatif à la régulation du marché et la protection des droits économiques du consommateur par la modernisation des instruments de contrôle réglementés en métrologie légale, ainsi que l'élargissement des champs d'intervention pour couvrir assez de secteurs.

Tableau n°7 : La participation des opérateurs publics dans la réalisation des objectifs du programme et les crédits transférés

Opérateur public	Principaux activités et projets dans le cadre des politiques publiques	Crédits transférés du budget de l'Etat en 2022
L'office national du commerce	La contribution directe au financement du projet de développement de la zone commerciale et logistique à Ben Guerdène.	5945

3- Cadre des dépenses à moyen terme du programme commerce intérieur (2022-2024) :

3-1- Le budget du programme de commerce intérieur :

En 2022, les dépenses prévisionnelles de ce programme atteignent 3815731 milles dinars et se répartissent comme suit :

- **Les dépenses de rémunération** : 31086 milles dinars,
- **Les dépenses de gestion** : 6530 milles dinars,
- **Les dépenses d'intervention** : 3777382 milles dinars,
- **Les dépenses d'investissement** : 733 milles dinars.

Le budget alloué au programme commerce intérieur représente 95,76% du total des prévisions du projet du budget de la mission commerce et développement des exportations, y compris les dépenses de compensation des produits de base estimé presque à 94,64% du total des prévisions du projet du budget de la mission.

3-2 - Cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024) du programme commerce intérieur :

Tableau n°8

Cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024) du programme de commerce intérieur

Réparation par nature des dépenses (crédit de paiement)

Unité milles dinars

Désignation	Réalisations 2020	LF 2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Dépenses de rémunération	29457	34868	31086	31796	32596
Dépenses de gestion	4359	6500	6530	7250	8090
Dépenses d'intervention	2420855	2204804	3777382	3248693	2245126
Dépenses d'investissement	370	812	733	410	855
Dépenses des opérations financières	0	0	0	0	0
Total sans tenir compte des ressources propres des établissements	<u>2455041</u>	<u>2246984</u>	<u>3815731</u>	<u>3288149</u>	<u>2286667</u>
Total en tenant compte des ressources propres des établissements	<u>2455041</u>	<u>2246984</u>	<u>2246984</u>	<u>3288149</u>	<u>2286667</u>

L'évolution, durant la période 2022 et 2024, des crédits alloués au profit du programme commerce intérieur s'explique par les raisons suivantes :

▪ **Quant aux dépenses de rémunération :**

En 2022, les dépenses de rémunération connaîtront une baisse par rapport à 2021 compte tenu des mesures prises pour mettre en œuvre le décret gouvernemental n°1117-2019 du 26 novembre 2019 relatif à la prime de motivation et son décaissement rétroactif au titre des années 2018 et 2019.

Le détachement de 39 agents auprès de l'instance nationale de la sécurité sanitaire des produits alimentaires participe considérablement en 2022 à la baisse des dépenses de rémunération (baisse de 2002 milles dinars).

En 2023 et 2024, les mesures qui seront prises au profit des agents de contrôle économique concerneront notamment le projet de modification du texte législatif relatif au statut du corps de contrôle économique et les primes de contrôle et de motivation ayant un effet financier de l'ordre de 1925 milles dinars (des promotions exceptionnelles, l'augmentation de 200 dinars du prime relatif à l'exercice des missions de contrôle, des opérations d'intégration au corps du contrôle économique et l'augmentation du prime de contrôle économique attribuée au personnel des services centraux). Le versement de cette somme (1925 milles dinars) sera effectué sur des tranches annuelles : 25% en 2023, 25% en 2024 et 50% en 2025 ainsi que l'augmentation de la masse salariale est estimée à 200 milles dinars en 2023 et 300 milles dinars en 2024.

▪ **Quant aux dépenses de gestion :** L'évolution des crédits s'explique par la hausse des prix lié par nature au taux d'inflation. En effet, Les prévisions de 2023 et 2024 sont déterminées en fonction des circulaires qui concernent l'élaboration du projet du budget de l'Etat (+3%). En effet, en 2023, ces dépenses enregistreront une augmentation exceptionnelle de 194 milles dinars qui seront destinées à l'achèvement du programme de liquidation des dettes notamment envers Tunisie Télécom.

▪

▪ **Quant aux dépenses des interventions :** La détermination des dépenses des interventions a pris en compte la politique du gouvernement visant la maîtrise des dépenses de compensation pour réduire le déficit des finances publiques. En effet, le montant prévu pour la compensation des produits de base enregistra durant les deux prochaines années deux baisses successives :

* En 2023, une baisse de 12,88% par rapport aux prévisions de 2022 soit 3245 milles dinars,

* Et en 2024 une réduction de 29,33% par rapport aux prévisions de 2023 soit 2239 milles dinars.

▪ **Quant aux dépenses des investissements :** La baisse des prévisions des crédits programmés est due à l'achèvement en 2024 de la réalisation de certaines études relatives à l'exécution de la deuxième

tranche du programme de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche. Cette deuxième tranche concernera notamment la réalisation de certains projets structurants dont le coût total estimé s'élève à 3,1 million de dinars. En effet, il est impossible de programmer et exécuter de nouveaux projets sans l'achèvement de ces études.

Programme commerce extérieur

responsable de programme : Mme Dorra Borji Salmi, Directrice Générale du commerce extérieur

Elle a pris ses fonctions le 1er septembre 2020

1- Présentation et stratégie du programme :

1-1- La stratégie du programme commerce extérieur :

Le programme commerce extérieur vise à mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine du commerce extérieur en termes de réduction des niveaux du déficit commercial et de ses répercussions sur le stock de devises et l'implication accrue des entreprises productives dans le processus d'exportation, en particulier des produits à valeur ajoutée, en plus de la diversification des destinations des exportations afin de surmonter l'attachement accru à la zone euro tout en garantissant la liberté des échanges d'une part et la protection du tissu industriel d'autre part.

Cette politique gouvernementale s'inscrit dans un ensemble d'engagements internationaux et régionaux résultant de l'adhésion de la Tunisie à un ensemble de groupements internationaux et régionaux tels que l'Organisation mondiale du commerce, le COMESA et la Grande zone arabe de libre échange, d'autant plus d'un ensemble d'accords de libre-échange conclus avec de nombreux pays, qui reposent sur la base du libre accès des biens et produits aux marchés conformément au système des préférences commerciales.

Elle s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi d'un ensemble de décisions et de recommandations émanant des conseils supérieurs ou nationaux liés au commerce extérieur, tels que le Conseil supérieur de l'exportation et le Conseil national du commerce extérieur, de manière à développer la compétitivité des institutions tunisiennes, élargir la base de l'offre exportable et réaliser l'intégration de nombreux projets de petite et moyenne envergure dans le mouvement du commerce extérieur et encourager l'implantation des entreprises. Ceci d'autant plus d'attirer les investissements étrangers en simplifiant davantage et en numérisant les procédures du commerce extérieur parallèlement aux privilèges accordés à ce type d'investissement, que ce soit dans le cadre des privilèges fiscaux et

douaniers ou en termes de mesures incitatives pour créer des établissements dans les zones prioritaires en termes de développement.

D'autre part, le commerce extérieur se caractérise par le rythme d'accélération qu'il connaît depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce en 1994 en termes d'opportunités, tant au niveau de la circulation des échanges commerciaux qu'au niveau de son impact par rapport à la question de la réduction des obstacles tarifaires, en plus de l'élargissement des règles qui les régissent dans d'autres domaines tels que le secteur des services, le secteur agricole et la propriété intellectuelle et les questions de nature procédurale et logistique d'une manière qui nécessite un suivi en permanence du rythme de son développements.

Cependant, il convient de noter à cet égard que la Tunisie n'a pas suivi le rythme de ces évolutions de la manière espérée, que ce soit au niveau de l'activation ou la modernisation de la législation prise, ou au niveau de suivi des négociations multilatérales liées aux secteurs des services et de l'agriculture, en plus de la lenteur enregistrée dans la modernisation et la numérisation des circuits du commerce extérieur à la lumière de l'élément limité de soutien logistique à savoir le transport, qui a fortement limité les possibilités d'expansion pour le produit tunisien sur les marchés extérieurs.

De plus, le secteur du commerce extérieur connaît encore une participation limitée et modeste de la composante féminine, car l'effort des femmes est limité à certains secteurs à faible valeur ajoutée, notamment le secteur de l'artisanat, ainsi que l'absence d'implication des femmes dans d'autres secteurs compétitifs et à forte valeur ajoutée.

Il est à noter que malgré les efforts déployés par le Programme Tasdir +, qui fait partie du troisième projet de développement des exportations, en terme d'accompagnement des femmes cheffes d'entreprise et de soutien à leur implication dans l'effort d'exportation, cela n'a pas abouti à un développement de leur contribution notamment au niveau d'exportation.

Le niveau d'accompagnement reste le seul niveau que le programme commerce extérieur peut exercer au niveau de l'implication de la composante féminine, étant donné que le programme n'est pas impliqué dans la question de la création des entreprises et des individus qui s'en chargent, mais il traite avec l'entreprise selon le secteur et le produit fourni par celui-ci.

Sur cette base, notamment avec la fin du programme Tasdir +, le programme axera ses priorités sur le soutien à la participation de la composante féminine dans les manifestations et salons à l'étranger et les missions promotionnelles dans le sens de consacrer un pourcentage au profit des entreprises détenues par des femmes d'affaires.

Sur cette base, la stratégie du Ministère du commerce et du développement des exportations, dans le cadre du programme commerce extérieur, repose sur l'approfondissement des éléments de l'intégration économique et commerciale de la Tunisie dans son environnement global et régional et dans un cadre clair soutenu par un ensemble de législations, de réglementations et de réformes structurelles tout en préservant la spécificité du tissu industriel local et en développant la compétitivité du produit national, avec des incitations et des encouragements qui lui garantissent un niveau minimum de capacités de promotion au niveau des anciens et de nouveaux marchés d'exportation, compte tenu des obligations internationales qui incombent à la République tunisienne, surtout que le volet commerce extérieur est l'un des éléments structurants des politiques publiques des pays et de leurs relations diplomatiques, ce qui explique que ce programme revêt une grande importance pour de nombreux pays .

Axes stratégiques du programme :

- **Axe Stratégique 1 :** Développement des exportations et approfondissement de l'intégration économique et commerciale, à travers l'ouverture à de nouveaux marchés et l'octroi d'avantages préférentiels en faveur du produit tunisien dans le cadre des accords de libre-échange.
- **Axe Stratégique 2 :** Protéger le produit national en luttant contre les pratiques illégales à l'importation et défendre les exportations tunisiennes auprès des structures compétentes,

1-2- feuille de route du programme commerce extérieur :

La feuille de route du programme commerce extérieur se compose de :

- Sous-programme central,
- 09 acteurs publics.

Programme Commerce Exterieur

Sous-Programme central Commerce Exterieur

Opérateurs publics

Chambre de
Commerce et
d'Industrie du
Nord-Est

Chambre de
Commerce et
D'industrie de Tunis

Centre de Promotion
des des Exportations

Chambre de
Commerce et
D'industrie du
Centre

Chambre de
Commerce et
D'industrie du Cap
Bon

Chambre de
Commerce et
d'Industrie du Nord-
Ouest

Chambre de
commerce et
d'industrie du sud-
ouest

Chambre de
Commerce et
d'Industrie du Sud-
Est

Chambre de
Commerce et
d'Industrie de Sfax

2- Objectifs et indicateurs de la performance du programme commerce extérieur :

2-1 : Présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme :

Le programme de commerce extérieur comprend deux objectifs stratégiques et 6 indicateurs de performance.

1.1.2 Objectif 2-1-1 Stimuler les exportations

Cet objectif porte sur deux éléments principaux : **le développement des exportations** et **l'approfondissement de l'intégration économique et commerciale**.

- Quant au **développement des exportations**, il s'agit de booster les exportations en valeur et en volume, d'augmenter leurs performances, de privilégier les produits à valeur ajoutée et de modifier la composition structurelle traditionnelle des exportations tunisiennes par l'introduction de nouveaux produits et l'adoption d'un dispositif promotionnel d'accompagnement.

- Quant à **l'approfondissement de l'intégration économique et commerciale**, cela signifie, d'une part, la consolidation et la pérennisation des accords commerciaux précédemment engagés, et la recherche continue de conclure de nouveaux accords à caractère économique et commercial qui permettent au produit tunisien d'accéder à toutes les groupements économiques régionaux et internationaux, en plus de valoriser le rôle des représentations commerciales et des manifestations promotionnelles par rapport à l'accès du produit tunisien aux marchés extérieurs.

- **Justifications de l'adoption d'indicateurs liés à l'objectif :**

L'objectif stratégique de développement des exportations et d'approfondissement de l'intégration économique et commerciale est subdivisé respectivement en 3 objectifs opérationnels : **élargir la règle des privilèges préférentiels, diversifier les exportations et accompagner les entreprises exportatrices.**

- ❖ **Élargissement de la règle des privilèges préférentiels :**

Il s'agit de conférer aux produits tunisiens un avantage concurrentiel dans le cadre de l'accès à de nouveaux marchés, que ce soit dans le cadre de formule de reconnaissance mutuelle ou dans le cadre d'un traitement discriminatoire par rapport aux autres produits concurrents, ou la suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires qui entraveraient l'entrée de ces produits sur ces marchés.

Cet objectif est abordé principalement sur la base d'accords de libre-échange avec d'autres pays ou de l'adhésion à des groupements régionaux ou internationaux à caractère économique.

- ❖ **Diversification des exportations :**

La diversification des exportations vise la restructuration de la composition des exportations sur deux bases : rompre avec le caractère stéréotypé des exportations nationales depuis des décennies qui dépend principalement des produits agricoles tels que l'huile d'olive, les agrumes et les dattes, et accroître en conséquence l'introduction de produits manufacturés à valeur ajoutée, et assouplir le lien avec la zone euro et diversifier les destinations et les marchés en offrant des opportunités alternatives pour le produit tunisien.

- ❖ **Accompagnement des entreprises exportatrices :**

Cet objectif se traduit directement par la diversification de l'offre exportable et ce, en sensibilisant davantage les entreprises qui ont une capacité d'exportation en absorbant l'excédent de production enregistré au niveau du marché local pour certains produits et en envisageant la possibilité d'intégrer de nouveaux secteurs d'exportation.

Présentation des indicateurs

Indicateur 2.1.1.1 : Evolution du pourcentage des échanges commerciaux avec les pays avec lesquels la Tunisie a conclu des accords de libre-échange par rapport au volume total des échanges commerciaux

Cet indicateur montre dans quelle mesure les échanges commerciaux tunisiens bénéficient du système de préférences existant, que ce soit à travers les accords bilatéraux de libre-échange conclus avec certains pays ou à travers l'adhésion de la Tunisie dans les groupements économiques régionaux et internationaux, à travers l'octroi de bénéfice de droits de douane réduits ou de procédures spéciales en rapport avec les obstacles non-tarifaires dans le cadre de la reconnaissance mutuelle.

Le choix de cet indicateur est basé sur l'évaluation de l'efficacité des accords conclus d'une part et sur la possibilité d'élargir le champ d'application de ces accords d'autre part, pour inclure le nombre maximum de produits possible, en plus de définir les possibilités de négociation possibles pour conclure des accords de libre-échange avec des pays autres pour permettre davantage la diversification des produits tunisiens, que ce soit en terme de destinations ou en terme de produits ou de la nature des entreprises impliquées dans ces échanges.

Indicateurs de mesure de performance objectif	Unité	Réalizations		Estimations		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1.1.1.2 : Evolution du pourcentage des échanges commerciaux avec les pays avec lesquels la Tunisie a conclu des accords de libre-échange par rapport au volume total des échanges commerciaux	pourcentage	81%	86%	86%	87%	88%

Il est prévu que ce pourcentage augmentera au cours de l'année 2021 et les années suivantes pour atteindre le niveau de 88% en l'année 2024 par rapport au total des échanges commerciaux tunisiens et ce, pour plusieurs considérations dont les plus importantes sont :

- Le retour à la stabilité du marché libyen, qui devrait attirer une part importante des exportations nationales,
- l'entrée en vigueur effectif du processus de démantèlement tarifaire dans le cadre du COMESA, à compter du 1er janvier 2021,

- Le démarrage d'un plan de restructuration de Tunisair, qui lui permettra d'améliorer ses performances, notamment au niveau des exportations tunisiennes vers les pays africains,
- L'amélioration de la situation sanitaire mondiale et son impact sur la demande mondiale,
- Une augmentation de la demande mondiale pour de nombreux produits en raison de la reprise du taux de croissance dans de nombreux pays.

Indicateur 2.1.1.2 : Pourcentage de diversification des exportations en termes de produits et de destinations

Cet indicateur porte sur l'analyse de l'évolution de la composition des exportations tunisiennes, structure et destination et l'étendue de leur diversité pour inclure des matières produites et fabriquées en Tunisie, notamment les produits à valeur ajoutée et à haute compétitivité.

A cet effet, l'indicateur mentionné porte sur **deux indicateurs secondaires : le pourcentage de diversification des exportations en termes de produits** d'une part, et **le pourcentage de diversification des exportations en termes de destinations et de marchés** d'autre part. En ce qui concerne la diversification et l'élargissement de la base des produits exportés, cet indicateur tente d'attirer les secteurs qui peuvent être impliqués ou soutenir leur implication dans l'effort d'exportation et l'abandon progressif de la dépendance totale aux secteurs traditionnels, notamment agricoles.

Quant à la diversification des exportations en termes de destinations, elle est due à la tentative de réduire l'attachement à la zone euro, qui représente plus de 75 % du total des échanges extérieurs de la Tunisie.

L'importance de cet indicateur réside dans le fait qu'il permet d'apprécier l'efficacité de la politique du commerce extérieur en général et la politique d'exportation en particulier, il offre l'opportunité aux structures concernées telles que le conseil supérieur de l'exportation de prendre les mesures appropriées.

Sous-indicateur	Unité	Réalisation	2021	Estimations		
		2020		2022	2023	2024
Sous indicateur 1: Evolution du pourcentage des exportations hors marchés traditionnels (UE) par rapport au volume total des exportations	pourcentage	32	19	20	20	23
Sous Indicateur2: Evolution du pourcentage de positions tarifaires pour les produits exportés par rapport au nombre total de positions tarifaires :	pourcentage	37	34	35	37	39

Cet indicateur est défalqué en deux sous indicateurs :

•Sous indicateur 1 : Évolution du pourcentage des exportations hors marchés traditionnels (UE) par rapport au volume total des exportations :

Le pourcentage des estimations pour les deux prochaines années ne dépasse pas 20%, étant donné qu'il n'a pas encore été possible de surmonter les effets néfastes liés à la pandémie de Covid-19 au niveau de la demande mondiale, qui connaît toujours une contraction de 3,9% , outre la lenteur enregistrée dans l'avancement des travaux d'adhésion de la Tunisie au COMESA et ses conséquences par rapport au pourcentage des exportations tunisiennes bénéficiant des avantages préférentiels disponibles au sein de ce groupement régional.

Cependant, il est prévu qu'au cours de l'année 2024, les estimations de cet indicateur se développeront, compte tenu des attentes de surmonter les répercussions de la pandémie et de commencer à bénéficier de la destination africaine en faveur des exportations tunisiennes.

Sur cette base, on espère l'atténuation de ce lien avec la zone euro du fait de l'amélioration de la situation sanitaire au niveau mondial et du rétablissement de la mobilité des échanges commerciaux mondiaux.

•Sous indicateur 2 : Evolution du pourcentage de positions tarifaires pour les produits exportés par rapport au nombre total de positions tarifaires :

Les attentes et estimations de ce programme pour les années à venir sont basées sur un examen de l'approche actuellement adoptée par le fonds de promotion des exportations en vue d'élargir la liste des entreprises et des produits bénéficiant de ce programme, en particulier les produits à haute valeur ajoutée, tels que les produits technologiques et numériques. Sur cette base, les estimations indiquent une évolution régulière et stable du pourcentage de nouvelles positions tarifaires qui seront incluses dans la liste des positions tarifaires pour les produits tunisiens exportés.

Les estimations de cet indicateur ont été déterminées sur la base de l'achèvement du programme "Tasdir + » en tant que composante du troisième projet de développement des exportations, dans lequel les activités qui y sont incluses seront achevées en 2022, y compris le programme d'accompagnement et de formation des femmes d'affaires bénéficiant du programme d'appui à l'exportation.

En revanche, les estimations de cet indicateur n'ont pas été présentées pour les années 2023 et 2024 à cause de l'expiration du programme "Tasdir +".

-Indicateur 2.1.1.3 : Taux d'évolution de la valeur des exportations :

Cet indicateur porte sur le suivi de l'évolution de la valeur des exportations, étant donné que le développement des exportations est l'un des principaux axes sur lesquels reposent le plan de développement et la stratégie du gouvernement en matière du commerce extérieur.

Indicateur	Unité	Réalisations	2021	Estimations		
		2020		2022	2023	2024
Taux d'évolution de la valeur des exportations	Pourcentage	-12%	10%	4%	4%	5%

2.1.2 Objectif 2-1-2 Protection du produit national :

Cet objectif porte sur deux éléments principaux : **la protection du produit national et la défense des exportations.**

La protection du produit national vise à contrecarrer les pratiques illicites à l'importation (par les circuits organisés), qui prennent la forme d'importations massives, d'importations faisant l'objet d'un dumping, ou des importations bénéficiant de subvention illégale au moment de l'importation et qui peuvent causer un préjudice à l'industrie locale.

La défense des exportations vise à contrecarrer et défendre les enquêtes ouvertes par les autorités d'enquête étrangères contre les exportations tunisiennes et auprès des organismes internationaux de règlement des différends, et surmonter les obstacles non tarifaires qui peuvent être prises par les autorités des pays étrangers pour empêcher l'accès des exportations sur leur territoire national.

Justifications de l'adoption de l'objectif :

L'inclusion de cet objectif stratégique de protection du produit national et de défense des exportations vise à affronter la tendance protectionniste croissante prise par de nombreux pays en raison des répercussions de la pandémie de Covid qui a été mentionnée par l'Organisation mondiale du commerce dans ses récents rapports sur l'état de échanges commerciaux dans le monde, et affronter en plus les efforts des autres pays pour accéder aux marchés en utilisant des méthodes illégales.

Indicateurs de performance	Unité	Réalisations	2021	Estimations		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 2. 1.2. 1 : Taux d'avancement dans la mise en place d'un organisme d'enquête dans le domaine de la défense commerciale	Pourcentage	-	25	50	75	100
Indicateur 2.2.1. 2 : Pourcentage de pétitions liées à la défense commerciale par rapport au total des pétitions déposées	Pourcentage	-	10	20	30	40

Présentation des indicateurs

Indicateur 2. 1. 2. 1 : Taux d'avancement dans la mise en place d'un organisme d'enquête dans le domaine de la défense commerciale :

Cet indicateur porte sur le projet qui a été lancé à l'occasion de la 35ème session du Conseil National du Commerce Extérieur relatif à la création d'un organisme de défense commerciale chargé de protéger le tissu industriel national, que ce soit au niveau des pratiques illicites à l'importation telles que le dumping, les pratiques de subventions prohibées et l'intensification quantitative des importations ou en protégeant le même tissu par des mesures non tarifaires, en plus de la défense des exportations tunisiennes contre lesquelles des enquêtes sont ouvertes dans le même cadre de pratiques illégales ou dans le cadre des obstacles non tarifaires qui pourraient leur être opposés,

L'importance de ce projet réside dans le fait qu'il :

- Protège les industriels de la concurrence déloyale imposée par le produit importé,
- Il permet aux industries émergentes de disposer de suffisamment de temps pour bénéficier des mécanismes de défense commerciale afin de leur permettre d'être présentes sur le marché local et de développer leur compétitivité vis-à-vis des produits étrangers,
- Il permet davantage d'accompagnement pour les entreprises exportatrices tunisiennes et leur assure une certaine protection quant à son accès aux marchés étrangers.

Indicateurs de mesure de performance objectif	Unité	Réalisations	2021	Estimations		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 2. 1.2. 1 : Taux d'avancement dans la mise en place d'un organisme d'enquête dans le domaine de la défense commerciale	pourcentage	0	25	50	75	100

L'année 2021 a été marquée par un taux de réalisation respectable par rapport aux attentes, car les textes juridiques liés à l'organisme d'enquête ont été finalisés, en particulier les projets de révision du décret relatif aux attributions du ministère du commerce, ainsi que le décret de son organisation. En outre, une assistance technique a été fournie en octobre par « Alliance Globale pour la Facilitation du Commerce » à travers un expert chargé d'assurer une formation au profit des cadres et opérateurs économiques. Ainsi que certaines bases de données ont également été finalisées, par contre il a été enregistré une défaillance pour d'autres bases de données et ce pour diverses raisons, en plus le système d'alerte précoce n'a pas encore été instauré à défaut de sources de financement.

- Indicateur 2.2.1.2 : Pourcentage de requêtes liées à la défense commerciale par rapport au total des pétitions déposées

Cet indicateur concerne la consolidation de la culture de défense commerciale au sein des entreprises industrielles tunisiennes et leur connaissance des moyens d'en tirer profit, par rapport aux abus liés aux pratiques illicites à l'importation. Elle permet également de montrer dans quelle mesure ces mêmes institutions connaissent les compétences de chaque partie ayant trait avec le commerce extérieur.

Indicateurs de mesure de performance objectif	Unité	Réalisations	2021	Estimations		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 2.2.1.2 : Pourcentage de requêtes liées à la défense commerciale par rapport au total des pétitions déposées	pourcentage	-	10	20	30	40

Au cours de l'année 2021, 10 requêtes ont été déposées par les entreprises industrielles tunisiennes, principalement celles liées à la demande de bénéficier de mesures de protection contre les

produits étrangers importés qui ont causé des dommages directs aux entreprises mentionnées. Or, dans la plupart de ces requêtes, il leur manque soit des preuves sérieuses qui justifient les mesures protectionnistes en leur faveur, soit l'absence de suivi par les mêmes entreprises.

Néanmoins, le mois d'octobre 2021 s'est coïncidé avec l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne en matière des mesures préventives liées aux importations d'autobus de petite taille d'origine turque, chinoise et japonaise. De même d'autres annonces seront émises en relation avec d'autres requêtes déposées par des entreprises tunisiennes dans différents secteurs.

2-2 présentation des activités du programme commerce extérieur

**Tableau numéro 6 :
Activités et appui aux activités du programme commerce extérieur pour l'année
2022**

Objectifs	Estimations de l'indice pour l'année 2022	Indicateurs secondaires	Activités	Crédits prévisionnels des activités pour l'année 2022	Appuis aux activités
Objectif 2-1-1 : développer les exportations et approfondir l'intégration économique et commerciale	Indicateur 1.1.1.2 : Evolution du pourcentage des échanges commerciaux avec les pays avec lesquels la Tunisie a conclu des accords de libre-échange par rapport au volume total des échanges commerciaux %86)		Activité n 01: Coopération Economique et Echanges Commerciaux		

		<p>Sous indicateur 1 : Évolution du pourcentage des exportations hors marchés traditionnels (UE) par rapport au volume total des exportations : (20%).</p>		110852 mille dinar	
	<p>Indicateur 2.1.1.2 : Pourcentage de diversification des exportations en termes de produits et de destinations</p>	<p>Sous indicateur2 Evolution du pourcentage de positions tarifaires pour les produits exportés par rapport au nombre total de positions tarifaires : (35%)</p>	<p>Activité n 02: Subvention au profit du CEPEX au titre du développement des exportations</p>		
	<p>Indicateur 3.1.1.2 : Taux d'évolution de la valeur des exportations :</p>				
<p>Objectif 2-1-2 Protection du produit national et la défense des exportations :</p>	<p>Indicateur 2. 1.2. 1 : Taux d'avancement dans la mise en place d'un organisme d'enquête dans le domaine de la défense commerciale : 50 %</p>			<p>38 771 mille dinar</p>	<p>-La révision du décret n° 2001-2966 du 20 décembre 2001, portant organisation du ministère du commerce</p> <p>-Révision du Décret n° 2001-2965 du 20 décembre 2001, relatif aux attributions du ministère du commerce</p>

afin de participer aux rencontres bilatérales entre eux et les entreprises susceptibles d'être concernées par l'importation de produits similaires. En outre, les missions de promotion organisées et supervisées par le centre de promotion des exportations permettent aux représentants des entreprises exportatrices d'étudier les opportunités d'exportation, notamment sur les nouveaux marchés et d'établir des relations commerciales directes avec les entreprises existantes sur ces nouveaux marchés, et de conclure des contrats d'exportation avec eux.

-Les chambres de commerce et d'industrie sont des opérateurs publics qui contribuent indirectement au soutien des entreprises, ces chambres gèrent un ensemble d'activités visant à améliorer les capacités des entreprises économiques à bénéficier des mécanismes d'appui et de soutien disponibles, et d'organiser des manifestations régionales pour promouvoir le produit tunisien et fournir l'opportunité aux entreprises installées dans la région à participer à certaines expositions et manifestations extérieures, selon la nature de l'offre exportable disponible dans le cadre de son compétence territorial d'intervention.

La contribution des acteurs publics à la performance du programme commerce extérieur et le volume des crédits transférés		
Opérateur Public	Principaux Projets et activités	Crédits transférés du budget de l'État pour l'année 2022
CEPEX	Foires et expositions à l'étranger	8300 mille D
	Promotion des exportations	100000 mille D

**Cadre de dépenses du programme à moyen terme
(2022-2024)**
Programme commerce extérieur
Répartition par nature des dépenses (crédits de paiement)

Unité : mille D

désignation	Réalisations 2020	L.F2021	Prévisions 2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024
Dépenses de rémunération	10764	11181	11551	12340	13140
Dépenses de fonctionnement	2185	2712	2761	3459	4250
Dépenses d'intervention	81135	135907	133620	158637	162780
Dépenses d'investissement	725	1254	1691	731	200
Dépenses des opérations financières	0	0	0	0	0
<u>Total sans prise en compte des ressources propres des entreprises</u>	<u>94809</u>	<u>151054</u>	<u>149623</u>	<u>175167</u>	<u>180370</u>

-Dépenses de rémunération : un taux de croissance annuel de 6,5% a été fixé compte tenu des procédures particulières liées au projet de révision de statuts des agents de contrôle économique, avec un impact financier d'environ 100 mille D en 2023 et 100 mille D en 2024, outre les éventuelles augmentations salariales approuvées par la suite, pour les employés du Ministère (augmentations générales) d'une valeur totale d'environ 500 mille D pour l'année 2023 et 600 mille D pour l'année 2024 en faveur des employés du ministère et du centre de promotion des exportations, notamment au profit de ses représentants à l'étranger, compte tenu de l'évolution du taux de change du dinar tunisien.

-Dépenses de fonctionnement : L'évolution des crédits a été prise en compte en fonction de l'évolution annuelle de l'inflation et des prix conformément au projet de circulaire de préparation du budget, en plus des estimations du programme d'engagement et de maintenance à mettre en œuvre, ainsi que des estimations des crédits liés au paiement des arriérés qui ont été enregistrées au niveau du centre de

promotion des exportations, à partir de l'année 2023 équivaut à un montant partiel estimé à : 600 mille D, et un montant d'environ 290 mille D en l'année 2024.

-Dépenses d'interventions : Le niveau des crédits liés aux opérations de subvention dans le cadre de la promotion des exportations a été augmenté de 39 Million D en 2023, suivi d'une augmentation de 5 Million D en 2024, et ce dans le cadre de la poursuite de l'appui au processus d'exportation des produits d'origine tunisienne, une augmentation des crédits, d'une valeur totale estimée à : 1.530 mille D en 2023 et 700 mille D en 2024, prévue dans le cadre des programmes annuels de développement du centre de promotion des exportations, notamment dans la section relative aux expositions et manifestations, en contrepartie d'une réduction des crédits du troisième projet de développement des exportations, qui s'achève le 31 décembre 2022, ce qui a réduit les fonds alloués à cet effet d'une valeur de 16,312 mille D au cours de l'année 2023 dans laquelle toutes les dépenses impayées seront réglées après la fin du projet.

-Dépenses d'investissement : Elles connaîtront une baisse compte tenu de l'expiration du troisième projet de développement des exportations, de 51% (évalué à 760 mille D) en 2023.

PROGRAMME PILOTAGE ET APPUI

Responsable de programme M. Nabil Jaouadi, directeur général des services communs

Il a pris ses fonctions le 17 décembre 2020

1. Présentation du programme et de sa stratégie

1-1- Stratégie du programme pilotage et appui

Le Programme pilotage et appui représente le pilier sur lequel s'appuie les différents programmes opérationnels de la mission commerce et développement des exportations, étant donné qu'il joue un rôle de pilotage de la mission afin de concrétiser la politique du secteur dans le cadre de la stratégie économique générale de l'État

Le programme pilotage et appui de la mission commerce et développement des exportations vise principalement à assurer la dualité abondance des ressources et la rationalisation des utilisations y afférents pour atteindre les objectifs sectoriels des autres programmes d'une manière efficace et s'engager dans le relèvement des défis de la finance publique, notamment avec l'émergence de la pandémie de Corona, ainsi que les défis de la modernisation de l'administration et la lutte contre la corruption. En plus, le renforcement des orientations de l'économie numérique à travers le développement du contenu numérique des entreprises et des acteurs économiques dans les domaines du commerce intérieur et extérieur.

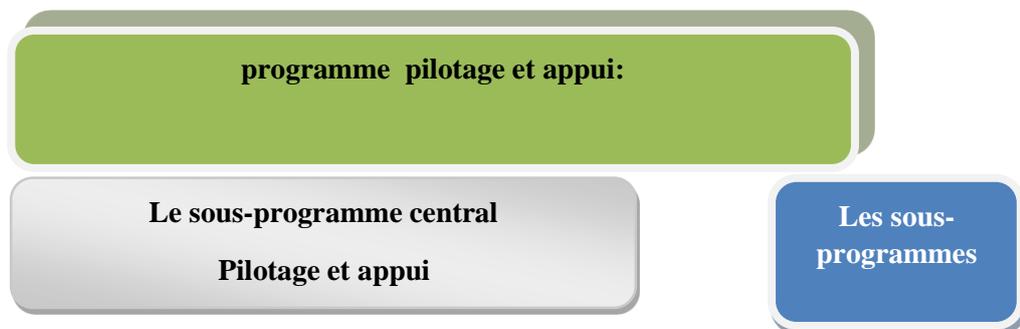
Malgré les limites économiques du programme qui se traduit par des écarts au niveau des rentabilités des investissements, il connaît une valorisation de la femme en l'intégrant davantage dans les différents axes du développement des ressources humaines, comme la formation.

En plus, dans le cadre de son soutien logistique, technique et humain aux divers autres programmes, les objectifs stratégiques les plus importants du programme pilotage et appui sont :

- **Le développement de la gouvernance de la mission** : à travers l'anticipation et la détermination des orientations stratégiques du secteur de commerce, en accordant l'importance nécessaire aux éléments de tutelle, de suivi, d'évaluation et de planification, en développant la relation communicative avec les médias et les organismes officiels et nationaux, en établissant le droit d'accès à l'information conformément à la législation en vigueur et s'engageant dans les systèmes internationaux liés à la lutte contre la corruption.

- **L'amélioration de la gestion des ressources humaines :** L'amélioration de la performance des ressources humaines par la réhabilitation et le développement des capacités professionnelles et cognitives des agents, tout en garantissant le principe d'égalité des chances entre les femmes et les hommes, en plus de la consolidation de la politique d'exploitation optimale des capacités et des compétences
- **Assurer la soutenabilité du budget et améliorer la gestion des ressources financières :** par l'amélioration de la gestion des ressources financières du ministère et la maîtrise des données et des documents de suivi et d'exécution, et en améliorant le taux de consommation des crédits et maintenant la soutenabilité du budget de la mission afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés tout en œuvrant à développer la rentabilité des investissements publics et le taux de consommation des crédits de développement existants.

-2-1 Présentation de la cartographie du programme pilotage et appui:



2. Les objectifs et les indicateurs de performance du programme pilotage et appui :

2.1 La présentation des objectifs et des indicateurs de performance du programme pilotage et appui :

2-1-1 Objectif 9-1-1 développer la gouvernance de la mission :

Cet objectif traduit la politique de la bonne gouvernance en mettant en œuvre les mécanismes de pilotage financier ou organisationnel et à valeur ajoutée, qui garantissent l'interaction et la collaboration de tous les programmes pour mettre en place la politique générale du secteur du commerce ou pour déterminer des objectifs spécifiques directement liés à l'amélioration des indicateurs économiques.

Cet objectif met en exergue le principe de la transparence, le droit d'accès à l'information, à travers l'élaboration d'un cadre cohérent susceptible de développer la stratégie de communication de la mission ainsi que le système d'information, à améliorer la gestion des affaires juridiques et à suivre les recommandations des organes de contrôle.

Justifications du choix des indicateurs de performance :

Les indicateurs de cet objectif ont été choisis pour les considérations suivantes :

- Les comités de pilotage déterminent les recommandations et prennent les décisions stratégiques de la mission commerce et développement des exportations en concertation avec les différents acteurs du secteur. En effet, la mise en œuvre de ces décisions et recommandations portant sur la gouvernance et le développement du secteur est relative à leur efficacité et leur faisabilité.
- L'accès à l'information est considéré comme un élément essentiel pour instaurer la transparence qui ne peut être adoptée isolément de la tendance générale de la gouvernance. Par conséquent, la mise en place d'une administration ouverte aux opérateurs économiques et au grand public qui présente en temps opportun les orientations, les programmes et les procédures s'avère être important dans ce contexte.

Indicateur 9-1-1-1 : Taux de mise en œuvre des décisions et recommandations prioritaires des comités de pilotage

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 9-1-1-1 : Taux de mise en œuvre des décisions et recommandations prioritaires des comités de pilotage	%	33,3	58	75,4	82.1	87,7

Les réalisations et les estimations de l'indicateur 9-1-1-1 : Taux de mise en œuvre des décisions et recommandations prioritaires des comités de pilotage:

Le taux de réalisation des décisions et recommandations prioritaires des comités de suivi et d'évaluation est insatisfaisant en raison de la difficulté de l'organisation des réunions de ces comités suite à la faiblesse du rythme de travail administratif au début de l'émergence de la pandémie de corona et la multiplicité des intervenants extérieurs.

Ce taux sera de l'ordre de 74% en 2021 et 30% en 2022 et atteindra 87,7% en 2024, suite à la relève de quelques difficultés en lien avec le fonctionnement des unités et des conseils concernés, telles que la réalisation de certaines études et la promulgation des textes juridiques relatifs à l'objet

Indicateur 9-1-1-2 : Taux d'évolution du nombre de consultations des sites officiels du ministère

Indicateur de mesure de performance	Unité	Réalisation	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 9-1-1-2 : Taux d'évolution du nombre de consultations des sites officiels du ministère	%	20.5	39.6	19.5	30.1	19.6

Les réalisations et les prévisions de l'indicateur 9-1-1-2 : Taux d'évolution du nombre de consultations des sites officiels du ministère

Le taux d'évolution du nombre des consultations des sites officiels du ministère atteindra 39,6% en 2021 suite au programme de réhabilitation du site Internet du ministère, en effet le nombre de visiteurs est lié à la qualité du site internet qui engendrera l'amélioration des résultats de l'indicateur durant les années prochaines, en plus de l'intérêt accordé à la qualité des publications sur le réseau social, leur fréquence ainsi que le taux de leur renouvellement.

2-1-2 Objectif 9-1-2 : Améliorer la gestion des ressources humaines

Cet objectif s'inscrit dans le cadre des efforts et de l'engagement de l'État pour maîtriser la masse salariale et mettre en œuvre les mesures et les mécanismes qui améliorent le rendement du personnel au travail en misant sur sa compétence et son efficacité, et ce en vue de maintenir les équilibres de la finance publique tout en garantissant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes.

Justifications du choix des indicateurs de performance:

Les indicateurs de cet objectif ont été déterminés compte tenu des tendances suivantes:

- L'augmentation de la masse salariale d'année en année ne reflète nécessairement ni l'évolution qualitative de l'élément humain ni l'amélioration du rendement des employés, en d'autres termes, les règles de gestion des ressources humaines doivent progressivement se baser sur la production de la valeur ajoutée et la valorisation de la compétence et la qualité du travail.
- La maîtrise de la masse salariale doit s'accompagner de mesures alternatives pour développer la performance, notamment l'organisation de multiples sessions de formation dans différents domaines satisfaisant les besoins de l'administration. En effet, l'amélioration de la qualité des services administratifs dépend du niveau des capacités humaines mises à la disposition de l'administration.

- L'évaluation de la représentation des femmes et des hommes dans le développement du capital humain afin de valoriser les compétences féminines qui ne sont pas bien exploitées.

Indicateur 9-1-2-1 : Taux de consommation des crédits alloués à la rémunération par rapport aux estimations

Indicateur de mesure de performance	unité	Réalisation	2021	prévision		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 9-1-2-1 : Taux de consommation des crédits alloués à la rémunération par rapport aux estimations	%	96	105	101	100.5	100.3

Les réalisations et les prévisions de l'indicateur 9-1-2-1 : Taux de consommation des crédits alloués à la rémunération par rapport aux estimations

Les crédits effectivement exécutés devraient dépasser les crédits inscrits au cours des trois prochaines années 2022-2023-2024, mais à un rythme décroissant, atteignant 100,3 % en 2024, étant donné la non programmation de l'augmentation du nombre total des agents de la mission durant ces années.

Ce dépassement s'explique par:

- Une tranche des crédits approuvés en 2021 sera versée à titre de règlement des primes de motivation au titre des années 2018 et 2019,
- L'effet des textes relatifs au statut du corps des agents du contrôle économique qui sont en cours d'approbation dont la mise en œuvre nécessite un calendrier bien déterminé, ainsi que les conséquences que peuvent engendrer les conventions cadres des agents de la fonction publique.

L'indicateur 9-1-2-2 : Taux des bénéficiaires des sessions de formation prioritaires

Indicateur de mesure de performance	unité	réalisation	2021	prévision		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 9-1-2-2 : Taux des bénéficiaires des sessions de formation prioritaires	%	32	65	75	78	80

Les réalisations et les prévisions de l'indicateur 9-1-2-2 : Taux des bénéficiaires des sessions de formation prioritaires

Le pourcentage souhaité pour l'année 2024 est de 80%, en raison du retour progressif de l'activité de formation durant cette période, après sa suspension en raison de la pandémie de Corona, des mesures supplémentaires seront prises pour augmenter le taux des bénéficiaires.

Indicateur 9-1-2-3 : Pourcentage de femmes bénéficiaires de la formation

Indicateur de mesure de performance	unité	réalisation		prévision		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 9-1-2-3 : Pourcentage de femmes bénéficiant d'une formation	%	32	73	76	80	85

Les réalisations et les prévisions de l'indicateur 9-1-2-3 : Pourcentage de femmes bénéficiaires de la formation

Les résultats souhaités pour cet indicateur dépendront des actions qui seront menées concernant l'indicateur 2.2.4, avec quelques mesures spécifiques qui seront prises.

2-1-3 Objectif 9-1-3 : Assurer la soutenabilité du budget et améliorer la gestion des ressources financières

Cet objectif s'inscrit dans le cadre du maintien des équilibres financiers par la rationalisation des dépenses publiques tout en respectant les engagements de l'Etat appliquant ainsi le principe de sa continuité et celle du service public.

La mise en place d'un cadre unifié de suivi, d'exécution et d'audit des dépenses permettrait d'optimiser l'utilisation des ressources financières accroissant ainsi l'efficacité pour atteindre les objectifs prédéterminés au niveau de chaque programme.

Justifications du choix des indicateurs de performance : Les indicateurs de cet objectif ont été choisis pour les raisons suivantes:

- La précision de l'ajustement des estimations budgétaires traduit une planification et une programmation complète, qui reflète la bonne identification des besoins en ressources et l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie du programme tout en maîtrisant les risques.

- L'accroissement de l'efficacité du rôle logistique du programme pilotage et appui est un axe principal d'amélioration de la gestion des ressources financières, car il comprend de multiples mécanismes et processus de dépenses.

Indicateur 9-1-3-1 : Le taux d'exécution du budget par rapport aux prévisions

Indicateur de mesure de performance	unité	réalisation	92.8	prévision		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 9-1-3-1 : Le taux d'exécution du budget par rapport aux prévisions	%	92,8	96	97	97.7	98

Réalisations et prévisions de l'indicateur 9-1-3-1 : Le taux d'exécution du budget par rapport aux prévisions.

Un grand intérêt sera accordé à l'exécution du budget d'investissement durant les années 2022-2023-2024, notamment après la prise en compte de nouveaux projets remplissant les conditions d'exécution nécessaires.

En outre, le taux d'exécution durant les années 2023 et 2024 sera de l'ordre de 98%, ce taux a été déterminé en prenant en considération l'achèvement des projets en lien, via des crédits des emprunts extérieurs, qui connaissent généralement un écart entre l'exécution et la programmation.

L'indicateur 9-1-3-2 : Pourcentage des crédits alloués au programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission

Indicateur de mesure de performance	unité	réalisation	2021	prévision		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 9-1-3-2 : Pourcentage des crédits du programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission	%	14.2	16.9	26	22	19

Réalisations et prévisions de l'indicateur 9-1-3-2 : Pourcentage des crédits alloués au programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission.

Les pourcentages ont été déterminés en fonction des dépenses d'investissement inscrites dans le budget du programme. En effet, en 2022 de nouveaux projets seront relancés et seront réalisés en 2024.

L'indicateur 9-1-3-3 : Coût de gestion par agent

Indicateur de mesure de performance	unité	Réalisation	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 9-1-3-3 : Coût de gestion par agent	Dinars	4947	5705	6779	7200	7500

Réalisations et prévisions de l'indicateur 9-1-3-3 : Coût de gestion par agent

Le coût de gestion d'un seul agent est estimé entre 6779 et 7500 dt au cours des années 2022-2023-2024, compte tenu de l'évolution des besoins réels de la mission à un taux d'environ 10% durant cette période, ces besoins sont liés aux diverses opérations de maintenance, à la consommation de carburant, aux locations et à l'entretien du bâtiment, au cours de la période déterminée.

2-1-4 Objectif 9-1-4 : Développement de l'activité du commerce électronique

En raison du développement continu des transactions commerciales modernes et dans le cadre du renforcement de l'économie immatérielle, le commerce électronique est considéré comme un levier de croissance économique en contribuant au développement des secteurs à haute productivité par l'instauration de la culture du commerce électronique dans les entreprises économiques et l'organisation de ses activités en Tunisie à travers des plateformes commerciales électroniques.

Ce rôle horizontal qui intègre les différentes branches des activités commerciales fait de l'économie numérique une priorité pour le programme en développant et fournissant les exigences et les éléments fondamentaux du commerce électronique.

La justification du choix des indicateurs de performance : Le développement de l'activité du commerce électronique est principalement lié au nombre d'acteurs économiques opérant sur les sites commerciaux ainsi que le volume des transactions financières à travers ces sites, ce sont donc deux indicateurs importants permettant d'évaluer le développement commercial à travers les plateformes électroniques.

Indicateur 9-1-4-1 : Le taux de développement du nombre de sites du commerce électronique

Indicateur de mesure de performance	unité	réalisation	2021	prévision		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 9-1-4-1 : Le taux de développement du nombre de sites du commerce électronique	%	15	-39	18	25	35

Le ministère espère que le nombre de sites électroniques traitant des transactions commerciales augmentera au cours des trois prochaines années, notamment avec l'amélioration des conditions de santé globale. Cette dernière a causé la régression de l'activité du commerce électronique au cours de l'année 2021, mais elle a été un contexte favorable pour attirer les consommateurs et les acteurs économiques via les plateformes du commerce électronique. Par conséquent, des travaux seront menés dans ce sens pour atteindre des taux de développement significatifs (35% en 2024).

Indicateur 9-1-4-2 : Le taux d'évolution de la valeur des transactions commerciales électroniques.

Indicateur de mesure de performance	unité	réalisation	2021	prévision		
		2020		2022	2023	2024
L'indicateur 9-1-4-2 : Le taux d'évolution de la valeur des transactions commerciales électroniques	%	28	30	33	33	38

Les estimations de l'évolution du taux des transactions commerciales électroniques ont été calculées sur la base des statistiques de Tunisie monétaire et l'office national des postes qui concernent les transactions réalisées à travers leurs systèmes de paiement électronique.

Durant l'année 2020, environ 346 millions de dinars ont été enregistrés, cette valeur devrait augmenter de 33% par an, suite aux travaux qui seront faits pour développer le nombre de sites du commerce électronique ainsi que les transactions commerciales en relevant les difficultés liées à l'organisation logistique et les transactions financières.

2-2- La présentation des activités du programme pilotage et appui:

Tableau numéro 6:

Les activités et les interventions des activités du programme pilotage et appui

L'objectif	Les estimations des indicateurs pour l'année 2022		Les activités	Les crédits prévisionnels des activités pour l'année 2022	Les interventions
Objectif 9-1-1 : Développer la gouvernance de la mission	Indicateur 9-1-1-1 : Le taux de mise en œuvre des décisions et recommandations des comités de pilotage prioritaires	75.4%	Activité n 01 : Le pilotage	4073 mille dinars	-Numériser les procédures, -Construire un groupe de travail pour suivre la mise en œuvre des recommandations, -Organiser des réunions de suivi.
	Indicateur 9-1-1-2 : Le taux d'évolution du nombre de consultations des sites officiels du ministère	19.5%			-Développer le site Internet du ministère, -Utiliser les sites de réseaux sociaux comme des liens pour accéder au site Web et non comme un canal officiel de communication avec les différents intervenants, -Ajouter certains services en ligne, notamment l'interaction immédiate avec les différentes structures du ministère.
Objectif 9-1-2 : Améliorer la gestion des ressources humaines	Indicateur 9-1-2-1 : Le taux de consommation des crédits alloués à la rémunération par rapport aux prévisions	101%	Activité n 02 : logistique	40415 mille dinars	-Accélérer la préparation et l'authentification du processus de rémunération dans le cadre de la mise en place du système de contrôle interne. -Maitriser les délais d'exécution des promotions des agents et achever la réalisation des promotions des années précédentes, -Maitriser les mutations et les détachements des fonctionnaires dans le cadre du programme élaboré dans la limite de la disponibilité des crédits liés à l'objet, -Maitriser l'opération de décaissement des primes de contrôle économique et de motivation en appliquant les mécanismes de suivi et d'audit dans l'attribution des deux primes.

					-Mettre en oeuvre dans les délais les lois et les arrêtés ayant un effet financier.
	Indicateur 9-1-2-2 : Le taux des bénéficiaires des sessions de formations prioritaires	75%			-Identifier les besoins réels en formation par la mise en place d'un dispositif de diagnostic basé sur la collecte et l'analyse des données et les perspectives de développement des qualifications, -Mettre en place une application informatique qui concerne les stages et les différents domaines de formation, en vue de suivre immédiatement la formation tout au long de la carrière professionnelle de l'agent.
Objectif 9-1-3 : Assurer la soutenabilité du budget et améliorer la gestion des ressources financières	Indicateur 9-1-3-1 : Le taux d'exécution du budget par rapport aux estimations	97%			-Respecter la programmation annuelle des dépenses, -Mettre l'accent sur l'élaboration des manuels des procédures concernant l'exécution du budget, -Mieux gérer les délais d'exécution des marchés publics en réorganisant les structures concernées et leurs méthodes de travail, -Plus de coordination et de suivi des projets en cours de réalisation et dont les conseils régionaux se sont engagés de leur exécution.
	Indicateur 9-1-3-2 : Pourcentage des crédits alloués au programme pilotage et appui par rapport au budget de la mission	26%			-Prendre plus de mesures de rationalisation de la consommation, notamment la consommation d'énergie.
	Indicateur 9-1-3-3 : Coût de gestion par agent	7mille dinars			
Objectif 9-1-4 : Développer l'activité du commerce électronique	Indicateur 9-1-4-1 : Le taux de développement du nombre de sites du commerce électronique	18%		Activité n 03:	-Continuer l'encadrement des entrepreneurs et encourager l'investissement dans le secteur du commerce électronique -Suivre le contrôle des sites e-commerce en coordination avec la direction générale de la concurrence et des enquêtes économiques.

	Indicateur 9-1-4-2 : Le taux d'évolution de la valeur des transactions commerciales électroniques	33%	Le commerce électronique et l'économie immatérielle	335 mille dinars	-Intégrer le commerce qui se déroule sur les sites des réseaux sociaux vers des sites Web et des plateformes virtuelles, -Organiser l'activité de prestation des services logistiques dans le but de réduire les paiements en espèces, -Identifier les systèmes de paiement électronique, -Booster l'exportation à travers le commerce électronique en surmontant les difficultés qui entravent son développement et coopérant avec les ministères créant des projets de promotion des exportations, comme le projet « EayExport » de la poste tunisienne.
--	--	-----	---	------------------	--

3-Le cadre des dépenses à moyen terme du programme pilotage et appui :

Tableau numéro 7
Cadre des dépenses à moyen terme (2022-2024)

Répartition selon la nature des dépenses (crédits de paiement)

Les dépenses	Les réalisations	Loi des finances	Les prévisions		
	2020	2021	2022	2023	2024
Les dépenses de rémunération	5 398	5 681	6 775	7 123	7 543
Les dépenses de fonctionnement	2 118	2 558	2 832	3449	4231
Les dépenses d'intervention	79	78	85	82	84
Les dépenses d'investissement	1 236	2 745	9 454	1850	3 730
Les dépenses des opérations financières	0	0	0	0	0
Le total y compris les ressources propres des établissements publics	8 831	11 062	19 146	12 504	15 588
Le total sans tenir compte des ressources propres des établissements publics	8 831	11 062	19 146	12 504	15 588

Les Prévisions budgétaires du programme pilotage et appui pour l'année 2022 s'élèvent à 19 146 milles dinars contre 11 062 en 2021, les dépenses d'investissement représentent 49,38%, contre 24,81% en 2021.

Les dépenses de rémunération: Durant les années 2022-2023-2024, ces dépenses évolueront à un taux de croissance annuel de 6%, compte tenu des mesures spécifiques relatives au projet de modification du statut des agents du contrôle économique, avec un impact financier égal à 80 mille dinars en 2023 et 80 mille dinars en 2024, en plus des augmentations des salaires du personnel du ministère qui peuvent être approuvées ultérieurement (des augmentations générales) et dont la valeur totale est d'environ 200 mille dinars en 2023 et 280 mille dinars en 2024.

Les dépenses de fonctionnement : selon la circulaire de la préparation du budget, l'accroissement des crédits alloués à la gestion prend en considération l'évolution annuelle du taux d'inflation et des prix. Ces dépenses prennent en compte les couts du programme d'entretien et de maintenance qui sera réalisé en modifiant les contrats ou en signant de nouveaux contrats de maintenance et d'audit conformes aux normes techniques agréées avec des entreprises nationales opérant dans le domaine de maintenance et de rationalisation de la consommation d'énergie.

En plus, des prévisions de crédits seront destinés notamment pour la liquidation des arriérés envers la société Tunisie Télécom à un montant de l'ordre de 330 milles dinars et 400 milles dinars en 2024.

Les dépenses d'intervention : Les crédits seront alloués pour l'acquisition des bons de repas au profit des adhérents de l'amicale. En effet, le volume de ces crédits évolue en fonction du nombre des employés et il est quasi constant vu le non recrutement de nouveaux agents.

Les dépenses d'investissement: en 2023 et 2024, le budget du programme sera réduit suite à la baisse considérable du volume des crédits d'investissement programmés.

En d'autres termes, la part des crédits alloués à ce programme diminuera par rapport aux total des crédits de la mission (en 2023 : le budget de la mission enregistra une baisse de 10% sans prendre en considération les dépenses de compensation des produits de base, concernant le programme pilotage et appui, les crédits qui seront alloués à l'investissement connaîtront une baisse de 80%).

ANNEXES

Fiches Indicateurs de performance

Fiches Indicateurs de performance du programme : Commerce intérieur

Fiche indicateur 1

*Code indicateur : 1.1.1.1.

*Désignation de l'indicateur : Nombre des jours de manque d'approvisionnement pendant les périodes de déficit de production

*Date de mise à jour des indicateurs : Fin d'année

I- Caractéristiques générales de l'indicateur

1. **L'objectif auquel se réfère l'indicateur** : Promouvoir la régulation du marché et la protection des droits économiques du consommateur.
2. **Définition de l'indicateur** : Réduction du nombre de jours de baisse d'approvisionnement de pommes de terre et de lait en période de déficit et de baisse de production.
3. **Nature de l'indicateur** : un indicateur d'efficacité

II- Les Détails techniques de l'indicateur

1. **Le mode de calcul de l'indicateur (Formule)** : le pourcentage de jours de réduction dans les périodes d'interruption de production.
 - Pour la pomme de terre : le nombre de jours d'interruption de production pour la pomme de terre : 3 mois soit 90 jours.
 - En ce qui concerne le lait : La période de baisse de production de lait à partir de début septembre est d'environ 90 jours.

Le nombre de jours de baisse dans les deux produits peut aller jusqu'à 30 jours.
 (Nombre de jours de baisse dans l'année concernée / 30) * 100
2. **Unité d'indicateur** : Rapport
3. La source des données de base pour le calcul de l'indicateur : rapports quotidiens sur la situation de l'offre dans les administrations régionales du commerce, enquêtes de terrain.
4. **Date de disponibilité de l'indicateur** : la fin de l'année.
5. **La valeur cible de l'indice pour l'année 2024** : 18 jours.
6. **Responsable de l'indicateur dans le programme** : Le directeur du commerce intérieur.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1-1-1-1 Taux de réduction du Nombre des jours de manque d'approvisionnement pendant les périodes de déficit de production	%	100	80	75	70	65

2- Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

- Concernant l'indicateur relatif à la pomme de terre : pendant les mois de septembre, octobre et novembre de chaque année, une pénurie dans le produit de la pomme de terre, étant donné qu'il n'y a pas de production agricole en période d'automne, et donc cette période coïncide annuellement avec une importante perturbation de l'approvisionnement de telle sorte que le nombre moyen de jours de réduction dans l'approvisionnement du marché atteignant 30 jour, bien que l'on ait recours à l'importation. Ce recours à l'opération d'importation s'effectue après l'aggravation de la crise de manque de produit sur le marché. Des travaux auront donc lieu pour surveiller davantage la situation de ce produit sur le marché, réduisant ainsi les jours de pénurie et intervenant pour modifier le marché en temps opportun.

Quant à l'indicateur relatif au lait : durant les mois de novembre, décembre et janvier, on enregistre une baisse de la production de lait stérilisé, étant donné que la période hivernale est une période de repos pour les vaches laitières (basse lactation), ainsi la période de réduction de la production revient à 90 jours, ce qui contribue à enregistrer une période de pénurie dans l'approvisionnement du marché pouvant aller jusqu'à 30 jours, bien que l'on ait recours à l'importation sauf que cette opération d'importation s'effectue après coup lorsque la pénurie s'est aggravée déjà et que le produit manque déjà sur le marché. C'est pour cette raison qu'on procédera à surveiller plus étroitement le marché, réduisant ainsi les jours de pénurie et intervenant pour réguler le marché en temps opportun.

- Pour l'année 2020 : Aucune pénurie n'a été enregistrée, mais au contraire, l'accumulation de stocks de ces deux produits a été enregistrée en raison de la baisse des niveaux de consommation due aux répercussions du virus Corona, qui a entraîné la fermeture de restaurants et la suspension de l'activité du secteur du tourisme, et c'est pour cette raison que cette année n'a pas été prise en considération.

3. Détermination des limites les plus importantes liées à l'indicateur :

- La corrélation de cet indicateur avec les niveaux de production et la composition des stocks d'ajustement, eux-mêmes liés aux facteurs climatiques.

- La possibilité de réguler la période de manque de production dans les délais requis reste liée à l'exactitude des données fournies par les services concernés du ministère chargé de l'agriculture.

Fiche indicateur n°2 Taux de couverture du marché par le corps du contrôle économique

1-Code de l'indicateur : 1-1-1-2

I- Intitulé de l'indicateur : Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir la régulation du marché et la protection des droits économiques du consommateur.

2-Définition de l'indicateur : Le suivi de la situation du marché à travers les visites de terrain qui cible tout le tissu commercial (marchés de gros, marchés de détails zones commerciales principales et moyennes - grossistes et détaillants de produits alimentaires ... usines pour les industries alimentaires et manufacturières) et chaque visite vise à surveiller le degré de respect de la transparence des transactions commerciales Sur le marché et assurer la qualité des produits de consommation,

3- Type de l'indicateur : Indicateur d'activité

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Recenser le nombre de visites de terrain et le rapporter au nombre d'intervenants sur marché.

2- Unité de l'indicateur : Taux

3- source de collecte des données pour le calcul de l'indicateur : rapports d'activité (sondage, rapport, questionnaire...), et les organismes chargés de la collecte des données relatifs au secteur économique.

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : annuel

5- Valeur cible de l'indicateur : 75% en 2024

6-Le responsable de l'indicateur : Mr Houssmeeddine Touati , directeur des enquêtes économiques

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur :

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Taux de couverture du marché par le corps du contrôle économique	%	77	65	70	72	75

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Il n'y a pas d'écart entre les réalisations et les prévisions en raison du fait que la préservation de l'équilibre du marché et son bon fonctionnement ainsi que la bonne qualité des produits sont tributaires, en grande partie, du contrôle du marché. Cependant, plusieurs facteurs pourraient impacter l'atteinte de la valeur cible de l'indicateur, la faiblesse des ressources humaines, les conditions sécuritaires, les changements économiques et sociales et sanitaire...

2- Détermination de principales limites de l'indicateur :

Le taux d'intervention sur le marché ne reflète pas directement l'approche du nombre de visites au nombre d'intervenants, compte tenu de la possibilité d'effectuer plus d'une inspection pour par intervenant.

Fiche indicateur n°3 : L'évolution du nombre des bénéficiaires directement des activités de sensibilisation et d'éducation des consommateurs

Code de l'indicateur : 1-1-1-3

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1-Objectif auquel se rattache l'indicateur : : Promouvoir la régulation du marché et la protection des droits économiques du consommateur.

2-Définition de l'indicateur : indicateur d'évolution du nombre de bénéficiaires directes : globalement et selon le sexe des activités de l'institut national de la consommation dans les domaines de l'éducation et la culture de consommation. Le domaine de couverture de l'indicateur concerne en plus des élèves concernés de la campagne nationale de l'éducation à la consommation, les principaux bénéficiaires des cycles de formation et d'événements de sensibilisation organisés par l'institut.

3- Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficience

II- Les détails techniques de l'indicateur

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le nombre de bénéficiaires des actions de formation et de sensibilisation dans les manifestations et ateliers auxquels l'Institut est partie prenante. Seront calculés le nombre d'élèves du primaire inclus dans la caravane nationale d'éducation à la consommation, le nombre de bénéficiaires directs des campagnes et ateliers d'éducation et de sensibilisation et le total des bénéficiaires directs des activités de sensibilisation et d'éducation des consommateurs.

2- Unité de l'indicateur : nombre entier

3-Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

- Formulaire d'évaluation de l'activité de la caravane nationale d'éducation à la consommation à l'occasion de sa visite aux écoles primaires dans différentes régions, avec une hypothèse de représentation femelle/ male dans l'échantillon pris dans l'enquête pour calculer les deux sexes dans l'ensemble des élèves bénéficiaires des interventions des experts de la caravane.
- Fiches de présence aux événements organisés par l'Institut à des fins de sensibilisation et de formation.

4-prévisions de présence quantitative et selon le sexe sur la base d'observation de la part des représentants de l'institut dans les manifestations dans lesquelles ils sont invités à y participer et présenter des exposés à contenu de sensibilisation.

5- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin de chaque année

6- Valeur cible de l'indicateur : 2046 durant l'année 2024

7-Le responsable de l'indicateur : M. Al-Zoubeir Rabeh

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations			2021	Prévisions		
		2018	2019	2020		2022	2023	2024
L'évolution du nombre des bénéficiaires directement des activités de sensibilisation et d'éducation des consommateurs	%	1192	2532	124		1030	1860	2046

2- Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

- La reprise du rythme des activités de formation et de sensibilisation dans le domaine de la consommation est l'une des préoccupations les plus importantes de l'institut, car c'est le critère le plus efficace pour évaluer l'atteinte des objectifs quantitatifs fixés dans ce domaine, qui est directement lié à la situation sanitaire du pays. Les données disponibles confirment que le nombre de bénéficiaires a été directement affecté par la baisse du nombre de manifestations et de mécanismes de communication, en particulier au cours des années 2020 et 2021 en raison de la pandémie de Corona.
- À moyen terme, un potentiel retour progressif à des niveaux acceptables pour l'indicateur fondé sur les hypothèses susmentionnées dans les sept points détaillés de l'indicateur (la valeur cible de l'indicateur)

3-determination de principales limites de l'indicateur :

- Moyens financiers, humains et logistiques :

- L'adéquation des moyens de communication avec les exigences de prévention et de sécurité imposées par les conditions de la pandémie de Corona, notamment celles des activités à distance.
- Assurer les frais de transport et de séjour des experts des partenaires de l'institut (Institut de la Nutrition et ANCSEP) lors des déplacements internes et éloignés de la capitale,
- Fournir un moyen de transport sécurisé d'une capacité suffisante pour assurer le confort et la sécurité des participants.
- Affectation d'un chauffeur à temps plein pour conduire le moyen de transport.
- Estimation du nombre de bénéficiaires des interventions de l'institut dans les médias selon un modèle quantitatif.

- Il convient de noter que le nombre de bénéficiaires directs de l'activité de formation et de sensibilisation comprend un indicateur sous-jacent concernant le pourcentage de transfert et de circulation des connaissances dans leur milieu familial, professionnel ou social, ce qui nécessite la construction d'un modèle quantitatif pour estimer le nombre de véritables bénéficiaires, ceci ne semble pas être possible à l'heure actuelle et avec les capacités humaines, matérielles et spécialisées disponibles. Le même modèle s'applique à l'évaluation des bénéficiaires des produits de l'activité de l'Institut dans son volet éducatif et de sensibilisation sur l'étendue du contenu des interventions de l'Institut dans les médias visuels, sonores, écrits et numériques.
- L'intention est d'adopter des conférences et des interventions à distance dans des activités qui le permettent et avec des partenaires qui ont le désir et les conditions logistiques nécessaires, avec le renforcement du contenu électronique qui est valorisé pour les sorties de l'activité de l'institut afin d'atteindre le plus grand nombre possible nombre d'adeptes.
- Le respect des obligations de l'Institut au niveau de l'organisation des manifestations et des interventions de sensibilisation a été affecté par les conditions de la situation épidémiologique qui perdure depuis 2020, ce qui a affecté négativement le nombre de bénéficiaires et d'inter acteurs.

Fiche n°4: Les quantités consommées des produits subventionnés

Code de l'indicateur : 1-1-2-1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la gestion des dépenses de compensation et sa stricte orientation vers leurs bénéficiaires

2-Définition de l'indicateur : Quantités consommées de produits subventionnés

3-Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficacité

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Quantités consommées pour l'année concernée

2- Unité de l'indicateur : M q pour la farine et m T pour l'huile subventionnée

3-Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : dossiers de subvention.

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : mois de mars de chaque année

5- Valeur cible de l'indicateur : 6.5 M q pour la farine et 174 m T pour l'huile subventionnée en 2024

6-Le responsable de l'indicateur : directeur générale de l'unité de compensation des produits subventionnés

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1-1-2-1 Evolution des quantités de farine subventionnée destinée à la fabrication du pain PS	Mq	6,324	6,5	6,5	6,5	6,5
Quantité d'huile végétale subventionnée	MT	143.143	174	174	174	174

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Les quantités de farine subventionnée destinées à la fabrication de pain ont enregistré une baisse relative, puisque les quantités subventionnées se sont dimunies à 6 324 Mq en 2020, contre des estimations de 6,5 Mq, soit une baisse de 2,71 %.

Cette baisse s'explique principalement par le rôle de l'application informatique de contrôle des ventes de farine des minoteries dans le contrôle des besoins réels de farine pour la fabrication du pain d'une part, et la limitation de son utilisation à d'autres usages que ceux auxquels elle est destinée d'autre part.

- L'impact positif de l'application informatique se traduit également par :
 - Limiter le dépassement des quotas alloués aux boulangeries et de respecter la catégorie auxquelles ces boulangeries appartiennent,
 - Le respect des minoteries de la commercialisation de farine seulement aux boulangeries qui sont incluses dans la liste de leurs clients ces derniers sont déterminées par les services compétents du ministère du commerce.

Quant aux huiles végétales, le volume de consommation pour l'année 2020 s'élève à environ 141,143 mille tonnes, contre des estimations de 165 mille tonnes par an, soit une baisse de 14,46%.

Cette diminution est principalement due à :

- mise en place d'une application informatique depuis juin 2019 pour suivre la dynamique de l'huile subventionnée dans les unités de conservation en suivant les achats des industriels qui font la conservation d'huile végétale raffinée auprès de l'Office National du Pétrole et leurs ventes d'huile végétale en conserve aux grossistes des produits alimentaires, et en déterminant le niveau des stocks dans les unités de conservations. La mise en place de cette application a contribué à enregistrer une diminution des quantités vendues par les unités de conservation, par rapport au quota mensuel total ceci est dû à l'effet dissuasif de l'adoption de l'application informatique, car elle permet de vérifier directement le sort de l'huile végétale subventionnée, sa destination et ses circuits de distribution.
- La baisse enregistrée des stocks d'huiles végétales brutes due à l'incapacité de l'Office National de l'huile à recevoir les quantités contractées en raison du non-paiement de ses fournisseurs. Cette situation est due au retard dans le décaissement de la redevance de subvention au profit de l'office suite à la non disponibilité des fonds nécessaires dans les délais.

3-détermination de principales limites de l'indicateur

- L'adoption du système de quotas dans la distribution de la farine de pain aux boulangeries et de l'huile végétale aux industriels qui font la conservation ne permet de contrôler que de manière limitée les quantités annuelles consommées de la farine et de l'huile végétale.

- La nécessité de faire évoluer l'application informatique de suivi des ventes de farine des minoteries dans le but de la faire évoluer en donnant la possibilité aux boulangeries d'accéder à cette application, et de leur permettre de préenregistrer leurs commandes de farine en avance, afin de mieux contrôler les quantités vendues de farine de pain.
- Revoir les quotas accordés aux différentes unités de conservation, sur la base de bases scientifiques et de normes précises, et suite à une enquête de terrain auprès des différentes unités en coordination avec le Centre Technique des Industries Alimentaires, le Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises, et considérer , dans le cadre du comité chargé du suivi de la distribution des huiles végétales, la possibilité de soumettre les commerçants des produits alimentaires en gros à un système de quotas similaire à ce qui se passe dans le cas des boulangeries classées.

Fiche n°5 : Pourcentage des femmes inscrites annuellement au registre des artisans

Code de l'indicateur : 1-1-3-1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : renforcer et le développer le tissu commercial

2-Définition de l'indicateur : Calculer le taux des femmes inscrites annuellement dans le registre des artisans du nombre total enregistrés annuellement

3-Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficacité

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre de femmes inscrites annuellement dans le registre des artisans / le nombre total des enregistrés annuellement

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Les rapports semestriels, ou système d'information de suivi de la performance

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin de l'année

5- Valeur cible de l'indicateur : 60% en 2024

6-Le responsable de l'indicateur : Mme Aida ben Jabeur Benzarti directeur des métiers et services/71242632 / email : aida.benjabeur@tunisia.gov.tn

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1-1-3-1: Pourcentage des femmes artisanes inscrites au registre des artisans annuellement.	%	52	54	56	58	60

2- Analyse des résultats et estimations des réalisations pour l'indicateur :

Le pourcentage de femmes artisanes inscrites au registre des artisans en 2020 par rapport au nombre total de celles inscrites la même année était de 47%, contre les estimations attendues de 54%, malgré l'adoption des activités suivantes :

- Coordination avec des recettes des finances pour demander le reçu d'inscription lors de l'ouverture de la patente,

- Correspondre avec le Registre National des entreprises pour réclamer le récépissé d'inscription lors de l'obtention du registre de l'entreprise,
- La volonté des administrations régionales du commerce de mettre en œuvre la procédure d'inscription au registre des artisans.

La non atteinte de la valeur souhaitée de l'indice pour l'année 2020 est due à la situation sanitaire, sociale et économique que traverse le pays, ce qui a empêché la réalisation de certaines activités telles que l'organisation de réunions avec l'Association professionnelle des banques afin de les inciter à fournir aux artisans les financements nécessaires, ainsi qu'à mener des campagnes de sensibilisation en coopération avec les chambres de commerce et d'industrie.

3-Détermination des principales limites de l'indicateur :

Cet indicateur s'inscrit dans le cadre de l'objectif de contribution à la modernisation du secteur commercial et artisanal et à la promotion des opportunités économiques pour les deux sexes, qui est un objectif lié au climat économique et social du pays, ainsi qu'à l'initiative d'investissement privé, qui n'est pas contrôlée par les pouvoirs publics, ces derniers essaient de fournir des conditions favorables pour l'investissement.

Fiche n°6 : le taux de couverture des municipalités par des surfaces commerciales moderne annuellement

Code de l'indicateur : 1-1-3-2

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** renforcer et le développer le tissu commercial
- 2. Définition de l'indicateur :** Suivi de l'évolution du taux de couverture des communes par les grandes et moyennes surfaces commerciales réalisé annuellement.
- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- Formule de calcul de l'indicateur :** Le nombre de surfaces commerciales réalisés annuellement / le nombre total de communes X 100
- 2- Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** le nombre d'autorisations accordées pour créer de grands surfaces commerciales / rapports annuels des opérateurs économiques / rapports des administrations régionales de commerce
- 4- Délai de disponibilité de l'indicateur :** Fin de l'année
- 5- Valeur cible de l'indicateur :** 180% 2024
- 6- Le responsable de l'indicateur :** le directeur du commerce intérieur

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur 1-1-3-2 : Le taux de couverture des zones municipales en espaces commerciaux modernes	%	166.28	169	172	175	180

- 2- Analyse des résultats et estimations des réalisations pour l'indicateur :**
 - Jusqu'à l'année 2020, toutes les communes étaient couvertes de ce type d'espace commercial moderne, avec des disparités selon les régions.

- On constate généralement que le taux de couverture de ces zones est passé de 1,08 en 2017 à 1,66 en 2020, bien que ce secteur dépende de l'initiative privée avec l'absence de privilèges de l'Etat dans le secteur.
- Le ministère s'emploie à encourager ce type de commerce moderne en stimulant la concurrence entre les enseignes et en les diversifiant, car il cherche à atteindre un taux de couverture de pas moins de 200 %, soit la présence en moyenne de deux surfaces commerciales dans chaque commune, dans le but de diversifier l'offre et de compresser les prix des différents biens de consommation, ce qui contribue à préserver le pouvoir d'achat du citoyen d'une part, à soutenir l'investissement et l'emploi d'autre part.

3-Détermination des principales limites de l'indicateur :

- Cet indicateur mesure de façon partielle cet objectif car il reste dépendant des investissements privés des acteurs économiques de ce secteur.
- La modernisation du tissu commercial contribue au déséquilibre entre le grand et le petit commerce.

Fiche n°7 : taux d'avancement dans la réalisation des études et projets relatifs au projet de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche

Code de l'indicateur : 1-1-3-3

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1. L'objectif auquel se réfère l'indicateur :** renforcer et développer le tissu commercial
- 2. Définition de l'indicateur** le pourcentage d'avancement dans l'achèvement des études et projets liés au projet de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche.
- 3. Nature de l'indicateur :** indicateur d'efficience indicateur d'efficacité

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : le nombre total d'études et de projets achevés à la date de mise à jour de l'indicateur par rapport au nombre total programmé.

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les communes concernées par les projets, l'unité de gestion par objectifs, les autres structures et rapports des séances de travail ministérielles, les rapports de l'unité de gestion par objectifs, les rapports des autorités, autres structures...

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : Fin de l'année

5- Valeur cible de l'indicateur : 100% en 2023

6- Le responsable de l'indicateur : M Hedi Enoubli chef de l'unité de Gestion par objectifs de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de pêche.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	2021	Prévisions		
		2020		2022	2023	2024
Indicateur 1-1-3-3	%	0	28.75	68.12	100	-

2- Analyse des résultats et estimations des réalisations pour l'indicateur :

- Depuis 2019, l'unité apporte un appui et un encadrement technique à un certain nombre de municipalités pour les aider à mener à bien les études financées par elles, après avoir tenu plusieurs réunions avec les conseils communaux, à savoir, la commune de Menzel Bouzalfa, Kebili et Tozeur, pour fournir les fonds nécessaires pour mener à bien les études que l'unité a engagées et sponsorisées pour le compte des communs locaux en 2020. En accomplissant toutes les démarches liées aux marchés, de l'élaboration du cahier des charges à la signature du contrat avec le maître d'ouvrage, ceci est dû au fait de la grave pénurie de compétences dans les municipalités. Une série de réunions et d'ateliers ont également été organisés par le Bureau des Etudes pour faire le point sur l'état d'avancement de l'étude et lever les obstacles, notamment immobiliers...

- Année 2021/2022 : Le reste des études liées à Tozeur, Kebli et Beja reste au stade de l'évaluation de la demande de propositions. Il est prévu que le contrat soit signé par Beja au cours des trois derniers mois de 2021 et les études débiteront début 2022. Quant aux études sur lesquelles travaille Société des Marchés de Production du Centre sise à Sidi Bouzid, devrait achever l'étude du schéma directeur d'investissement en 2021, et des études détaillées seront lancées en 2022. Les travaux achevés sont également portés à la connaissance du comité de suivi et d'évaluation de l'Unité périodiquement les 2 mars et 25 juin 2021 pour examiner l'étendue du suivi et l'avancement des projets. En 2022, l'unité travaillera sur l'encadrement technique des communs locaux concernés par les projets pour leur permettre d'achever les études dans les meilleurs délais et ainsi d'avancer dans la réalisation des projets programmés.

- Activité de l'unité de Gestion par objectifs de l'unité de mise à niveau des circuits de distribution des produits agricoles et de la pêche au cours de l'année 2020/2021 : Des crédits de 450 milles dinars ont été alloués pour mettre en œuvre les marchés programmés pour l'année 2020 :

1/ L'étude relative à la réalisation de la deuxième tranche (durée de 8 mois) qui est en phase de réalisation de la première tranche :

2/ L'étude relative à la réalisation technique et financière de la base commerciale de Beja qui est en phase d'évaluation technique du Comité d'Evaluation

3- détermination des principales limites de l'indicateur

Le projet national de mise à niveau des circuits de distribution des produits de l'agriculture et de la pêche est un projet complexe impliquant l'intervention de plusieurs structures ministérielles, locales et professionnelles, notamment les collectivités locales, le Ministère des Affaires Locales, le Fonds d'Aide aux Collectivités Locales, le Ministère de Finance et Appui à l'Investissement, les structures professionnelles nationales UTAP/UTICA et le reste des opérateurs économiques, en plus de la possibilité de la présence de potentiels financiers étrangers.

La réalisation des études détaillées des projets programmés reste étroitement liée à la mobilisation des ressources financières pour la réalisation de ces études et à la bonne préparation et conception du plan financier et humain de mise en œuvre des projets et du mode de gestion des projets (directement par les communes ou la création d'une société de gestion et d'élimination). Cette étape prend de 3 à 4 ans (étude d'exécution technique et financière, études géotechniques, études détaillées...) avant de commencer les travaux de mise en œuvre du projet.

Fiches : Indicateurs de performance du programme : Commerce extérieur

Fiche n°8 : Évolution du taux des échanges commerciaux avec les pays avec lesquels la Tunisie a signé des accords de libre-échange par rapport au volume total des échanges commerciaux

Code de l'indicateur : 2-1-1-1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Développer les échanges extérieurs et approfondir l'intégration économique et commerciale (objectif opérationnel : élargir la base des avantages préférentiels).

2-Définition de l'indicateur : Cet indicateur porte sur une analyse du développement des échanges commerciaux entre la Tunisie et les autres pays, notamment au niveau des exportations, dans le but d'intégrer ces échanges dans des accords de libre-échange qui permettent aux produits tunisiens de bénéficier d'un traitement privilégié. Il montre, également, dans quelle mesure la diplomatie économique a réussi à accroître la capacité de commercialisation de produits nationaux.

3-Type de l'indicateur : indicateur de résultats

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : la valeur des échanges commerciaux avec les pays qui ont un accord de libre-échange avec la Tunisie / la valeur totale des échanges commerciaux.

2- Unité de l'indicateur : Taux

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Base de données de la Direction Générale du Commerce Extérieur + données de l'Institut National de la Statistique

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : A la demande

5- Valeur cible de l'indicateur : 88% en 2024

6-Le responsable de l'indicateur : L'observatoire du commerce extérieur

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024

Evolution du pourcentage des échanges commerciaux avec les pays avec lesquels la Tunisie a conclu des accords de libre-échange par rapport au volume total des échanges commerciaux	%	81	86	86	87	88
---	---	----	----	----	----	----

2-Détermination des principales limites de l'indicateur

- Non implication des services du Ministère du Commerce, en particulier les directions directement impliqués dans la mise en œuvre de la stratégie générale du commerce extérieur, dans les prérogatives de la diplomatie économique dans son concept global et absence de représentation de ce ministère dans les missions diplomatiques à l'étranger.
- Non-achèvement des études d'évaluation des accords de libre-échange conclus antérieurement et des études prospectives sur l'intérêt de l'adhésion à des accords similaires à l'avenir.
- Les faibles capacités à obtenir des données statistiques liées au commerce international.
- Capacités humaines et logistiques limitées disponibles pour l'Observatoire du Commerce Extérieur.
- Chevauchement des tâches entre les directions concernées par le commerce extérieur au sein du Ministère du Commerce, en plus du chevauchement des tâches entre le Ministère du Commerce et d'autres structures.

Fiche n°9 : Taux de diversification des exportations en termes de produits et destinations

Code de l'indicateur : 2-1-1-2

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Développer les échanges extérieurs et approfondir l'intégration économique et commerciale (objectif opérationnel : élargir la base des avantages compétitifs).

2- Définition de l'indicateur : Cet indicateur est lié à l'analyse de l'évolution de la composition des exportations tunisiennes en termes de structure et de destination, de sa diversification et de son contenu, en biens et produits fabriqués en Tunisie, notamment les produits compétitifs à forte valeur ajoutée.

A cet effet, l'indicateur mentionné est divisé en deux indicateurs secondaires : le taux de diversification des exportations en termes de produits d'une part et le taux de diversification des exportations en termes de destinations et de marchés d'autre part.

S'agissant de la diversification et de l'élargissement de la base des produits exportés, cet indicateur tente de suivre les secteurs qui peuvent être impliqués, de soutenir leur inclusion dans l'effort d'exportation et d'abandonner progressivement la dépendance totale vis-à-vis des secteurs traditionnels, notamment agricoles.

Concernant la diversification des exportations en termes de destinations, elle est due à une tentative de réduire l'ampleur du lien avec la zone euro, qui représente plus de 75% du total des échanges extérieurs de la Tunisie.

3- Type de l'indicateur : indicateur de résultat.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Pour le premier indicateur secondaire à savoir l'évolution du taux des exportations hors marchés traditionnels (UE) par rapport au volume total des exportations : La valeur des exportations destinées à l'Union européenne / la valeur totale des exportations

Concernant le second indicateur secondaire qui est l'évolution du taux des positions tarifaires pour les biens exportés par rapport au nombre total des positions tarifaires : Le nombre des positions tarifaires des produits exportés / le nombre total des positions tarifaires.

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : base de données de la Direction Générale du Commerce Extérieur et base de données de l'Institut National de la Statistique, nomenclature douanière.

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : A la demande

5-Valeur cible de l'indicateur : pour le premier indicateur secondaire à savoir l'évolution du taux des exportations hors des marchés traditionnels (UE) par rapport au volume total des exportations : 23% en 2024.

Pour le second indicateur secondaire qui est l'évolution du taux des positions tarifaires pour les biens exportés par rapport au nombre total des positions tarifaires : 39% en 2024.

6- Le responsable de l'indicateur : L'observatoire du commerce extérieur

II- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalisations	Prévisions			
		2020	2021	2022	2023	2024
Indicateur secondaire1 : Taux des exportations vers l'UE hors marchés traditionnels par rapport au total des exportations	%	32	19	20	20	23
Indicateur secondaire 2 : Taux d'évolution de positions tarifaires des produits exportés par rapport au nombre total des positions tarifaires	%	37	34	35	37	39

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Le pourcentage d'exportations hors des marchés traditionnels s'est stabilisé à 19 %, contre des prévisions de 19 %. Cet écart est attribué à plusieurs facteurs, notamment :

- La composition des exportations proprement dites, étant donné que la majorité de ces exportations consistait en des denrées alimentaires et des produits agricoles qui constituaient autrefois l'Union européenne comme leur marché traditionnel, en plus de la grande évolution enregistrée au niveau des matériels paramédicaux à destination de l'Europe.
- Les répercussions de la pandémie de Corona, qui a contraint les exportateurs tunisiens à se contenter du marché de l'Union européenne, car c'est un marché garanti par rapport à d'autres marchés avec des niveaux de risques élevés à l'exportation. On espère qu'au cours de cette année et de la prochaine, ce lien s'estompera dans la zone euro du fait de l'amélioration de la situation sanitaire au niveau mondial et du rétablissement de la mobilité des échanges commerciaux mondiaux.

D'autre part, l'écart enregistré entre les prévisions et les réalisations est dû à la fermeture de nombreux établissements industriels, notamment au sein de l'espace européen, qui s'est traduite par l'enregistrement d'une baisse de la demande de matériaux manufacturés et de matériaux de haute technologie et autres. En contrepartie, la demande se concentre principalement sur les produits alimentaires de consommation pour approvisionner les marchés intérieurs et les matériels médicaux et semi-médicaux pour répondre aux besoins nés de la dégradation de la situation sanitaire.

3-détermination des principales limites de l'indicateur

L'efficacité des résultats attendus est liée à des facteurs extérieurs au cadre des activités et des interventions programmées pour cet indicateur, étant donné que le principal problème dans la diversification des destinations est le problème lié à la logistique de transport et de soutien aux lignes de financement et d'assurance, qui sont des éléments dont l'efficacité est contrôlée par d'autres structures externes telles que le Ministère des Transports et les institutions sous sa tutelle et les institutions bancaires.

- La mise à jour continue de la classification douanière, que ce soit par l'ajout de nouvelles lignes tarifaires ou la suppression de lignes tarifaires disponibles, rendant les statistiques relatives à cet indicateur relativement imprécises.
- Les destinations ont été affectées par la valeur du dinar par rapport aux devises étrangères, car une modification de l'origine des importations a été observée dans le sens de l'orientation vers des sources d'approvisionnement extérieures à l'espace européen, dont la part des importations a diminué jusqu'aux limites actuelles de 67 pour cent.
- La faible croissance du tissu national local dans les secteurs autres que les secteurs traditionnels, notamment agricoles, de sorte que la composition des exportations tunisiennes n'a pas beaucoup changé par rapport à ce qu'elle était au cours des dernières années.
- L'indice n'a pas pris en considération un élément important des échanges commerciaux liés aux services en raison du manque de données précises sur les exportations et les importations de ce secteur.

Fiche n°10 : Taux d'avancement dans la réalisation d'un dispositif d'enquête commerciale dans le domaine de la défense commerciale

Code de l'indicateur : 2-1-2-1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

- 1- **Objectif auquel se rattache l'indicateur :** Promouvoir la protection du produit national et la défense des exportations.
- 2- **Définition de l'indicateur :** Mettre le focus sur le degré d'avancement dans la mise en place d'un dispositif d'enquête similaire à ceux qui existent dans les expériences comparées et dans l'objectif de faire face aux pratiques déloyales d'une part et défendre les exportations tunisiennes objet d'enquêtes par les parties étrangères.
- 3- **Type de l'indicateur :** indicateur de résultats,

II- Les détails techniques de l'indicateur :

- 1- **Formule de calcul de l'indicateur :** Activités réalisées dans le cadre du projet/total des activités à réaliser
- 2- **Unité de l'indicateur :** Pourcentage
- 3- **Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :** La direction de la sauvegarde et de la défense contre les pratiques déloyales à l'importation
- 4- **Délai de disponibilité de l'indicateur :** A la demande
- 5- **Valeur cible de l'indicateur :** 100% en 2024
- 6- **Le responsable de l'indicateur :** La direction de la sauvegarde et de la défense contre les pratiques déloyales à l'importation

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'avancement dans la réalisation d'un dispositif d'enquête commerciale dans le domaine de la défense commerciale	%	-	25	50	75	100

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

L'année 2021 est considérée comme l'année de référence à la lumière de laquelle débutera la mise en place d'un organisme d'enquête dans le domaine de la défense commerciale. Dans l'espoir que l'année 2021 soit associée à la réalisation de la première tranche de ce projet, qui est représenté dans :

- Elaboration du cadre réglementaire lié aux attributions et organisation du système de défense commerciale,
- Organiser des sessions de formation à destination des cadres de cet organisme et des agents économiques directement concernés par celle-ci,
- Initier la mise en place de points de référence pour les bases de données à cibler.

3- Détermination des principales limites de l'indicateur :

La nécessité de réviser les textes juridiques réglementant les attributions du Ministère du Commerce et l'organisation structurelle qui lui est liée.

Fiche n°11 : pourcentage de requête liées à la défense commerciale par rapport au total des requêtes déposées

Code de l'indicateur : 2-1-1-2

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Promouvoir la protection du produit national et la défense des exportations.

2- Définition de l'indicateur : Evaluer l'impact des programmes de formation et la sensibilisation sur le nouveau dispositif dédié à la protection contre les pratiques déloyales et à la défense des exportations par les entreprises nationales concernées.

3- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité socio-économique

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre de requêtes se rapportant à la protection commerciale / la totalité des requêtes

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Les requêtes reçues par la direction de la sauvegarde et de la défense contre les pratiques déloyales à l'importation.

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : A la demande

5- Valeur cible de l'indicateur :40% en 2023

6- Le responsable de l'indicateur : La direction de la sauvegarde et de la défense contre les pratiques déloyales à l'importation.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Pourcentage de requêtes liées à la défense commerciale par rapport au total des pétitions déposées	%	-	10	20	30	40

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

En 2021, seules 3 requêtes ont été reçues sur 10 requêtes en attente. Ceci revient au retard de commencement du projet de mise en place de l'organe de défense commerciale pour le deuxième trimestre de l'année.

3-Détermination des principales limites de l'indicateur

- Difficulté d'instaurer la confiance entre les entreprises et l'administration.
- L'existence éventuelle de résistance de la part des entreprises importatrices

Fiches Indicateurs de performance du programme : Pilotage et appui

Fiche n°14 : Taux de mise en œuvre des décisions et recommandations prioritaires des comités de pilotage

Code de l'indicateur 9-1-1-1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur :

Améliorer la gouvernance de la mission du commerce et de développement des exportations

2- Définition de l'indicateur : Suivi de la mise en œuvre des décisions et recommandations des conseils et commissions de pilotage suivants : Le Conseil National du Commerce Extérieur / Le Conseil National du Commerce / Le Programme de mise à niveau des circuits de Distribution / Le Projet de Création de la Zone Franche Ben Guerdane / Le Projet de la gestion du Budget par objectifs / Le sous-comité de l'approvisionnement et des prix (appelé sous-indicateurs)

3- Nature de l'indicateur : indicateur d'efficacité

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Le pourcentage de réalisations des décisions et recommandations des comités de direction prioritaires (annuel) se calcul en Détermination de la moyenne des résultats des six sous-indicateurs = la somme des résultats moyens des sous-indicateurs

Les résultats moyens du sous-indicateur sont calculés = la somme des pourcentages de décisions et de recommandations achevées / le nombre de décisions et de recommandations qui ont été approuvées.

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Les procès-verbaux des réunions des comités de suivi et d'évaluation, les rapporteurs desdits comités, et les rapports des comités techniques émanant des conseils

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : début de chaque année

5- Valeur cible de l'indicateur : 100%

6- Le responsable de l'indicateur : le chef de l'unité opérationnel de pilotage

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

	Unité	Réalisations		Prévisions
--	-------	--------------	--	------------

Indicateur de performance		2020	2021	2022	2023	2024
Taux de mise en œuvre des décisions et recommandations prioritaires des comités de pilotage	%	33.3	58	75.4	82.1	87.7

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Les spécificité de l'année, notamment concernant les mesures prises pour faire face à la pandémie de Covid 19, ont eu un impact relatif sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations issues des réunions des comités de suivi et d'évaluation précités, Différents pourcentages de réalisation ont été enregistrés en raison de la multiplicité des activités et des intervenants, notamment les structures non affiliées au ministère, malgré cela, il est prévu d'enregistrer un taux d' évolution de 74% en 2021 et 30% en 2022.

3-Détermination des principales limites de l'indicateur

Le rattachement de la mise en œuvre de nombreuses recommandations avec d'autres structures externes telles que les ministères de l'agriculture, des transports, de l'industrie, des finances (douanes), des affaires territoriales, de l'intérieur, de la santé et les structures professionnelles nationales UTICA/UTAP et la disparité dans les pourcentages d'avancement de recommandations / le retard dans la finalisation de certaines études et la publication des textes juridiques pertinents / le non-achèvement des négociations avec les partenaires Economistes (accords de libre-échange) / Difficulté à trouver les financements nécessaires à certaines activités et projets compte tenu des pressions sur le bilan / Pénurie des ressources humaines et matérielles / Longues procédures d'appels d'offres et de réalisation des études / Absence de mécanismes d'évaluation de l'efficacité et de l'efficacité des activités liées à la réalisation des recommandations.

Fiche n°15 : taux d'évolution du nombre de consultation des sites officiels du ministère

Code de l'indicateur 9-1-1-2

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1. Objectif auquel se rattache l'indicateur :

l'objectif relatif aux nombre de visite aux sites officiels du Ministère du Commerce et du Développement des exportations et qui sont définies par :

- Nombre de visites au site web www.commerce.gov.tn
- Nombre de fans de la page officielle du Ministère sur le réseau social Facebook www.facebook.com/MCDE.TUNISIE
- Nombre de recherches de la localisation du Ministère du Commerce et du développement des exportations sur Google my Business service de localisation géographique sur Google Maps ainsi que les coordonnées relatives au Ministère (Siège, téléphone, site web, numéro simplifié,)

2-Définition de l'indicateur :

L'indicateur concerne le nombre de visiteurs du site web du Ministère du commerce et du développement des exportations ainsi que le nombre de fans de la page officielle du Ministère sur le réseau social Facebook ainsi que le nombre de recherches du siège du Ministère sur Google My business.

2. Nature de l'indicateur : indicateur d'efficience représenté par l'évolution du nombre des visiteurs sur le site web du Ministère du commerce et du développement des exportations et la page officielle du Ministère sur le réseau social Facebook. Ce qui traduit l'efficacité des moyens de communication numériques du ministère, que ce soit pour le citoyen ou les institutions économiques, ainsi que pour ceux qui suivent la situation économique et commerciale de la Tunisie à l'instar des médias nationaux et internationaux.

3. Type de l'indicateur : indicateur de moyens : Grâce aux canaux de communication numériques, le ministère est en mesure de cibler le plus grand nombre d'adeptes des affaires économiques et commerciales en Tunisie. Le site Web du ministère ainsi que sa page officielle sur les réseaux sociaux permettent la publication des avis officiels et des données essentielles relatives aux domaines d'intervention du ministère.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur :

Le calcul de l'indicateur se base sur les données fournies par Google Analytics intégré au niveau du Site web du Ministère www.commerce.gov.tn qui vise à fournir l'audience du site, en plus des statistiques fournies par le réseau social Facebook sur le nombre de fans de la page officielle du Ministère. Google My Business fournit également des indicateurs

sur le nombre des personnes ayant réalisé des recherches sur le numéro de téléphone ou la localisation géographique du ministère sur google Maps.

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

4- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur :

Les sources des données sont fournies aux administrateurs par Google Analytics intégré au niveau du Site web du Ministère www.commerce.gov.tn qui vise à fournir l'audience du site, en plus des statistiques fournies par le réseau social Facebook sur le nombre de fans de la Page Officielle du Ministère. Google My Business fournit également des indicateurs sur le nombre des personnes ayant réalisé des recherches sur le numéro de téléphone ou la localisation géographique du ministère sur Google Maps.

4-Date de disponibilité de l'indicateur : disponible d'une façon quotidienne et chaque trimestre. Dans ce cadre il est nécessaire d'enregistrer le suivi mensuel des indicateurs dans l'objectif d'avoir un suivi continue des indicateurs.

5-Valeur cible de l'indicateur : Généralement la valeur cible de l'indicateur est tributaire de plusieurs éléments extérieurs relatives aux actualités nationales ou les sujets suivis par une catégorie professionnelle ciblée ayant une relation directe avec les activités du Ministère, de plus le ministère n'a pas accès aux solutions payantes (sponsorisés) permettant d'augmenter le nombre de visiteurs des sites électroniques du Ministère.

6-Le responsable de l'indicateur ; directeur du développement du commerce électronique e de l'économie immatérielle, chargé de la supervision du site web du Ministère du commerce et du Développement des Exportations.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de visites au site web du Ministère www.commerce.gov.tn	%	11%	6%	11%	13%	17%
Nombre de fans de la Page Officielle du Ministère www.facebook.com/MCDE.TUNISE	%	11%	19%	26%	33%	38%
Nombre de recherche du siège	%	40%	32%	30%	25%	40%

du Ministère sur Google maps						
---------------------------------	--	--	--	--	--	--

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur Il est à noter que le développement des indicateurs mentionnés ci-dessus se font d'une façon naturelle. Il s'agit des interactions directes des visiteurs des sites officiels du ministère du commerce et du développement des exportations, le nombre de visiteurs est lié essentiellement à la qualité du contenu et du référencement du site Web sur les moteurs de recherches, de même les indicateurs d'audience de la page Facebook du Ministère sont en relation directe avec la nature, la qualité ainsi que la fréquence des publications des actualités.

3-détermination des principales limites de l'indicateur

Il est nécessaire d'adopter d'une stratégie de communication digitale cohérente pour une meilleure utilisation des canaux de communication médiatique du Ministère, notamment en accordant plus d'importance au site Web et en utilisant les sites de réseaux sociaux comme un moyen supplémentaire de diffusion du contenu du site Web et non comme un canal officiel pour communiquer les actualités et les avis du ministère.

Fiche n°16 : taux de consommation des crédits alloués à la rémunération par rapport aux prévisions

Code de l'indicateur 9-1-2-1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1-Objectif auquel l'indicateur se rattache : amélioration de la gestion des ressources humaines

2- Définition de l'indicateur : L'indicateur porte sur le degré de maîtrise des ressources humaines au regard du coût imputé au budget en mesurant l'écart entre les prévisions et les réalisations liées aux crédits alloués à la section salaire

3-Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficacité

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : les crédits réalisés de la masse salariale / les crédits prévus de la masse salariale * 100

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : service des paiements

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : Mois de février de chaque année

5- Valeur cible de l'indicateur : 98% l'année 2024

6- Le responsable de l'indicateur : Sous-direction budget

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Taux de consommation des crédits alloués à la rémunération par rapport aux estimations	%	96	105	101	100.5	100.3

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

Le total des dépenses salariales engagées pour l'année 2020 s'est élevé à 45.701 dont environ 45.619 MD ont été décaissés, contre 47.787 MD, répartis au loyer d'environ 1.475 aides, soit un taux de réalisation d'environ 96%.

- Ministère 3496 MD ont été dépensé 34882 MD
- Institut national de consommation 493 MD
- Conseil de la concurrence 1607 MD
- Centre de promotion des exportations 8637 MD

Les réalisations de l'année 2021 ont été estimées à plus de 100%, selon l'entrée en vigueur des dispositions du décret n° 2019-1117 du 26 novembre 2019 portant réorganisation de l'attribution de la prime de contrôle économique par la création d'une nouvelle prime pour récompenser les efforts du travail de suivi de terrain de l'organisme de contrôle économique, avec un effet rétroactif remontant aux années 2018, 2019. Un crédit complémentaire sera demandé à cet effet.

Les dépenses relatives à la masse salariale connaîtront une stabilité pour atteindre 100,3% en l'an 2024, avec une meilleure maîtrise des mouvements de mutation, de détachement des agents dans le but de satisfaire les besoins des administrations.

3-Détermination des principales limites de l'indicateur

Les prévisions de crédits de la masse salariale sont fixées en fonction des données disponibles lors de la préparation du budget, malgré que les situations administratives et financières de certains agents ne sont pas fixes et évoluent au cours de l'année, ce qui rend difficile la détermination des besoins réels des crédits avec la précision nécessaire.

Fiche n°17 : Taux de bénéficiaires de la formation à titre prioritaire

Code de l'indicateur : 9-1-2-2

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Améliorer la gestion des ressources humaines et

2-définition de l'indicateur Cet indicateur montre dans quelle mesure les formations couvrent le nombre total d'agents au cours de l'année

3- Type de l'indicateur : indicateur d'efficacité.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre de participants aux formations prioritaires / nombre total de salariés

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : service du personnel

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : fin de l'année.

5- Valeur cible de l'indicateur : 80% en 2024

6- Le responsable de l'indicateur : sous-direction gestion des ressources humaines

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Taux de bénéficiaires de la formation à titre prioritaires	%	32	65	75	78	80

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Pour l'année 2020, 70% était estimé comme estimations préliminaires pour la réalisation des formations, mais le pourcentage de réalisations réelles avait connu une baisse importante, atteignant 32%, soit environ 45%, le pourcentage de réalisations réelles par rapport aux estimations, et cela est dû à un arrêt complet des activités de formation pendant la période de quarantaine complète en l'an 2020.

Pour les années 2021-2024, un travail sera fait pour augmenter progressivement le pourcentage de bénéficiaires de formation en augmentant les crédits alloués, et les thèmes de formation proposés seront diversifiés, programmés dans les plans annuels de formation, pour atteindre un taux d'environ 80%.

3- Détermination des principales limites de l'indicateur

L'absence de données relatives à l'évaluation immédiate est jugée nécessaire, ou (à l'évaluation à froid), en adressant des formulaires au responsable direct pour savoir dans quelle mesure le fonctionnaire a bénéficié des formations, afin d'apprécier dans quelle mesure cet indicateur contribue à développer les qualifications des agents et à atteindre l'objectif de façon général.

L'absence d'une application informatique spécial alloué pour la formation comprenant toutes les données statistiques nécessaires et les noms des bénéficiaires de la formation, répartis selon le centre de travail, la classe et le sexe.

Fiche n°18 : taux des femmes bénéficiaires de la formation

Code de l'indicateur : 9-1-2-3

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur Améliorer la gestion des ressources humaines

2- Définition de l'indicateur Augmenter le pourcentage de femmes bénéficiaires de la formation au ministère du commerce

3- Type de l'indicateur : Indicateur d'efficience.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre de femmes bénéficiant d'une formation / nombre total de femmes au ministère * 100

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage.

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : service budget

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : premier trimestre de l'année

5- Valeur cible de l'indicateur : 98% l'année 2024

6- Le responsable de l'indicateur : sous-direction budget .

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Taux de femmes bénéficiaires de la formation	%	39.3	42.7	67	70	73

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

- Le pourcentage de femmes bénéficiaires de la formation représente un pourcentage respectable, il a connu une tendance à la hausse depuis 2017, où il était estimé à 39,35%, et le pourcentage a atteint 42,7% en 2018, et il est passé en 2019 à une limite de 67 %, et cela est dû à la participation continue des femmes à toutes les formations et à l'activation de la démarche d'Egalité des chances entre les sexes, et à l'organisation de formations par la Présidence du Gouvernement dans le domaine du renforcement des capacités des

femmes cadres dans les domaines du leadership, ce qui contribuera à un pourcentage élevé de femmes bénéficiaires de formations dans les années à venir, car nous travaillerons pour atteindre un pourcentage compris entre 70 et 80% du pourcentage de femmes participant aux formations au cours de la période 2021-2023 .

3- Détermination des principales limites de l'indicateur

- Le manque d'implication des structures concernées dans la mise en œuvre de l'indicateur.
- Les ressources financières sont limitées.

Fiche n°19 : pourcentage d'exécution du budget par rapport aux prévisions

Code de l'indicateur : 9-1-3-1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : assurer la soutenabilité du budget et la gestion des ressources financières

2- Définition de l'indicateur : Cet indicateur montre l'écart entre les engagements financiers exécutés et ce qui a été programmé au cours de l'année.

3- Type de l'indicateur : Indicateur d'efficacité.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Réalisations budgétaires / Estimations budgétaires

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage.

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : service budget

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : 1^{er} semestre de l'année

5- Valeur cible de l'indicateur : 98% l'année 2024

6- Le responsable de l'indicateur : Sous-direction Budget

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Le pourcentage d'exécution du budget par rapport aux prévisions	%	92.8	96	97	97.5	98

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Les réalisations de l'année 2020, sans tenir compte des dépenses d'intervention, se sont élevées à environ 93%, ce qui est jugé insuffisant pour estimer une bonne exécution du budget. La section d'investissement a le taux le plus faible en termes d'exécution,

atteignant 55 %, tandis que la section de gestion a connu un taux de plus de 100 % et la classe des salaires d'environ 96 %. Cet écart s'explique par les conditions sanitaires constatées en 2020 qui ont affecté le lancement de la mise en œuvre de nouveaux programmes avec des investissements ou la poursuite de la mise en œuvre de projets.

Ceci, et on espère que ce pourcentage atteindra 98% en 2024, avec une amélioration des conditions générales de santé dans le pays en 2022 en ajoutant quelques ajustements au niveau des investissements, notamment ceux liés aux crédits transférés.

3- Détermination des principales limites de l'indicateur

Une grande partie des investissements du budget du Ministère est sous forme de crédits transférés aux conseils régionaux ou sous forme de crédits sur emprunts extérieurs mise à la disponibilité de la Cellule de Coordination et de Suivi du Projet de Développement des Exportations 3 sous forme d'aides directes pour mettre en œuvre des programmes et projets soumis à des procédures particulières, de sorte que le contrôle de l'exécution de ces crédits n'est pas directement ou lié aux services financiers et techniques du Ministère.

Dans certains cas, il est possible d'abandonner la mise en œuvre de certaines activités programmées au niveau des dépenses de fonctionnement en début d'année pour des raisons objectives et d'urgence malgré la disponibilité des crédits.

Ces crédits sont exploités dans le cadre d'autres activités non programmées comme la régularisation de certaines dépenses datant des années précédentes. C'est ce qui fait que cet indicateur néglige un élément important, qui est la liaison des ressources aux emplois, et donc l'état de l'exécution budgétaire ne montre pas sa relation avec les activités programmées dans cette section chose qui rend cet indicateur non complet.

Fiche n°20 : Pourcentage des crédits du programme pilotage et appui par rapport au budget de la Mission

Code de l'indicateur : 9-1-3-2

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : assurer la soutenabilité du budget et améliorer la gestion des ressources financières

2- Définition de l'indicateur : Cet indicateur peut refléter l'ampleur de la contribution du programme au coût fixe nécessaire pour atteindre les objectifs de la mission en général.

3- Type de l'indicateur : indicateur d'efficacité

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur : les crédits du programme pilotage et appui/ les prévisions budgétaires totales de la mission

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage.

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : Direction du Budget

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : le premier trimestre de l'année

5- Valeur cible de l'indicateur : 19 % en 2024.

6- Le responsable de l'indicateur : Sous-Direction du Budget.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Le Pourcentage des crédits du programme appui et pilotage par rapport au budget de la mission	%	14.2	16.9	21.8	20	19

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le niveau des crédits alloués au programme de pilotage et appui au cours de l'année 2020 s'est élevé à 14,2%, et en 2021 il est d'environ 17%, mais il connaîtra une augmentation

au cours de l'année 2022 pour atteindre 21,8%, et de là à l'équivalent de 19% en 2024, puis le même schéma revient et cela s'explique par la programmation de nouveaux projets au niveau des dépenses d'investissement sont principalement liées à des projets d'infrastructures au profit des intérêts du Ministère dans diverses régions. le programme connaît un rythme sinusoïdal en fonction de la poursuite de la mise en œuvre du programme lié à la construction des bâtiments administratifs pour les différentes directions régionales du Ministère.

3- Détermination des principales limites de l'indicateur .

La structure budgétaire du Programme pilotage et appui présente certaines lacunes qu'il convient de combler ultérieurement afin que cet indicateur reflète la valeur réelle de ses crédits. Ces lacunes se traduisent par l'imputation de dépenses pouvant être redistribuées à d'autres programmes, telles que les crédits informatiques dans la section des Investissements ou les crédits de la troisième unité opérationnelle : e-commerce et économie immatérielle .

.

Fiche n°21
Coût de gestion par agent

-Code de l'indicateur : 9-1-3-3

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : assurer la soutenabilité du budget et améliorer la gestion des ressources financières

2- Définition de l'indicateur : Le coût de fonctionnement de chaque fonctionnaire reflète l'efficacité de la tâche par rapport à la taille et l'importance des activités

3- Type de l'indicateur : indicateur d'efficience

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1-Formule de calcul de l'indicateur : moyens alloués à l'exploitation / nombre de salariés concernés

2- Unité de l'indicateur : valeur monétaire.

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : la Direction du Budget.

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : le premier trimestre de l'année.

5- Valeur cible de l'indicateur : 7500 d en 2022

6- Le responsable de l'indicateur : sous-Direction du Budget.

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1-Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Coût de gestion par agent	%	32	65	75	78	80

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur :

Le coût de gestion d'un fonctionnaire connaît une augmentation due à plusieurs considérations, principalement la croissance de l'activité de contrôle économique ces derniers temps avec le renforcement de l'appareil avec l'élément humain, car l'appareil de contrôle n'a pas connu depuis de nombreuses années un développement du nombre de ses agents, et c'est l'un des domaines qui peut encore connaître une expansion et un développement qui s'accélèrent au niveau des axes de ses interventions, ce qui suppose la mise à disposition du soutien logistique nécessaire à cet effet. Cependant, un travail sera fait pour réduire, autant que possible, le coût élevé et le rendre proportionnel au développement de l'activité de surveillance, directement ou indirectement, à travers les mécanismes suivants :

- Réorganiser le système de passation des marchés et le renforcer avec les ressources humaines nécessaires,
- Une meilleure maîtrise de la programmation annuelle des dépenses,
- Valoriser les éléments de maintenance et d'économie dans la consommation et l'exploitation des équipements et fournitures.

3- Détermination des principales limites de l'indicateur

L'évolution de cet indicateur n'est pas seulement due aux données et facteurs entrant dans le cadre de l'activité de la mission, mais dépasse également les limites et l'étendue des interventions du ministère, car d'autres facteurs externes qui composent la chaîne des coûts ont un impact direct pour déduire les résultats de l'indicateur tel que le taux de change et/ou l'évolution des prix des matières premières et de l'énergie.

Fiche n°22 : taux d'évolution du nombre de sites de commerce électronique

Code de l'indicateur : 9-1-4-1

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : développement de l'activité du commerce électronique

2-Définition de l'indicateur : le taux d'évolution du nombre de sites marchands reflète l'ampleur du développement de l'activité e-commerce ainsi que de la demande du consommateur tunisien pour les achats en ligne, et la volonté des entreprises tunisiennes d'adopter le commerce digital comme outil essentiel afin de moderniser et développer le secteur commercial. Il est aussi important de signaler que cet indicateur reflète la contribution directe de la Mission (Commerce et développement des exportations) dans le processus d'encadrement et d'intégration dans l'économie numérique.

3- Nature de l'indicateur : Indicateur d'efficience

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1- Formule de calcul de l'indicateur : Nombre de sites de commerce électronique de l'année - nombre de sites de commerce électronique de l'année dernière /le nombre de sites de commerce électronique de l'année dernière

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : : La société Tunisie Monétique et la Poste Tunisienne

4- Délai de disponibilité de l'indicateur Le premier trimestre de chaque année.

5- Valeur cible de l'indicateur :80% en 2023

6- Le responsable de l'indicateur : Le directeur de développement du commerce électronique et de l'économie immatérielle

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de mesure de la performance	unité	réalisations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'évolution du nombre de sites de commerce électroniques	%	+15%	-39%	+18%	+25%	+35%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

La synthèse des statistiques reçues de la Société monétaire Tunisie(SMT) et de la Poste tunisienne montre que la diminution enregistrée en 2021, relative au nombre des sites marchands affiliés aux plateformes de paiement électroniques, est due à la mise à jour réalisée par la SMT pour sa base de données et la suppression d'un nombre important de sites marchands **inactifs**. Cependant, ces pourcentages sont amenés à être relevés dans les années à venir, notamment avec la consolidation d'une culture e-commerce et de paiement digital auprès des consommateurs et des institutions suite aux conditions imposées par la conjoncture sanitaire des années 2020 et 2021.

3-Détermination des principales limites de l'indicateur

Absence d'un dispositif ou d'un tableau de bord afin de :

- Suivre en temps réel les statistiques e-commerce notamment en termes de nombre de sites marchands affiliés aux plateformes de paiement électroniques « clictipay » de la SMT et « e-dinar » de la poste Tunisienne.
- Mettre à jour régulièrement ces données pour les exploiter ultérieurement.
- Mettre le résultat de synthèse de ces données à la disposition des consommateurs, des commerçants, des porteurs de projets e-commerce et des investisseurs dans le domaine du commerce digital.
- Endiguer le commerce digital parallèle qui se réalise à travers le réseau social Facebook.

Fiche n°23 : Taux d'évolution de la valeur des transaction commerciales électroniques

Code de l'indicateur : 9-1-4-2

I- Les caractéristiques générales de l'indicateur :

1- Objectif auquel se rattache l'indicateur : Développer le e-commerce

1- Définition de l'indicateur : Le nombre de transactions e-commerce électronique reflète la mesure dans laquelle le cadre législatif et logistique est capable d'inciter et d'attirer les intervenants dans le secteur commercial au biais des plateformes numériques

2- Type de l'indicateur : Indicateur d'efficience.

II- Les détails techniques de l'indicateur :

1. Formule de calcul de l'indicateur : formule : (valeur des transactions e-commerce l'année (N) - valeur des transactions e-commerce de l'année (N-1)) / valeur des transactions e-commerce de l'année (N-1) *100.

2- Unité de l'indicateur : Pourcentage

3- Source des données essentielles pour le calcul de l'indicateur : les chiffres de la Société Monétique Tunisie et de la Poste Tunisienne

4- Délai de disponibilité de l'indicateur : trimestriellement

5- Valeur cible de l'indicateur : 38% l'année 2024

6-Le responsable de l'indicateur : Direction du développement du commerce électronique et de l'économie immatérielle

III- Interprétation des résultats de l'indicateur

1- Série des résultats (réalisations) et des prévisions de l'indicateur

Indicateur de performance	Unité	Réalizations		Prévisions		
		2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'évolution de la valeur des transactions électroniques	%	+28%	+30%	+33%	+33%	+38%

2-Analyse des résultats et des prévisions de l'indicateur

La mission aspire à obtenir des résultats positifs dans le développement du nombre de transactions e-commerce réalisées via les plateformes de paiement électroniques au cours des années 2022-2024, avec des taux annuels variant entre 33% et 38% parallèlement au développement du nombre de sites marchands.

3- Détermination des principales limites de l'indicateur

Cet indicateur doit prendre en compte les échanges électroniques qui se font sur les réseaux sociaux et qui s'effectuent par les fournisseurs de services logistiques utilisant par la suite le mode paiement COD (Cash On Delivery). Donc il est primordial d'intensifier les campagnes de sensibilisation afin d'inciter les commerçants à l'usage du paiement électronique.

2 fiches
Opérateurs publics

Fiches

Des opérateurs publics impliqués

Dans le programme commerce intérieur

Fiche n°1 : La Société Tunisienne des Marchés de Gros

I- Définition

- 1. Activité principale :** Gestion du marché d'intérêt national de Bir Al-Kasaa
- 2. Référence de création :** La création de la Société Tunisienne des Marchés de Gros conformément à la loi organique du 11 février 1980 et à la résolution de l'assemblée générale constitutive du 4 décembre 1980, elle a été chargée de l'aménagement et de la gestion du marché d'intérêt national à Bir El Kassa conformément au décret numéro 125-1985 du 25 janvier 1985.
- 3. Date de signature du dernier contrat programme :** (2007-2011)

II- Stratégie et Objectifs :

1. Stratégie :

Considérant que la Société Tunisienne des Marchés de Gros est un opérateur public impliqué dans le programme commerce intérieur, les axes stratégiques y afférant seront définis comme suit :

- Contribuer à la régularité des approvisionnements,
- Contribuer à la consolidation de la protection des consommateurs,
- Contribuer au maintien du pouvoir d'achat.

2. Principaux priorités et objectifs stratégiques :

* la régularité d'approvisionnement :

- Poursuivre la mise à niveau et le développement des infrastructures du marché et réduire les charges de l'entreprise,
- Résoudre les problèmes liés au dossier de l'unité de valorisation des déchets, et rechercher les modes de fonctionnement possibles et trouver une méthode de valorisation optimale,
- S'efforcer à créer un climat stimulant pour attirer le plus grand nombre possible de fournisseurs,
- Améliorer la qualité des services rendus et assurer la transparence des transactions et la régularité des approvisionnements,
- Développer des politiques de promotion des produits agricoles et de la pêche,
- Soutenir les efforts de l'État pour réguler le marché, notamment pendant les périodes de croisement de la production, de pénurie et de grandes saisons de consommation.

* Renforcement de la protection des consommateurs :

- L'accompagnement, l'encadrement et la formation des structures de préservation de la santé,
- Promouvoir l'infrastructure du laboratoire de santé dans l'établissement et le soutenir avec le matériel et l'équipement nécessaires,

- Un travail davantage de contrôle nocturne en raison de la nature de l'activité du marché,
- Renforcement des procédures techniques qui garantiraient l'intégrité et la transparence des transactions et la qualité des biens proposés à la vente par : la mise en place d'écrans électroniques à l'intérieur des enceintes et l'intensification des opérations de vidéosurveillance.

*** Dans le maintien du pouvoir d'achat :**

- Développer le système de facturation utilisé actuellement sur le marché et assister les structures de contrôle dans l'accomplissement de leurs tâches,
- Veiller à ce que l'expertise et les connaissances techniques de l'entreprise soient exportées vers la plupart des marchés de gros situés dans toute la république, en particulier ceux liés à son système de vente.

3. Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

La Société Tunisienne des Marchés de Gros contribue directement à la réalisation de l'objectif stratégique lié à la régulation du marché et à la protection des droits économiques du consommateur dans les aspects liés à l'approvisionnement et à la protection des droits économiques du consommateur.

À cette fin, les indicateurs suivants ont été adoptés pour atteindre l'objectif :

Un indicateur qui mesure l'efficacité de l'intervention dans la résolution des litiges liés à l'approvisionnement.

4. Actions d'accompagnement :

- Mettre à jour régime interne du marché dans le cadre d'assurer la transparence des transactions commerciales et afin de garantir les droits de l'entreprise,
- Réviser les statuts des salariés de l'entreprise en cohérence avec la vision prospective visant à développer et moderniser les mécanismes de travail au sein du marché,
- Revoir la structure organisationnelle de l'entreprise dans le cadre de la modernisation des mécanismes de travail et en lien avec les récentes révisions relatives à la gestion et la gouvernance des entreprises publiques dans un souci de développer le marché pour être en cohérence avec les évolutions dans le domaine de la qualité et la numérisation.
- Mettre à jour les systèmes d'information et prendre en considération le schéma directeur d'informatique pour être en harmonie avec les évolutions en matière d'investissement, en études et en applications et logiciels permettant d'assurer une bonne conduite dans la gestion des affaires de l'entreprise, à savoir :
 - Généraliser la documentation électronique des archives pour tous les services,
 - Mise en application des règles de sécurité de l'information et réalisation d'audits périodiques sur le terrain,

- Sécuriser le système d'information du marché dans des sites spécialisés et hors les murs de l'entreprise conformément aux normes en vigueur dans le domaine.
- Renforcer l'entreprise avec de nouveaux cadres.

Fiche numéro 2 : Office du Commerce de la Tunisie

I- Définition :

- 1. L'activité principale :** approvisionner le marché intérieur en consommables sensibles à caractère stratégique (sucre - café - thé - riz).
- 2. La référence des événements :** Décret n° 6 de 1962 du 03 avril 1962.
- 3. Date de signature du dernier contrat programme :** 05 juin 2010.

II- Stratégie et Objectifs :

1. Stratégie :

Assurer les besoins du marché local en certains produits de consommation de base à prix fluctuants (sucre, café vert, thé et riz) de façon continue et régulière, et s'assurer de la constitution du stock de réserve nécessaire de ces matières au niveau des différentes régions.

2. Les priorités et objectifs stratégiques les plus importants :

Objectifs de l'office du commerce de la Tunisie :

- La régularité de l'approvisionnement du marché local en quelques produits consommables à prix variables (sucre, café vert, thé et riz),
- La constitution des stocks de réserve nécessaires pour ces produits dans diverses régions pour assurer l'approvisionnement constant du marché,
- L'importation de certains produits de circonstance pour réguler les circuits de distribution si les conditions du marché intérieur l'exigent, après mandat de l'autorité de tutelle,

Premier objectif : assurer la régularité de l'approvisionnement dans le cadre du programme : le commerce intérieur.

3. Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

Contribue directement à la réalisation de l'objectif stratégique lié à la régulation du marché et à la protection des droits économiques du consommateur par :

- Contribuer à la régularité de l'approvisionnement du marché local en certains biens de consommation à prix variables (sucre, café vert, thé et riz),
- Créer les stocks de réserve nécessaires de ces produits dans les différentes régions afin d'assurer un approvisionnement constant du marché,
- La fourniture de certains produits de circonstance pour modifier les circuits de distribution si les conditions du marché intérieur l'exigent, après mandat de l'autorité de tutelle.
- A ceci s'ajoute sa contribution à l'atteinte du troisième objectif stratégique du programme relatif au développement du tissu commercial et artisanal et à la mise à niveau des circuits de distribution à travers sa contribution directe au financement du projet de développement de la zone commerciale et logistique de Ben Guerdane.

Indicateurs propres à l'office :

Indicateur de mesure de performance	Méthode de calcul	Taux cible de l'indicateur
Période de couverture pour chaque produit	La quantité du stock pour chaque fin du mois/ quantité des ventes mensuelles	Un min de deux mois et demi pour chaque produit

Complément l'indicateur 1.1.1.1 : Pourcentage des quantités fournies sur les marchés de gros/production nationale lié au premier programme : commerce intérieur.

4. Principales Activités :

Les activités les plus importantes de l'office du commerce de la Tunisie :

- Assurer les besoins du marché intérieur de certains biens de consommation de base à prix fluctuants (sucre, café vert, thé et riz),
- Gérer un stock stratégique qui couvre les besoins de 2 à 3 mois de consommation de ces produits,
- Réaliser certaines importations circonstanciées,
- Contribuer à la constitution et au financement des stocks de régulation de certains produits circonstanciés,
- Contrôle technique de la qualité des produits alimentaires destinés à l'exportation,
- Contribuer à l'avancement du secteur des industries mécaniques, électriques et électroniques en assurant le suivi du cahier des charges pour la commercialisation des équipements de transport terrestre,
- Superviser la mise en œuvre du projet de la zone commerciale et logistique de Ben Guerdane,
- Participer au projet de plateforme électronique pour le commerce de distribution.

5. Actions d'accompagnement :

- **Soutien financier** : L'Etat supporte des emprunts bancaires d'un montant de 220 Million D, similaire à ce qui avait été pris en 2011 concernant son remboursement de l'emprunt estimé à 150 Million D, et devient ainsi une dette envers l'Etat, ce qui permettra à l'office d'arrêter l'hémorragie des charges financières estimées à 22 Million D en 2022 (Elle est inscrite au budget de l'Etat pour l'année 2022) exonérer l'office du dette envers le trésor public de l'ordre de 50 million D en l'an 2017 et octroi d'une avance à l'office de l'ordre de 60 million D pour couvrir le déficit de liquidité au titre de l'année 2022 comme détaillé dans le tableau récapitulatif de principales ressources et ses origines et principales dépenses de gestion et d'investissement pour 2022.

- **Approbation de certains textes d'organisation** : mise en œuvre des dispositions des articles 14 et 15 du décret-loi portant création de dotation d'équilibre et une avance du Trésor.

- **Renforcer l'organisme par les ressources humaines nécessaires** : La structure actuelle ne lui permet pas de suivre les évolutions au niveau de l'organisation, des modes de gestion, de la planification stratégique, de la numérisation et de la gestion des compétences humaines, y compris l'absence de structures concernées par la veille stratégique, l'organisation, la planification et la modernisation numérique. Cela nécessite

d'accélérer l'approbation du nouveau projet d'organigramme proposé pour organiser le travail de l'établissement.

Fiche numéro 3 : Société de la Foire de Nabeul

I- Définition :

1. **Activité principale** : Organisation de salons et d'événements commerciaux
2. **Référence événement** :
3. **Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'acteur public (le cas échéant)** : Néant

II- Stratégie et Objectifs :

1. Stratégie : la société contribue à travers l'organisation d'événements commerciaux à la promotion de produits, notamment nationaux, elle joue aussi un rôle dans la création de relations commerciales entre producteurs et commerçants d'une part, et producteurs et consommateurs d'autre part. quant aux artisans, notamment dans le secteur de l'artisanat, la Société de la Foire de Nabeul met à disposition un espace pour promouvoir leurs produits afin de maintenir la pérennité de ces ressources. La société joue également un rôle important dans la présentation de réserve culturel et civilisationnel national aux touristes étrangers.

2. Importants priorités et objectifs stratégiques :

- Résoudre les problèmes fonciers de la société afin de lui permettre de réaliser les investissements nécessaires pour réhabiliter les différents bâtiments existants et compléter d'autres espaces modernes répondant aux exigences des différents secteurs, ainsi que développer et diversifier ses ressources afin d'assurer sa pérennité, son développement et sa modernisation,
- Réaliser une étude globale de mise à niveau de la compagnie des foires de Nabeul à travers un bureau d'études spécialisés pour diversifier ses activités, améliorer les infrastructures et équipements de travail et développer les ressources humaines,
- Valoriser le rôle important dans le développement économique du gouvernorat de Nabeul et de la République Tunisienne en général à travers l'organisation, le développement et la modernisation de divers salons et événements,
- Valoriser tous les atouts du salon et travailler à développer et diversifier les ressources de la société pour assurer sa pérennité, son développement et sa modernisation,
- Préparer et compléter tous les textes d'organisation de la société, tels que les statuts des salariés et l'organigramme de la société,
- Former et qualifier les ressources humaines travaillant dans la société,
- Veiller à l'atteinte des différents objectifs inclus dans ce document, le réviser et le mettre à jour, et l'adapter à toutes les évolutions au niveau de l'environnement économique et juridique général de la société,
- Informer le Ministère de tutelle en temps réel de toutes les évolutions liées aux activités de la société, notamment celles qui entravent la réalisation des différents objectifs,

- Soumettre un rapport annuel sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.

3. Déterminer la contribution aux objectifs du programme : contribution indirecte

4. Les activités les plus importantes : Dans le cas où une solution ne serait pas possible pour régler la situation foncière de la société avec la commune de Nabeul, l'activité de la société sera limitée aux événements habituels, notamment :

- La principale session de la Foire Internationale de Nabeul,
- Foire de l'artisanat,
- Foire du livre,
- Foire du shopping.

Une exposition et d'autres événements seront organisés en coordination avec tous les acteurs des secteurs concernés.

5. Procédures d'accompagnement : La Société de la foire de Nabeul s'appuie sur ses propres ressources financières, et l'appui en ressources humaines est basé sur les activités qu'elle mène tout au long de l'année.

Fiche numéro 4 : la société ELLOUHOUM

I- Définition

1. **Activité principale** : production et commerce de viande
2. **Référence de constitution** : le contrat de constitution du 15 mai 1961
3. **Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'acteur public (le cas échéant)** : 2009

II- stratégie et objectifs

1. Stratégie :

- Restructuration financière de la société ELLOUHOUM par l'élaboration d'un plan d'action d'assainissement et de restructuration qui a été présenté au conseil ministériel le 25/04/2016,
- La régulation du marché comme l'un des mécanismes de l'État : maîtrise des prix et préservation du pouvoir d'achat du consommateur,
- Contribuer au développement de la filière de la viande rouge

2. Principales priorités et objectifs stratégiques :

✓ Assurer la régularité de l'approvisionnement :

- Assurer la régularité de l'approvisionnement et la maîtrise des prix par l'importation des viandes,
- Ajuster les prix afin de contribuer au maintien du pouvoir d'achat du consommateur,
- Fournir les moutons pendant la période de l'Aïd al-Adha et faire face à la spéculation.

✓ Organisation des circuits de distribution :

- Protection des intervenants (consommateur, agriculteur, commerçant,...) au marché animalier en le sécurisant,
- La protection des consommateurs par la mise à disposition de services d'abattoirs équipés du matériel nécessaire pour assurer les conditions sanitaires et environnementales,
- Bon usage des espaces disponibles de la société en mettant à disposition des espaces vacants aux intervenants du secteur.

3. Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

La société ELLOUHOUM veille à la régulation du marché en fournissant de la viande à des prix préférentiels pour maintenir le pouvoir d'achat du consommateur, en plus de ses interventions pendant les grandes saisons de consommation (Ramadan et Eid al -Adha) afin de limiter les hausses de prix et les opérations spéculatives d'une part et de fournir des services liés à la plupart des maillons de la filière de la viande rouge d'autre part.

Les missions de la société ELLOUHOUM s'inscrivent dans la stratégie du programme commerce intérieur au sein du Ministère du commerce et du développement des exportations dans le premier axe stratégique lié à l'assurance d'un marché équilibré et équitable et au renforcement de la protection des consommateurs.

4. Activités : L'activité de la société ELLOUHOUM se divise en :

4-1-1- Activité commerciale :

- Activité de régulation par l'importation de la viande : approvisionnement du grand Tunis et de certaines régions intérieures,
- Activité régulière de commercialisation de la viande en détails : via ses points de vente de viande directement ou sous la marque société ELLOUHOUM.

4-1-2- Activité de service :

- Offrir un espace pour le marché animalier permettant aux intervenants de la filière de vendre et d'acheter du bétail moyennant une redevance,
- Gestion d'abattoirs au siège de l'entreprise pour fournir des services d'abattage de bétail aux intervenants du secteur moyennant une redevance d'abattage
- Mise en place de certains espaces vacants (chambres froides, magasins, écuries) pour les intervenants moyennant des frais.

4-2- Investissements et projets majeurs :

Au cours des dernières années, la société ELLOUHOUM a connu des difficultés financières qui ont nécessité de proposer un certain nombre de solutions pour les surmonter en développant ses activités, ses résultats et en maintenant sa pérennité, en élaborant un plan opérationnel afin de restructurer sa situation financière en premier lieu et le mettre à niveau en le transformant en pôle technique de la viande rouge dans un deuxième lieu, tant que le complexe regroupe des espaces et des activités qui concernent tous les maillons de la filière de la viande rouge.

Dans l'attente de la présentation du programme stratégique à conseil ministériel pour approbation définitive, la société ELLOUHOUM poursuivra son activité habituelle, car elle entend mettre en œuvre un programme d'activités visant à :

- Atteindre son équilibre financier,
- Assurer la régularité de l'approvisionnement et contribuer à la maîtrise des prix et au bon déroulement des transactions de la filière viande rouge (rationalisation de la consommation, approvisionnement du marché, maîtrise des prix, renforcement de la protection des consommateurs...),
- Développer les activités de services et mettre à niveau les unités d'exploitation de manière à répondre aux normes, critères et conditions sanitaires prévues à cet effet.

Veiller à ce que la société ELLOUHOUM devienne un projet pilote (Une locomotive) à imiter dans la promotion de la filière de viande rouge, après avoir terminé le processus de mise à niveau et développé l'activité de la société.

Fiche numéro 5 : Société des marchés de production du centre (SOMAPROC)

I- Définition

- 1. L'activité principale :** la promotion, le pilotage et la gestion du marché de production des légumes, fruits et produits de bétails du centre à Sidi Bouzid, orientés vers les producteurs à travers la valorisation et la commercialisation des produits agricoles.
- 2. Référence de création :** article 8 de la loi n° 9-1989 du 1er février 1989 relative aux participations, aux entreprises et aux établissements publics.
- 3. Date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le Ministère et l'acteur public (le cas échéant) :** Néant

II- Stratégie et Objectifs :

- 1. La stratégie :** la promotion, le pilotage et la gestion du marché de production des légumes, des fruits et des produits de l'élevage à Sidi Bouzid orienté vers les producteurs à travers la valorisation et la commercialisation des produits agricoles.
- 2. Principales priorités et objectifs stratégiques :** Définir les objectifs les plus importants de l'acteur public, qui sont totalement ou partiellement compatibles avec les objectifs et les priorités du programme (mention des objectifs de l'entreprise/l'établissement public et les objectifs correspondants du programme).
- 3. Détermination de la contribution aux objectifs du programme :** contribution directe.
- 4. Les activités les plus importantes :** En raison de la non réalisation de l'étude de faisabilité technique et financière du marché de production, censée déterminer les stratégies et objectifs généraux de l'entreprise, les modalités de gestion des composantes du projet, le système fiscal, le système de paiement et les tendances financières, et donc les détails de ce titre ne peuvent pas être abordés à l'heure actuelle.
- 5. Mesures d'accompagnement :** (soutien financier, approbation de certains textes d'organisation, renforcement de la structure avec les ressources humaines nécessaires...)

Fiche n°6 : Agence Nationale de Métrologie

I- Définition

1. L'activité principale : Mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la métrologie (légale, industrielle et scientifique) conformément aux orientations politiques et économiques de l'État, et dans le cadre du respect des règles et chartes internationales imposées par le partenariat avec l'Union européenne, l'Union du Maghreb arabe, les pays du monde arabe et l'organisation mondiale du commerce.

2. La référence de création : Loi n° 12-2008 du 11 février 2008.

3. La date de signature du dernier contrat de programme ou d'objectifs entre le ministère et l'établissement/établissement (le cas échéant).

II-Stratégie et Objectifs :

1. Stratégie : Permettre à la Tunisie de disposer d'une infrastructure métrologique moderne qui contribue à assurer la protection du consommateur et la transparence des transactions, répondant aux engagements internationaux et suivant le rythme des évolutions mondiales dans les trois composantes de la métrologie liées au consommateur, l'opérateur économique et la recherche scientifique, d'une manière qui contribue à :

- Positionnement et intégration efficace dans le système international de métrologie,
- Identification d'une référence scientifique dans les domaines de la mesure, de l'évaluation de la conformité et de l'amélioration du taux de couverture,
- Moderniser les méthodes de contrôle métrologique légal et élargir les domaines d'intervention,
- Adapter les critères et les technologies de mesure pour développer la compétitivité des produits tunisiens et protéger le consommateur,
- Établir des liens conjoints entre les universités d'enseignement supérieur, les centres de formation et de la recherche scientifique et l'industrie, d'une part, et l'agence nationale de métrologie, d'autre part,
- Élargir le champ d'intervention de l'agence dans des domaines prioritaires, dont la santé, l'environnement, les transports et la sécurité,
- Soutenir et investir dans le lien étroit entre les trois composantes de la métrologie,
- Adopter l'agence nationale de la métrologie comme structure de certification des compétences et de vulgarisation des systèmes qualité.

2. Les principales priorités et objectifs de l'agence nationale de métrologie :

- Assurer le fonctionnement normal du marché et la protection des consommateurs,
- Améliorer le taux de couverture dans le domaine de la surveillance métrologique,
- Maîtriser davantage les procédures de contrôle métrologique et travailler à leur respect,

- Numériser les procédures et les conditions de contrôle métrologique de l'activité et du suivi du secteur en mettant à la disposition des opérateurs de l'agence une plateforme électronique qui leur permet, à distance, de communiquer avec les structures techniques et administratives et d'effectuer un maximum de procédures à travers ceci,
- Extension des domaines de contrôle métrologique,
- Unifier les procédures de contrôle métrologique et respecter leurs délais et procédures à toutes les étapes.

2. Détermination de la contribution aux objectifs du programme : contribution directe.

3. Activités principales :

4. Actions d'accompagnement :

- Recrutement de techniciens en métrologie.
- Soutien financier du budget de l'Etat (Ministère du Commerce) pour l'acquisition d'outils de mesure spécifiques dans le domaine du contrôle (instruments de mesure de masse de volumes liquides, outils de contrôle de matières congelées, ...)
- L'Etat s'en charge des contributions du pays aux organisations internationales opérant dans le domaine de la métrologie.
- Allocation des crédits du budget de l'Etat pour permettre à l'agence d'investir dans la métrologie industrielle.

Fiches

Des opérateurs publics impliqués

Dans le programme commerce extérieur

Fiche n° 6 : Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord-Est de Bizerte

I. Définition :

1- L'activité principale : contribue à promouvoir les secteurs du commerce, de l'industrie, des services, de l'artisanat et des métiers

2- classement de l'entreprise : C

3- Référence de création : Décret n° 2007-79 du 15 janvier 2007, relatif à la création des chambres de commerce et d'industrie,

4- Référence d'organisation administrative et financière :

*Décret n° 2013-1331 du 7 mars 2013,

*Arrêté du ministre du commerce du 25 novembre 2010 portant approbation du statut type des chambres de commerce et d'industrie.

II. cadre de performance :

1- Stratégie générale : Contribuer à la promotion du secteur privé et soutenir l'initiative, l'investissement et les projets structurels dans la région de Bizerte

2- Détermination la contribution aux objectifs du programme :

- Contribution directe : organiser des événements et offrir des opportunités de partenariat au profit des entreprises de la région, ce qui permettrait de rétablir le rythme d'exportation, qui a connu une baisse importante en raison de la pandémie de Covid 19.
- Contribution indirecte : Contribuer avec les acteurs régionaux à la mise en œuvre de certains programmes, notamment structurels.

3- Les objectifs et priorités les plus importants :

- Restaurer le rythme d'exportation à son rythme pré-pandémique normal,
- Organiser quelques manifestations d'intérêt économique, d'autant plus que l'année 2021 s'est limitée à des manifestations à distance, ce qui ne pouvait suffire à la finalité,
- Augmentation du nombre de formations,
- Jouer un rôle de médiateur entre les établissements universitaires et les établissements de formation professionnelle d'une part, et les entreprises économiques d'autre part,
- Développer l'économie bleue dans la région de Bizerte,
- Améliorer le climat des investissements autour du lac de Bizerte.

4- Indicateurs de performance et activités les plus importantes :

- Le nombre de nouveaux marchés
- Le nombre de certificats d'origine

- Nombre de formés (formation de base et formation continue)
- Aborder le dossier d'investissement dans le domaine culturel
- Agir pour développer la filière textile dans le gouvernorat de Bizerte
- Développer l'industrie intelligente dans la région de Bizerte

Fiche n°7 : chambre de commerce et de l'industrie du centre

I. Définition :

1- L'activité principale : Les chambres de commerce et d'industrie, dans le cadre de leurs services territoriaux, contribuent à la promotion des secteurs du commerce, de l'industrie, des services, de l'artisanat et les petits métiers, en fournissant des services à valeur ajoutée qui facilitent l'activité de l'entreprise, que ce soit à l'intérieur ou hors de la Tunisie.

2- classement de l'entreprise : établissement public qui a la personnalité juridique et l'autonomie financière et soumis au tutelle du Ministère chargé du commerce.

3- Référence de création : la loi n° 75- 2006 du 30 novembre 2006 relative aux chambres de commerce et de l'industrie et le décret n° 2007-79 du 15 janvier 2007, relatif à la création des chambres de commerce et d'industrie,

4- Dernier date de signature du contrat programme ou objectifs entre le Ministère et l'établissement /l'entreprises :

Des contrats programmes ont été signés entre la Chambre de Commerce et d'Industrie du Centre et les centres d'affaires de Sousse, Monastir, Mahdia, Kairouan, et le Ministère du Commerce et le Ministère de l'Industrie en 2007. Ces contrats sont mis à jour annuellement en fonction des programmes de travail qui sont fixés entre la Chambre et chaque centre d'affaires. Pour rappel, les contrats mentionnés n'ont pas été mis à jour depuis 2012.

II. cadre de performance :

1- Stratégie générale : La stratégie générale de la Chambre Centrale de Commerce et d'Industrie dans le cadre du programme du commerce extérieur vise à appuyer les orientations stratégiques du Ministère à travers :

- **Continuer à soutenir les institutions exportatrices implantées à la région du centre :**
 - Fournir des informations sur les procédures d'exportation,
 - Fournir un soutien et un accompagnement personnalisé par des experts dans ce domaine,
 - Fournir des certificats d'origine
 - Fournir les attestations exigées par l'industriel, le commerçant, l'artisan ou le prestataire de services, que ce soit pour un usage interne ou externe,
 - Fournir les attestations de vente gratuits.

- **Soutenir les relations de coopération et de partenariat :**

- Conclure des accords de coopération avec des chambres étrangères,
- Organisation de missions d'hommes d'affaires à l'étranger,
- Impliquer les entreprises dans les salons et forums internationaux,
- Rencontres bilatérales de partenariat à l'intérieur et à l'extérieur,
- Accueil des délégations étrangères.

- **Promouvoir la compétitivité des entreprises exportatrices :**

- Organiser des formations répondant aux besoins des entreprises exportatrices,
- Fournir un soutien et un accompagnement personnalisés aux exportateurs par des experts du domaine,
- Plus de sensibilisation des mécanismes d'appui technique et financier apportés par l'Etat aux entreprises exportatrices (fond de promotion des exportations, programme Tasdir+..),
- Mettre en place des programmes de promotion des exportateurs en coopération avec les structures de financement étrangères.

- **Accompagner les entreprises pour conquérir de nouveaux marchés et développer leurs exportations à travers :**

- Préparation d'études pour les marchés étrangers,
- Présentation des entreprises de la région à travers le salon virtuel,
- Fournir une bourse d'affaires pour les opportunités d'affaires.

- **Promotion de la communication commerciale :**

- Orientation et information sur la création et le développement des entreprises,
- Fournir les informations et la législation relative à l'investissement et au climat des affaires,
- Fournir des études économiques et sectorielles sur la région du centre,
- Diffusion de l'information économique et législative relative aux entreprises,
- Soutien de l'entreprise et l'accompagner dans le développement de son activité en organisant des sessions et ateliers sectoriels, des séminaires médiatiques et de sensibilisation, et en organisant des visites de terrain,
- Organiser des rencontres de partenariat et de liaison au niveau national

- **Publication de la chambre :**

- Bulletin de la chambre/mensuel,
- Bulletin économique et législatif hebdomadaire.

- **Soutien des petites et moyennes entreprises :**

- Organisation de rendez-vous individuels avec des experts dans le domaine du marketing, de l'export, du commerce électronique et de la gestion des entreprises,
- Facilitation des procédures administratives au profit des entreprises en organisant des rencontres directes entre les représentants des administrations publiques et les propriétaires des entreprises,
- Permettre aux petites et moyennes entreprises de financer leurs programmes de développement de projets en organisant des rencontres avec des institutions de financement,

- Mettre en place des programmes spéciaux pour le développement des petites et moyennes entreprises visant à les accompagner par des experts spécialisés.

- **La formation :**

- **Formation de base :** assurer une formation de base par l'intermédiaire de l'école de commerce de la Chambre au profit des jeunes dans diverses spécialités afin de faciliter leur insertion sur le marché du travail et leur permettre d'obtenir :

- Certificat de qualification technique professionnelle de comptable entreprise,
- Certificat de Technicien Supérieur en Commerce International,
- Certificat de Technicien Supérieur en Comptabilité et Finance
- Certificat de Technicien Supérieur en Assistant d'administration.

- **Formation continue :** l'accompagnement par la Chambre des entreprises pour développer leurs ressources humaines en organisant des formations dans diverses disciplines et domaines liés à l'activité de l'entreprises à travers des cycles de formation et des cours d'été et du soir dans de nombreux domaines tels que le commerce international, la comptabilité informatique, le marketing, ressources humaines et transactions douanières, normes de qualité, langues étrangères et l'administration des affaires.

2- Détermination de la contribution dans les objectifs du programme :

Objectifs du programme commerce extérieur	Contribution de la chambre de commerce et de l'industrie du centre
Objectif 2.1 : développement des échanges étrangers et l'approfondissement de l'intégration économique	Contribution directe
Objectif2.2 : défense commerciale	Contribution indirecte

3- Principaux objectifs et priorités

Objectifs du programme commerce extérieur	Contribution de la chambre de commerce et de l'industrie du centre
Objectif 2.1 : développement des échanges étrangers et l'approfondissement de l'intégration économique	Soutien des entreprises pour développer leurs exportations à travers le développement des relations bilatérales et la coopération commerciale
Objectif2.2 : défense commerciale	Amélioration du climat des affaires dans la région

III. Le budget :

Fiche n°8 : chambre de commerce et de l'industrie du Cap-bon

I- Définition :

1- Activité principale : La création de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap-bon remonte à 1994 et elle œuvre à la consolidation des orientations économiques nationales au niveau régional en fournissant de nombreux services aux industriels, commerçants et prestataires de services situés dans sa circonscription territoriale afin de faciliter leurs relations commerciales, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la Tunisie. La Chambre de commerce et d'industrie contribue à l'intérieur de ses frontières territoriales (les gouvernorats de Zaghouan et de Nabeul) au développement des secteurs du commerce, de l'industrie et des services, ainsi que des activités de l'artisanat et des métiers réglementés par la législation relative à l'organisation du secteur des métiers. A cet effet, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cap bon entreprend les missions suivantes :

- ❖ Contribuer à la promotion du secteur privé ainsi que l'initiative et l'investissement dans les régions,
- ❖ Fournir aux pouvoirs publics toutes propositions, avis et informations relatifs aux secteurs et activités qui lui reviennent notamment ceux relatifs : aux accords internationaux liés à son domaine d'activité, à la simplification des procédures administratives liées à l'entreprises,
- ❖ Contribuer à la consolidation des relations de coopération et de partenariat avec l'étranger à travers : La conclusion d'accords avec les chambres de commerce et d'industrie étrangères dans le but de développer les opportunités d'investissement et de partenariat et de développer les échanges commerciaux au niveau de la région,
- ❖ La formation et l'informations économiques à travers :
 - Assurer la formation continue et le perfectionnement au profit de ses participants,
 - Organisation de formations et séminaires,
 - Fournir des informations à ses membres sur toutes les questions qui lui sont soumises,
 - Mettre en place des centres d'information et de documentation économiques au sein de ses structures aux fins de diffuser les informations économiques et statistiques relatives aux secteurs et activités qui leur sont référés en coordination avec les structures concernées.

❖ Services orientés :

- Organisation de séminaires, réunions, conférences et rencontres,
- Organiser ou participer à l'organisation d'expositions, de salons et de journées commerciales,
- Accompagner et soutenir les entreprises pour développer les exportations,

- Fournir gratuitement aux entreprises des informations économiques et commerciales générales relatives à la région,
- Fournir des services payants au profit des entreprises qui faciliteraient leurs transactions commerciales à l'intérieur et à l'extérieur du pays,
- Délivrance des attestations exigées par l'industriel, le commerçant, l'artisan ou le prestataire de services, qu'elles soient à usage interne ou externe, et qui sont établies par le ministre chargé du commerce,
- Prendre toutes les initiatives visant à la conciliation, la réconciliation et l'arbitrage, le cas échéant, au niveau des autorités et aux niveaux national et international, conformément aux lois en vigueur,
- Conclure des conventions de coopération et de partenariat avec les structures nationales de soutien et d'accompagnement
- Réalisation d'études économiques.
- Exploitation d'un service public, le cas échéant, sur son territoire dans le cadre d'un contrat d'exploitation,
- Tenue d'un sommaire relatif à la liste des personnes appartenant à ses cercles territoriaux inscrites au registre du commerce.

2- Classement de l'entreprise :

Etablissement public à intérêt économique doté de la personnalité juridique et l'autonomie financière est soumis au tutelle du Ministère du commerce.

3- Référence de création :

La loi n° 75- 2006 du 30 novembre 2006 relative aux chambres de commerce et de l'industrie et le décret n° 2007-79 du 15 janvier 2007, relatif à la création des chambres de commerce et d'industrie.

II- Cadre de performance :

1- Stratégie générale :

La Chambre de commerce et d'industrie du Cap bon œuvre à la réalisation de son plan stratégique en harmonie avec le programme commerce extérieur, croyant en son rôle important dans l'exploration de sources et de moyens supplémentaires à exploiter pour atteindre plus de rayonnement et de croissance. En effet, la chambre vise l'octroi de services privilégiés répondant aux catégories ciblées de la manière la plus appropriée afin de contribuer à faire développer le secteur privé et promouvoir l'initiative et l'investissement dans la région, selon une approche reposant sur trois piliers principaux :

- Le pouvoir de la suggestion et de l'activation,
- Décentraliser la promotion et articuler les relations extérieures
- L'espace de communication, de formation, de promotion et de conseil, notamment pour les petites et moyennes entreprises.

Dans ce cadre, la Chambre fixe un programme de travail annuel ambitieux basé sur :

- Accroître la compétitivité de l'entreprise tunisienne lors de son entrée sur les marchés étrangers,
- Soutenir et diversifier les exportations,

- Accompagner les entreprises de la région lorsqu'elles exportent,
- Développer la culture d'exportation des entreprises et soutenir l'effort d'exportation pour la première fois,
- Accroître l'efficacité de l'intervention de la chambre au profit de l'entreprise exportatrice

Cela se fait à travers un plan d'action qui vise principalement à :

- Soutenir sur les entreprises et promouvoir le secteur export,
- Assister les adhérents et améliorer les services qui leur sont offerts,
- Soutenir la participation active des membres aux activités et événements de la chambre,
- Contribuer à dynamiser le climat d'investissement,
- Renforcer la relation avec les structures d'accompagnement afin d'assister les entreprises dans la conduite de leurs activités,
- Promouvoir une culture d'affaire, la bonne gouvernance et la transparence,
- Développer les relations extérieures et renforcer les partenariats commerciaux
- Développement du système administratif et la qualification continue ainsi que le prise en charge des ressources humaines.

2- Détermination de la contribution aux objectifs du programme :

La Chambre de commerce et d'industrie du Cap bon contribue directement à l'objectif stratégique du programme commerce extérieur, qui est de développer les échanges extérieurs et d'approfondir l'intégration économique et commerciale.

La contribution de la Chambre de commerce et d'industrie du Cap bon s'inscrit dans les missions qui lui sont confiées, et qui sont le soutien et l'assistance des entreprises à travers les services tels que :

- Etudes techniques pour déterminer le pourcentage d'intégration des produits tunisiens destinés à l'exportation,
- Validation des certificats d'origine, des certificats de vente libre et des documents liés au commerce extérieur,
- Remise des attestations exigées par les opérateurs économiques
- Fournir tous les documents de commerce extérieur.

Dans le cadre de la stratégie nationale de développement, et au milieu de la mutation profonde que connaît le pays dans divers domaines économiques et sociaux, la Chambre de commerce et d'industrie du Cap bon s'emploie à suivre le rythme de ces évolutions en encadrant opérateurs économiques dans les secteurs qu'il représente et offrant de réelles opportunités de développement des échanges extérieurs et d'appui aux entreprises émergentes ainsi que de contribuer à la relance de l'ouverture de l'économie nationale, régionale et locale.

3- Principaux objectifs et priorités :

- Développement des relations extérieures avec les organisations et les partenaires étrangers :
 - Participer à divers programmes de financement étrangers,

- Activer les relations bilatérales avec les chambres étrangères,
 - Organisation de missions d'hommes d'affaires tunisiens à l'étranger,
 - Accueil de délégations d'hommes d'affaires étrangers,
 - Établir une bourse d'affaires pour surveiller les opportunités d'échanges commerciaux et les accords au niveau international.
- Promouvoir la région (Nabeul-Zaghouan) en tant que destination privilégiée d'investissement étranger :
- Modernisation du document promotionnel de la région,
 - Préparation d'un plan marketing propre au document promotionnel.
- Développement de programme spécifiques pour promouvoir les exportations :
- Programmer des cycles de formation dans le domaine du commerce extérieur et des techniques d'étude et d'accès aux marchés extérieurs
 - Elaboration et promotion d'un manuel pour accéder aux marchés africains
 - Mise en œuvre du programme renouvelé Cap Export, qui s'adresse principalement aux entreprises exportatrices et assure le soutien, l'accompagnement et la formation des entreprises œuvrant à l'ouverture aux marchés mondiaux et africains, notamment.

4- Principales activités

Objectifs/activités	Indicateurs de mesure de performance
Développement les relations extérieurs avec les organisations et les partenaires étrangers	
L'adhésion aux différents programmes étrangers	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de projets dans lesquels Ilya une demande d'adhésion • Nombre de projets approuvés
Développement des relations bilatérales avec les chambres étrangères	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des conventions signées • Nombre des programmes bilatéraux exécutés
Organisation des missions d'hommes d'affaires à l'étranger et réceptions de délégations étrangères	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'hommes d'affaires participant • Nombre de rencontres bilatérales
Promotion de la région de (Nabeul-Zaghouan) en tant que destination privilégiée pour l'investissement extérieur	
Modernisation du document promotionnel de la région	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de modernisation du document
Préparation d'un plan marketing pour le document promotionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre des organismes qui ont été adoptés
Développement de programmes spécifiques pour développer les exportations	
Programmation de cycle de formation dans le domaine du commerce électronique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jours de formation • Nombre d'entreprises participantes
Préparation et diffusion d'un manuel relatif à l'accès aux marchés africains	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de marchés cibles
Exécution du programme renouvelable Cap export	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de marchés cibles • Nombre d'entreprises participantes • Evolution des échanges commerciaux